L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1584 - VENDREDI 26 JUIN 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Actimat

Avec Bail-Agri, découvrez nos solutions de financement locatif directement chez votre concessionnaire.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. CM-CIC Bail – Société anonyme au capital de 26 187 800 Euros – Siège social : Tour D2, 17 bis Place des Reflets, 92988 Paris La Défense CEDEX – France – RCS Nanterre 642 017 834 – N° ORIAS : 09 046 570.

Agriculture et société

C'est déjà loin le confinement…



L'actualité de ces derniers jours illustre une tendance à laquelle on s'attendait : le semblant de réconciliation apparu pendant le confinement entre la société dans son ensemble et le monde agricole — dont on se rappelait soudain la vocation nourricière — fait long feu. Les agriculteurs ont vu rouge face à une plateforme mise en place par l'administration, mais aujourd'hui supprimée, qui appelait à la délation au moindre soupçon concernant une pulvérisation dans les champs. Ils découvrent aussi des propositions de la convention citoyenne qui font du monde agricole une cible. Néanmoins, l'exemple des résultats obtenus sur les prix de la viande par les éleveurs qui ont retenu leurs bêtes ces dernières semaines démontre aussi une capacité de résistance qui ne manquera pas d'être mise à l'épreuve à nouveau, dans un monde d'après qui ressemble furieusement à celui d'avant…

Pages 03, 04 et 10

Pages 19-22

En direct de la MSA

Côte d'Or

› Productions végétales

Il était temps



Nièvre

› Interview d'Emmanuel Bernard

« Trouver un modèle viable et rémunérateur »



Yonne

› Moissons

La saison est lancée !







Sommaire

Côte d'Or
04 • Action syndicale : *« À quoi joue l'administration ? »*
05 • Productions végétales : Il était temps
06 • Polyculture-élevage : Une préférence pour le lait
07 • Fête du Charolais : Une édition forcément spéciale

Nièvre
08 • Interview d'Emmanuel Bernard : *« Il faut trouver un modèle économique viable et rémunérateur »*
09 • Grandes cultures : Une visite riche d'enseignements
10 • Viande bovine : La cotation a franchi la barre des 4 euros

Yonne
11 • Moissons : La saison est lancée !
12 • Terres Inovia : Bien préparer son implantation de colza
13 • Élevage : Des formations pour les éleveurs… et leurs chiens
14 • Viticulture : Les formations reprennent au CFPPA

Région
15 • Débouchés : Faire le pari de la restauration collective
16 • Salon : Tech & Bio est maintenu

Filières
17 • Cultures Implantation colza : Anticiper avant le semis

Dossier
19-22 • En direct de la MSA

Infos Services
23 • Économie et gestion
24 • Analyses et tendances
25-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Salon

Le Sommet de l'élevage confirmé

À ce jour, le Sommet de l'élevage, premier rendez-vous européen des professionnels de l'élevage, confirme sa prochaine édition les 7, 8 et 9 octobre à Clermont-Ferrand.



Avec près de 5 000 visiteurs étrangers originaires de 90 pays accueillis en 2019, le Sommet de l'élevage s'inscrit chaque année un peu plus sur la scène internationale des plus grands salons dédiés aux productions animales.

Même s'ils restent vigilants, les organisateurs du Sommet de l'élevage font le constat que ces dernières semaines, la situation sanitaire évolue très favorablement en France. Le salon n'est donc pas remis en cause et sa tenue est toujours prévue aux dates initiales des 7, 8 et 9 octobre. *« Nous travaillons actuellement main dans la main avec les pouvoirs publics sur les mesures à mettre en place pour garantir la santé et la sécurité de tous nos participants »*, précise Fabrice Berthon, Commissaire général du salon. *« Ces conditions ne sont pas encore définitives. Nous les communiquerons dès que possible à tous nos exposants et à l'ensemble de nos visiteurs »*. À l'heure actuelle, avec près de 90 % des exposants déjà inscrits, les organisateurs sont confiants pour prétendre à une belle édition, malgré le contexte sanitaire délicat. *« Le Sommet sera l'un des rares salons professionnels agricoles à se tenir cette année en Europe. C'est pourquoi, depuis la fin du confinement, nous enregistrons chaque jour un peu plus de demandes d'inscription de la part de nouveaux exposants »*.

Incertitude sur les internationaux

Seule la présence des visiteurs internationaux demeure quelque peu incertaine. Pour rappel, avec plus de 4 800 visiteurs étrangers originaires de 90 pays accueillis en 2019, le Sommet de l'élevage s'inscrit chaque année un peu plus sur la scène internationale des plus grands salons dédiés aux productions animales. Toutefois, les organisateurs gardent espoir que l'été sera favorable et que la libre circulation reprendra entre tous les pays et plus particulièrement en Europe, d'où viennent en grande majorité les visiteurs internationaux. Parmi les moments forts prévus pour cette édition 2020 : la race Aubrac organisera son concours national avec ses 400 meilleurs spécimens en compétition et une vente aux enchères des meilleurs reproducteurs de la race le 9 octobre. Parmi les nouveautés, à noter cette année, le retour de la race italienne Piémontaise. Côté bovins lait, la race Simmental organisera un concours européen avec des vaches en provenance d'Allemagne, d'Autriche et de France. Chez les ovins, la race Texel sera en tête d'affiche avec son concours national tandis que les races Île de France, Mouton Charollais, Suffolk et Rava profiteront de l'événement pour organiser leurs concours interrégionaux. Tout comme les races Ardennaise, Comtoise, Percheronne et Bretonne du côté des équins. Par ailleurs, de nombreuses conférences et animations professionnelles jalonneront les 3 jours du Sommet.

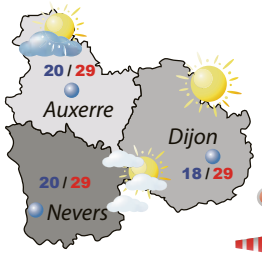
D'APRÈS COMMUNIQUÉ
www.sommet-elevage.fr

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 26 Juin

Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

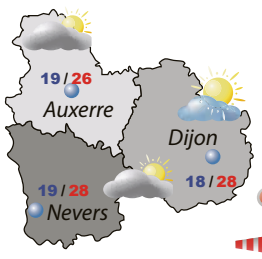


T° mini : 19 à 21°C
T° maxi : 27 à 30°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Anthelme
Soleil : 05h51 - 21h57
Lune : 11h25 - 01h11

Samedi 27 Juin

Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.



T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 24 à 27°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Fernand
Soleil : 05h52 - 21h57
Lune : 12h43 - 01h37

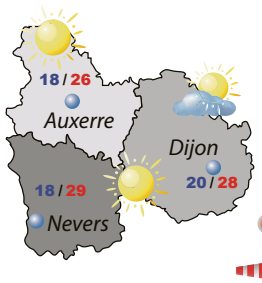
AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 28 Juin

Beau temps
Une belle journée s'annonce, avec un soleil bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.



T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 25 à 27°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

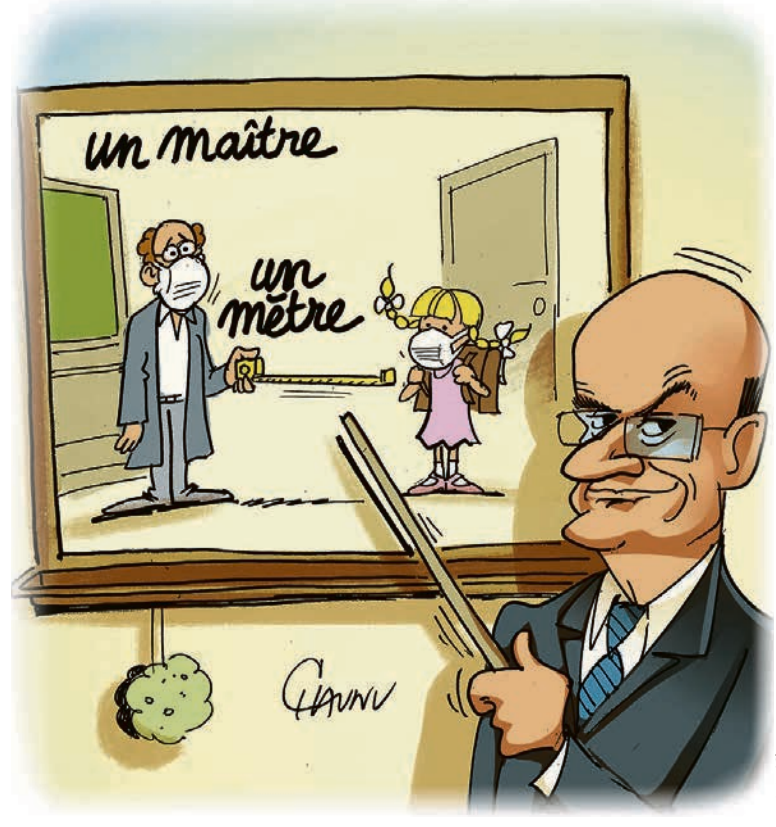
Saint Irénée
Soleil : 05h52 - 21h57
Lune : 14h01 - 02h00

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 Juin au Mercredi 1 Juillet
Quelques nuages et de belles éclaircies.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 19 à 21°C

Du Jeudi 2 Juillet au Dimanche 5 Juillet
Un ciel nuageux avec quelques pluies pour jeudi et vendredi. Le week-end sera ensoleillé.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 25 à 27°C

clin d'œil

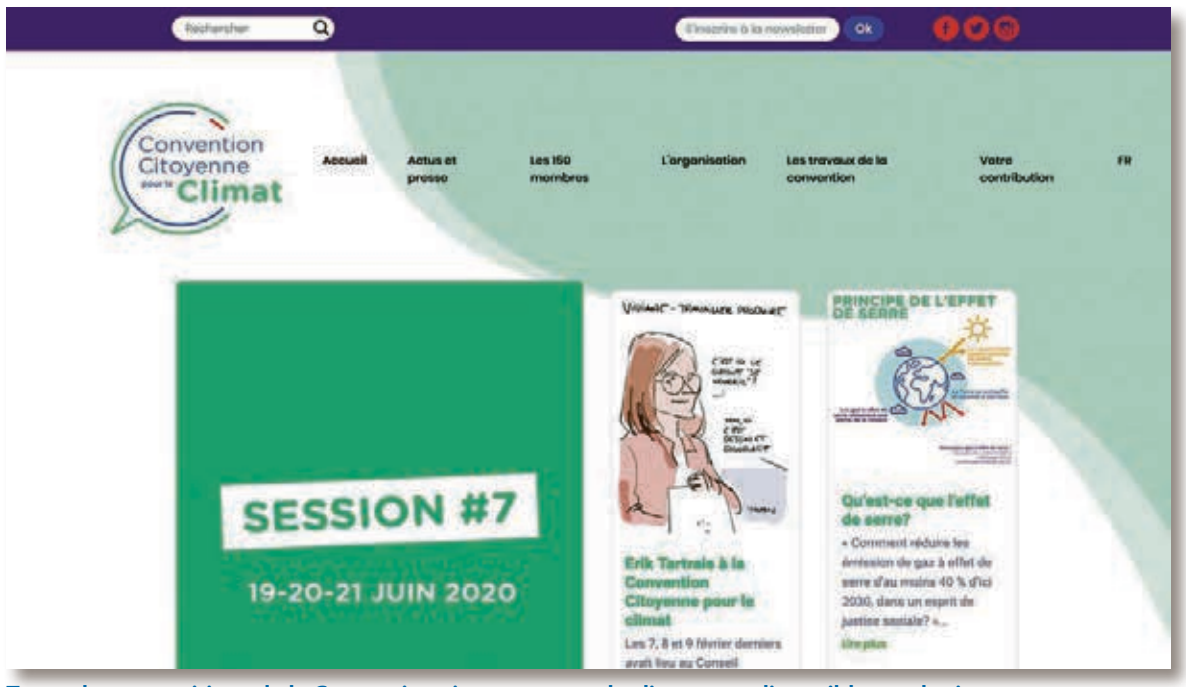


© Acip/Chaunu

Convention citoyenne

Un rapport très agricole

Après neuf mois de travaux, la Convention citoyenne sur le climat a rendu le 21 juin ses 149 propositions au gouvernement, où les enjeux agricoles et alimentaires occupent une grande place. Le rapport a déjà reçu le soutien de 256 députés de la majorité (nationaux et européens).



Toutes les propositions de la Convention citoyenne pour le climat sont disponibles sur le site www.conventioncitoyennepourleclimat.fr

L'alimentation occupe à elle seule près d'un tiers du rapport final de 280 pages, adopté après neuf mois de travaux par la Convention citoyenne sur le climat, durant la septième et dernière session de la convention le 21 juin. Les propositions, qui ont toutes été votées à plus de 90 %, couvrent l'ensemble du secteur, de la production à la consommation. On y trouve notamment la reprise des objectifs du plan Écophyto, une augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les engrais azotés, l'interdiction des subventions aux élevages qui ne réduisent pas leurs émissions, la création d'un label agroécologique pour les consommateurs, ou encore l'élargissement de la loi Égalim à l'ensemble de la restauration collective privée (voir encadré). *« La plupart des mesures sont cohérentes, à part ces histoires de pesticides »*, commente Lionel Moncla, viticulteur à la tête de 34 hectares dans le Bordelais, et seul agriculteur en activité de la Convention citoyenne sur le climat.

Nombreuses auditions

Lui ne faisait pas partie du groupe Se nourrir, dont les trente membres se penchaient sur les questions agroalimentaires, mais du groupe Se déplacer, dédié à la réflexion sur les transports. Car au-delà des sept sessions plénières, une grande partie du travail s'est fait dans les cinq groupes thématiques dans lesquels les 150 participants avaient été répartis. *« Bien sûr que j'aurais voulu discuter sur les thèmes agricoles, mais le tirage au sort en a décidé autrement, et j'ai pu échanger avec les membres de l'autre groupe »*, souligne Lionel Moncla. Le rapport de la Convention a émergé à l'issue d'auditions de représentants de nombreuses associations, dont le WWF, Greenpeace, la Fondation Nicolas Hulot, mais également de la FNSEA ou de la Confédération paysanne, ainsi que de la grande distribution, en la personne de Dominique Schelcher, P.-D.G. de Système U. L'influence la plus structurante sur le volet agricole demeure cependant, de l'avis même des participants, celle de l'Iddri, un think-tank fondé par Laurence Tubiana, l'une des coprésidentes de la Convention. Pour autant, les citoyens refusent les soupçons comme ceux d'Arnaud Gossement, avocat et ancien porte-parole de France nature environnement (FNE), qui estime que le niveau d'expertise du rapport, *« presque technocratique »*, laisse penser que certaines organisations ont tenu le crayon. Selon Guy Kulitza, membre influent du groupe Se nourrir, ces accusations viennent de ceux qui avaient des réserves dès le départ sur l'exercice. *« On nous a reproché à la fois de ne pas avoir des données techniques, et d'en avoir. Nous avions ce deal avec le Président de créer des mesures détaillées et c'est qu'on a fait. Quelque part on nous reproche d'avoir trop bien fait notre travail »*, se défend le retraité d'EDF. Les produits phytosanitaires ont failli semer la discorde au sein de la convention. Car un amendement, porté par Lionel Moncla aux côtés d'autres participants, est venu changer le texte entre la sixième et la septième session. Alors que le groupe Se Nourrir prévoyait initialement d'interdire toutes les molécules en 2040, Lionel Moncla a remplacé cette disposition par celle du plan Écophyto, une division par deux des utilisations en 2025, assortie d'une sortie immédiate des molécules classées CMR et d'une interdiction des produits jugés dangereux pour l'environnement en 2035. *« Les CMR, on doit pouvoir y arriver. Pour le reste, on peut diminuer, mais selon les conditions et les attaques ça devient difficile. Nous en Gironde, cette année on s'est retrouvés en rupture de traitements »*, souligne Lionel Moncla.

Dissensions internes

Ces arguments ont eu peu d'écho auprès du groupe Se Nourrir, qui a accusé en séance plénière l'agriculteur d'avoir *« dénaturé »* son texte. Ces tensions, précise Guy Kulitza, sont avant tout issues d'une mauvaise compréhension du mécanisme de révision de texte. *« Nous pensions que l'amendement viendrait compléter notre proposition, or il l'a totalement remplacée »*, explique-t-il. Comme les dispositions de la convention le permettent, près de 48 participants ont tout de même déposé un *« avis alternatif »* qui figurera dans la synthèse finale, en reprenant l'objectif initial de suppression. Prochaine étape pour les conventionnaires : le rendez-vous avec le Président de la République, le 29 juin. Pour l'heure, les signaux semblent au vert. En témoigne la tribune signée le 22 juin sur le site du quotidien *Le Monde* par 256 députés de la majorité (nationaux et européens), emmenés par l'eurodéputé Pascal Canfin. Les propositions de la Convention citoyenne sur le climat *« devront être écoutées et largement mises en œuvre, à travers les lois votées au Parlement, à travers notre mobilisation en Europe lorsque la compétence se situe à cet échelon »*, préviennent les élus marcheurs. Un projet qui devra être adossé à un référendum *« à choix multiples pour garantir que la majorité des Français soutienne cette ambition »*. Concernant le référendum, les participants n'ont retenu que trois options parmi les choix qui s'offraient à eux : deux révisions de la constitution pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique, et la création d'une loi contre le crime d'écocide. Dans un contexte de crise économique, que penseront les Français de ce choix ? *« Il y a un risque d'incompréhension, mais ce sera à nous de le porter dans la place publique, éventuellement avec les syndicats, les politiques et les associations qui voudront nous appuyer »*, prévoit Guy Kulitza. Pour assurer ce service après-vente, les citoyens ont constitué depuis le 21 juin une association pour structurer leur armée verte : les 150. Environ 110 participants l'auraient déjà rejoint. *« La légitimité est désormais au sein de l'association et d'un comité de suivi qu'on souhaite mettre en place »*, précise Guy Kulitza.

IVAN LOGVENOFF

Zoom sur Les huit propositions les plus abouties

Huit propositions de la Convention ont fait l'objet d'une traduction légistique précise sur les sujets agricoles. Quatre concernent le renforcement de la loi Égalim, avec une prime à l'investissement pour les établissements scolaires, un bonus pour les petites cantines, une révision de l'arrêté de 2011 sur la qualité nutritionnelle des repas, et l'extension de toutes les dispositions de la loi Égalim à l'ensemble de la restauration collective dès 2025. Côté production, les citoyens ont conservé l'objectif d'une interdiction rapide des produits classés CMR, accompagnée d'une diminution de l'usage des phytos *« de 50 % d'ici 2025 »* et de *« l'interdiction des pesticides les plus dommageables pour l'environnement en 2035 »*. Les citoyens proposent également *« d'augmenter la TGAP »* sur les engrais azotés. Concernant le plan stratégique de la Pac, enfin, les citoyens plaident pour la cohérence, en suggérant de *« mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'atteinte de la performance climat »* du plan.

en bref

Carburant La hausse du gazole non routier repoussée d'un an

Par voie de dépêche AFP, le gouvernement s'est dit favorable à un report d'un an de la hausse du gazole non routier (GNR) prévue au 1er juillet. Cependant, plus qu'un report, il s'agit d'une refonte du plan de suppression du GNR, car le nouvel objectif est désormais l'alignement de la Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE) du GNR sur le gazole blanc au 1er juillet 2021, et non au 1er janvier 2022. En toute logique, ce nouveau calendrier rend sans objet la seconde augmentation de TICPE, prévue au 1er janvier 2021, et donc l'acompte concomitant. Le gouvernement justifie ce report *« dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises face à la crise sanitaire »*.

Syndicalisme Quatre axes pour la FNSEA

À l'occasion de son assemblée générale le 19 juin, la FNSEA a annoncé par communiqué qu'elle a renouvelé son conseil d'administration et s'est fixée un *« plan stratégique en quatre axes cardinaux »* afin d'atteindre son objectif d'une *« souveraineté alimentaire solidaire et d'une agriculture productive et durable, accessible à tous, ouverte et responsable »*. Les quatre axes sont : instaurer un pacte tripartite entre les citoyens, l'État et les agriculteurs ; réorienter les politiques publiques pour valoriser l'acte de production et reconstruire des filières sur le territoire ; faire de la souveraineté alimentaire un enjeu stratégique pour la France et l'Europe ; doter la Pac d'un budget ambitieux, lutter contre les distorsions de concurrence et œuvrer à une meilleure réactivité des institutions européennes. À l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a été renouvelé ; il se réunira, le 1er juillet, *« pour procéder à l'élection de son bureau et de son/sa président »*.

Céréales Nouveau bureau pour l'AGPB

Le conseil d'administration de l'AGPB a reconduit Éric Thirouin dans ses fonctions de président. Le conseil d'administration de l'AGPB a aussi élu un bureau dans lequel figurent notamment deux Bourguignons : les côte-d'oriens Philippe Dubief-Bechet (vice-président) et Jacques De Loisy.



Action syndicale

« À quoi joue l'administration ? »

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont manifesté la semaine dernière devant les locaux de la Draaf, de la DDT et de l'OFB, accusés de « remettre une couche » dans le dossier de l'agribashing.


Vifs échanges avec le représentant de l'OFB (office français de la biodiversité).

Incroyable mais vrai : une page a été créée il y a quelques jours sur le site internet de la Draaf pour encourager les riverains à dénoncer les agriculteurs qui auraient de mauvaises pratiques phytopharmaceutiques. Cette page permettait à n'importe qui d'exprimer des doutes, voire de formuler des accusations, sur telle ou telle utilisation de produits de protection des plantes. Le tout, bien sûr, sans la moindre preuve requise, ni même de connaissances en agriculture. *« C'est inadmissible. À quoi joue donc l'administration en faisant ça ? Cette plateforme encourage la délation agricole »*, déplorent Fabrice Faivre et Antoine Carré, présidents respectifs de la FDSEA et des JA de Côte-d'Or, qui ont aussitôt lancé un appel à la mobilisation syndicale pour *« ne pas laisser passer ça »*. Jeudi 18 juin, une soixantaine d'exploitants agricoles se sont rendus à Dijon, devant les locaux de la Draaf, de la DDT et de l'OFB.

« La fameuse page internet a été mise en ligne le 11 juin, c'est un peu une spécificité de notre région car seule l'Aquitaine en avait fait autant jusqu'à présent. Il faut savoir que toute dénonciation allait être suivie d'un contrôle de la gendarmerie », apprend Antoine Carré. La FDSEA et les JA sont *« montés au créneau »* en alertant Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, qui a elle-même contacté le ministère de l'Agriculture. *« La page a été retirée dès le lendemain, mais nous avons tenu à maintenir le rendez-vous de ce jour pour exprimer notre énorme mécontentement. On nous répond que cette page a été créée pour répondre à des simplifications administratives, cela ne tient aucunement la route »*, ajoute le représentant des JA. Cette plateforme n'avait *« vraiment aucun sens »*, selon lui : *« nous sommes des personnes responsables sur nos exploitations. Tout ce que nous achetons et utilisons est enregistré. Nous n'avons pas à être contrôlés ni dénoncés par des citoyens qui ne savent pas ce que nous faisons la plupart du temps et qui, en plus, restent dans le strict anonymat sur cette fameuse page »*. Antoine Carré fait aussitôt le lien avec l'agribashing : *« nous sommes en plein dedans et l'administration y contribue avec cette incroyable démarche. Nous, agriculteurs, avons créé Agriloving pour redorer l'image de nos métiers et les expliquer au grand public mais aujourd'hui, les services de l'État mettent en place cette plateforme qui incite clairement à l'agribashing, c'est insoutenable »*.





L'action syndicale a débuté devant les locaux de la Draaf (1) avant de se poursuivre dans la cour de la DDT et de l'OFB (2) où de petits murs ont été érigés. *« C'est symbolique, nous voulons montrer que nous sommes au bout d'un système, que nous arrivons au pied d'un mur, sans qu'aucune direction ne nous soit donnée »*, commentent les manifestants.

D'autres dossiers

Les manifestants ont abordé bien d'autres sujets avec les représentants de l'administration. Très remonté, Antoine Carré rappelait notamment la situation *« désastreuse »* du colza dans le département : *« nous nous battons depuis des années pour conserver certaines molécules chimiques qui lui seraient bénéfiques, en vain. Cette culture devient impossible à maintenir en Côte-d'Or. Il y a pourtant toute une filière derrière, qui permet d'avoir du colza non OGM et de qualité. Tout est en train de tomber à l'eau. Au final, on va importer du colza canadien qui est lui OGM et bourré de glyphosate… Il y a beaucoup trop d'incohérences dans notre agriculture et nous le dénonçons encore aujourd'hui. Autre point incompréhensible : les aides bios sont supprimées, la Région l'a annoncé il y a un mois. C'est très étonnant. Certains agriculteurs rencontrent là aussi de grandes difficultés (ndlr : voir encadré) »*.

Témoignage Trente mille euros dans le vent



Benjamin Boudier participait à cette action syndicale. Ce jeune agriculteur de 34 ans, venu de Gissey-sous-Flavigny, est particulièrement concerné par la diminution des aides au maintien de la filière bio : ***« Je me suis installé il y a quatre ans en reprenant la ferme familiale bio de mon père, sur 100 ha. J'ai repris, au début de l'année, une autre ferme bio voisine après avoir réalisé un plan d'investissements avec mon comptable. Je comptais bien entendu sur les aides au maintien bio, avec un déplafonnement puisque je suis en zone de captages. Cela représentait entre 25 000 et 30 000 euros et là, j'apprends qu'il n'y a plus d'aides… C'est très compliqué, je ne sais pas comment je vais faire. Mon gros coup de gueule du jour : tout le monde demande de l'agriculture bio, il ne faut plus de produits phytosanitaires mais, au final, l'administration ne tient pas ses engagements ».***

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47



Productions végétales

Il était temps

Un agriculteur dresse un état des lieux de ses cultures à l'approche des moissons.

Les récoltes seront peut-être *«moins pires»* que prévu dans certaines cultures. C'est du moins ce qu'espèrent Denis et Jean-Pierre Masson, exploitants agricoles dans le petit village de Normier, entre Saint-Thibault et Précy-sous-Thil. Les précipitations régulières et parfois abondantes des dernières semaines ont été favorables à leur blé, qui s'est *«un peu refait»* après le sec de mars et avril. *«Le remplissage des épis semble intéressant. Pour que le cycle se termine sur une bonne note, il faudrait désormais que les pluies cessent, pour éviter toute complication ou apparition de maladies»*, relève Denis Masson. La situation est en revanche tout autre dans les orges, comme l'indique le producteur céréalier : *«le retour des pluies a été beaucoup moins bénéfique, le mal était fait bien avant. Chez nous, plusieurs parcelles devraient perdre de 40 à 60 % de leurs potentiels. Des parcelles dans notre secteur présentent, en plus, d'importants écarts de stades végétatifs. Nous ne sommes pas très concernés mais à certains endroits, l'orge a refait des grains verts, ces champs-là vont être très difficiles à moissonner»*. Les deux associés du Gaec Masson ont encore *«tenté leur chance»* cette année avec du colza, sur une vingtaine d'hectares : *«nous en faisions quatre fois plus il y a encore quelques campagnes. L'été dernier, tout était pourtant bien parti avec des semis très précoces qui avaient aussitôt profité d'un orage. Malgré des levées réussies, les insectes se sont manifestés et ont été très difficiles à maîtriser. Le colza a pris une vague de froid au printemps quand il était en fleurs. Pour couronner le tout, le sec est arrivé par la suite… Les gousses sont bien petites aujourd'hui et avec toutes ces péripéties, nous n'attendons pas un résultat exceptionnel, loin de là. Nous espérons toutefois un poids de mille grains satisfaisant pour limiter la casse»*.

Le tournesol a la cote

Denis et Jean-Pierre Masson ont semé du tournesol et du pois pour remplacer progressivement leur sole de colza. *«Du tournesol, il y en a de plus en plus dans le secteur»*, observent les producteurs, *«cette culture apporte une certaine sécurité car, même si elle ne permet pas de dégager une grande marge, elle a au moins le mérite d'assurer une récolte plus ou moins correcte chaque année. Le salissement des champs est toutefois assez prononcé en ce moment à cause de levées tardives et hétérogènes que nous avons eues. Des problèmes de surmaturité seront à craindre. De plus, les traitements contre les mauvaises herbes n'ont pas eu l'efficience escomptée quand nous sommes intervenus, car il a fait très sec avant le changement de temps»*. Le pois fait aussi partie des alternatives du colza à Normier : *«nous en faisons pour la cinquième année consécutive. Nous savons d'avance que nous ne récolterons pas beaucoup de graines car il y a toujours quelque chose qui ne va pas avec le pois, mais il faut raisonner cette culture sur l'ensemble de l'assolement. En effet, un blé donnera toujours de meilleurs résultats après un pois, il y aura aussi beaucoup moins de problèmes de désherbage…»* Le Gaec Masson s'est également testé au soja, uniquement l'an passé : *«nous n'avons récolté que 12 q/ha avec la sécheresse, c'est forcément décevant. Les plantes avaient pourtant très bien résisté malgré le chaud, mais elles ne s'étaient jamais réellement développées»*.

AG



Denis Masson, en Gaec avec son frère Jean-Pierre près de Précy-sous-Thil, observe une évolution favorable du blé, après des dernières semaines particulièrement pluvieuses.

Et la paille ?

Jean-Pierre et Denis Masson ont une société de diversification qui commercialise chaque année de la paille, pressée dans les 250 ha de leur Gaec et dans les champs de plusieurs fermes de l'Auxois et du Châtillonnais. En 2019, pas moins de 5 000 tonnes avaient été vendues à des clients habituels, sur le marché local ainsi qu'à l'export. *«Nous presserons beaucoup moins de volumes cette année»*, s'inquiète Denis Masson, estimant à au moins 50 % la baisse des tonnages dans les orges. La paille de blé sera également en diminution, mais dans de moindres proportions. *«Nos clients locaux seront toutefois servis comme les autres années. Pour nous adapter, nous livrons moins à l'export»*, ajoute le Côte-d'orien.

Solidarité

Des produits de Côte-d'Or offerts aux «premières lignes»

Les élus du Conseil départemental des jeunes de Côte-d'Or ont monté, avec le concours de la Chambre d'agriculture, une opération destinée à offrir des paniers garnis de produits du département, afin de remercier celles et ceux qui se sont battus contre le Covid-19 et ses conséquences.

Des rillettes, du miel, du jus de pommes, du fromage… L'expression « panier garni » prenait tout son sens, jeudi 18 juin, à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le lieu servait à une petite cérémonie hautement symbolique : François Sauvadet, président du Conseil départemental de Côte-d'Or, était là pour féliciter quatre jeunes filles, élues du Conseil départemental des jeunes.

Cette assemblée, renouvelée par élection au début de l'année, est à l'origine d'une belle opération de solidarité : le 27 mai, elle s'est prononcée en faveur de la constitution et de la distribution de paniers gourmands destinés aux personnes qui, durant le confinement lié au Covid-19, se sont retrouvées en *«première ligne»*, à la fois pour lutter contre l'épidémie, mais aussi pour assurer la bonne marche du pays. Les destinataires de ces paniers garnis sont donc des personnels soignants, mais aussi des membres des forces de l'ordre, des sapeurs-pompiers, des aides à domicile… En tout, une quinzaine de structures du département vont bénéficier de ce geste solidaire.

Paniers locaux

Distribués jusqu'au 8 juillet, ces 75 paniers, d'une valeur unitaire de 40 euros vont donc marquer symboliquement la reconnaissance des élus du Conseil départemental des jeunes (présidé par Catherine Louis), et, à travers eux, celle de toute la population. Au passage, par leur geste, les jeunes élus rendent aussi un hommage appuyé à un autre maillon au rôle essentiel durant ce confinement : l'agriculture. Car dans ces paniers ne figuraient pas n'importe quels produits : On y trouvait que du *«Made in Côte-d'Or »* puisque les membres du Conseil départemental des jeunes avaient pris contact avec la Chambre d'agriculture. Grâce au réseau Bienvenue à la Ferme, représenté le 18 juin par Daniel Cachot, membre de l'Association départementale de tourisme rural (ADTR), il n'a pas été difficile de remplir les paniers de produits savoureux. Wiam Abdessamad, Kiyomasa Kumagai, Manon Loisel et Perrine Villerot, les quatre adolescentes représentant le Conseil départemental, auront eu l'occasion de remercier Philippe Delin, dirigeant de la fromagerie éponyme de Gilly-lès-Citeaux, qui a aussi fourni de quoi ravir les papilles des bénéficiaires de ces paniers. La présentation symbolique de l'opération, le 18 juin, s'est faite en présence de Pascale Coq, directrice d'académie de Côte-d'Or. L'occasion aura été saisie par François Sauvadet pour rappeler qu'il comptait *« poursuivre le travail sur l'approvisionnement des collèges en produits locaux»*.

Berty Robert



De gauche à droite : Perrine Villerot, Kyiomasa Kumagai, Manon Loisel et Wiam Abdessamad, les quatre représentantes du Conseil départemental des jeunes de Côte-d'Or, lors de la présentation de l'opération, le 18 juin, à la Chambre d'agriculture.



Polyculture-élevage

Une préférence pour le lait

Le Gaec de la Combe au renard, près de Sombernon, a fait le choix d'augmenter son cheptel laitier au détriment de son atelier allaitant.

Quand certains éleveurs décident de diminuer ou d'arrêter la production laitière, d'autres préfèrent la développer. C'est notamment le cas des membres du Gaec de la Combe au renard, dans le village de Saint-Anthot. *« Nous venons de passer de 80 à 120 vaches laitières. Nous élevions encore 70 vaches allaitantes il y a peu, nous avons tout vendu, nous n'en avons plus »*, relève Kevin Donnet, l'un des trois associés de l'exploitation avec son oncle Jean-Pierre Grossetête et sa tante Lydia Maryam. Le jeune homme de 26 ans partage les motivations du Gaec à prendre un tel virage : *« nous avons décidé de tout miser sur le lait AOP Époisses car c'est lui qui génère la meilleure valorisation de notre travail sur la ferme. Avec cette production, nous avons un revenu fixe qui tombe chaque mois, c'est un autre avantage. En viande, nous vendions nos charolais deux fois dans l'année : les vaches grasses en hiver et les broutards en août. Il fallait gérer cette trésorerie, qui plus est aléatoire, tout le reste de l'année »*. L'éleveur installé en 2014 ajoute un autre argument de taille, relatif aux fourrages : *« les sécheresses se multiplient et compliquent les récoltes. Notre exploitation avait l'habitude d'avoir un tiers de stocks d'avance au printemps, mais cela fait plusieurs années que nous tirons sur la ficelle… Nous avons souhaité privilégier le fourrage de qualité uniquement à nos montbéliardes et nous concentrer exclusivement sur cet atelier »*.


Un système logettes remplacera prochainement l'aire paillée.

Passage en logettes

D'importants travaux sont en cours de réalisation pour accueillir les nouvelles vaches laitières, aujourd'hui au pré. *« Nous passons d'une aire paillée à un système en logettes. Nous enregistrons des taux cellulaires trop importants, ce problème devrait être résolu avec ce type d'installation »*, commente pour sa part Justine Chaboud, salariée sur la ferme. *« Ce système ne nécessite plus de paille, c'est un autre atout. Nous n'aurons plus besoin d'acheter chaque année une cinquantaine d'hectares de paille en andains. Cela tombe bien car le commerce de cette matière première devient de plus en plus tendu, le prix ne diminue pas et les quantités se font de plus en plus rares »*, ajoute Kevin Donnet, qui assure seul, avec des amis et avec des membres de sa famille des travaux d'autoconstruction pour diminuer la facture de l'installation. Pour améliorer encore plus le confort de leurs animaux, les éleveurs de Saint-Anthot ont opté pour des logettes équipées de confortables matelas et genouillères à eau : ces poches s'adaptent parfaitement à la morphologie des vaches, le couchage évite tout point de pression et offre une bonne circulation sanguine aux bovins. Le Gaec s'est également équipé d'un robot de raclage, comme le précise Justine Chaboud : *« nous faisions tout à la main jusqu'à présent. Cet équipement nous déchargera de certaines contraintes et libérera du temps. C'est aussi ce que nous recherchons. De plus, l'oncle de Kevin approche de la retraite et nous ne savons pas si ce poste sera remplacé »*. Le système de traite, passé il y a quelques années d'un 2x6 à un 2x8, restera encore effectif *« un petit moment »* : *« l'idée d'un robot n'est pas d'actualité à cause de notre parcellaire car nos vaches doivent traverser une route pour accéder aux prairies. Il faudrait que nos prés soient autour de l'exploitation pour envisager un système de traite robotisé »*.

AG


Justine Chaboud et Kevin Donnet, avec l'un de leurs veaux montbéliards.

À la tête du canton

**Justine Chaboud préside le canton JA de Sombernon. La jeune femme de 26 ans, qui a entamé son deuxième mandat l'automne dernier, présente son équipe et partage les motivations de son engagement : *« Nous sommes une petite dizaine de Jeunes agriculteurs, notre effectif est assez restreint mais nous sommes très soudés et solidaires. Sombernon est à chaque fois très bien représenté aux actions syndicales dans notre département, c'est une satisfaction. Face aux départs de plusieurs anciens JA en limite d'âge, nous avons un peu de mal à recruter, les jeunes de notre secteur sont souvent salariés et n'ont pas toujours le temps de se libérer. J'avais, à l'époque, accepté ce poste de présidente pour tenter de redynamiser l'équipe. Cela est toujours d'actualité : toute personne souhaitant nous rejoindre est forcément la bienvenue ! »*. Présider un canton JA, quand on est une jeune femme, est relativement rare, Justine Chaboud le reconnaît volontiers : *« il est vrai que ce poste est plus couramment occupé par des hommes… Je suis même devenue la seule fille du groupe depuis que Christelle Potier, éleveuse à Savigny-sous-Mâlain, n'est plus JA. Être une femme ne change en réalité pas grand-chose. Il y a peut-être un peu moins de conflits lors de nos réunions ! Sans aucune prétention, je pense aussi que les femmes, en général, peuvent apporter des idées nouvelles en agriculture et au sein d'une petite équipe syndicale comme la nôtre »*. Les JA de Sombernon avaient rendez-vous les 12 et 13 septembre à Cestres pour la fête départementale de l'agriculture 2020 : *« ce rendez-vous est annulé à cause de la crise sanitaire. Nous sommes forcément déçus mais c'est comme ça, nous n'y pouvons rien. Tout le monde est impacté par ces différentes mesures de protection. Kevin et moi sommes très bien placés pour le savoir car nous devions nous marier le 8 août : nous avons été contraints de reporter notre mariage l'an prochain »*.

Récoltes imminentes

Les moissons devraient débuter autour du 10 juillet au Gaec de la Combe au renard. Si l'orge d'hiver n'est aujourd'hui *« pas très belle »*, les champs de blé devraient sortir leur épingle du jeu, comme l'espère Kevin Donnet : *« il ne sera pas exceptionnel pour autant mais nous restons optimistes ! Pour l'orge, elle présente une forte hétérogénéité dans des mêmes parcelles, certaines mériteraient d'être fauchées d'ici quelques jours. Pour d'autres, il faudrait attendre beaucoup plus longtemps… Je ne sais pas comment nous allons procéder, peut-être par un découpage parcellaire ou par l'enrubannage des orges immatures. Le manque d'eau au printemps a fortement impacté cette culture, celle-ci se destine à nourrir nos animaux »*. Le maïs, une autre culture destinée à l'alimentation du bétail, présente un très bel aspect : *« il a très bien démarré avec les précipitations que nous avons eues, mais il attend désormais un peu plus de chaud. Les dernières nuits à 9 °C, il n'aime pas trop ! Nous avons aussi de l'épeautre, utilisé dans les rations pour nos veaux, qui a l'air de bien se tenir pour le moment »*. Les agriculteurs n'auront pas de colza à récolter puisqu'ils n'en cultivent plus depuis cette année : *« les rendements étaient de plus en plus faibles et il fallait engager des frais importants, sans avoir la certitude de faire une belle récolte. En plus, le colza ne fait pas de paille, alors nous avons préféré arrêter. À la place, nous faisons un peu plus d'orges et beaucoup plus de prairies temporaires, avec notamment du ray-grass. L'idée a toujours été d'être le plus autonome possible, c'est encore plus vrai aujourd'hui »*. Kevin Donnet, qui a pris la place de son grand-père Michel Grossetête sur la ferme, évoque les fourrages déjà récoltés : *« l'eau est arrivée bien tardivement mais elle est arrivée, les volumes de l'année ne devraient pas être en baisse comme nous le craignions à un moment donné. Une autre bonne nouvelle vient de la qualité des fourrages, elle semble être aussi au rendez-vous »*.

▸ À noter

Emploi Recherche de maître d'apprentissage

Chloé, est actuellement étudiante en Bachelor Sommellerie, Gastronomie et Services du luxe à l'INSEEC de Beaune. Elle est également titulaire d'un BTSA Viticulture-Œnologie. Afin de compléter son parcours, elle souhaite intégrer la Licence Professionnelle Conduite Stratégique de l'Exploitation Viti-vinicole à l'Institut Jules Guyot à la prochaine rentrée scolaire (novembre 2020). Résidant à Beaune, elle est à la recherche d'un maître d'apprentissage pour effectuer son alternance en contrat de professionnalisation, pendant 1 an, en tant que directrice technique de viticulture dans un domaine viticole entre Mâcon et Beaune. Elle est disponible à partir d'octobre 2020. Pour en savoir plus sur ses expériences et son profil et obtenir son CV, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr.

10 ans 2010 - 2020
LELY CENTER de Monéteau
Déjà 10 ans à vos côtés !



- **Didier,** *gérant*
- **Nicolas,** *responsable technique*
- **Benjamin, Daniel, Mathieu, Jérôme, Axel,** *techniciens*
- **Hervé,** *monteur*
- **Cédric et Laurent,** *commerciaux*
- **Alice,** *communication et vente de petit matériel*
- **Linda,** *administratif*

Une équipe dynamique qui vous accompagne au quotidien dans l'amélioration de vos performances laitières

AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE
07 57 43 13 96 - 06 43 69 02 60
LELY www.lely.com

Fête du Charolais

Une édition forcément spéciale

Le comice agricole de Saulieu maintient son grand rendez-vous de l'été, mais avec plusieurs adaptations liées au contexte sanitaire.

Les engraisseurs bovins et ovins ont rendez-vous le 21 août à l'espace Jean-Bertin de Saulieu pour un nouveau concours dans le cadre de la fête du Charolais. Cette édition 2020 se déroulera sous un format inédit compte tenu de la crise sanitaire. *«Les membres du comice se sont réunis le 9 juin pour évoquer l'évènement. L'idée première est de maintenir la fête, ou du moins le concours, pour permettre aux éleveurs de valoriser leur travail, le tout en assurant la promotion de nos métiers»*, souligne Jean-Michel Cap, président du comice. Le responsable de l'organisation précise qu'un courrier d'inscriptions sera très prochainement envoyé aux participants. *«Nous réalisons aussi, en ce moment, un sondage pour évaluer les effectifs que nous aurons le jour J. Nous avons reçu beaucoup de coups de fil ces dernières semaines. À l'évidence, les éleveurs sont plus que jamais partants pour prendre part aux concours»*, relève le Côte-d'orien.



Plusieurs grands prix seront remis en jeu, dont celui du comice agricole de Saulieu, remporté l'an passé par l'EARL Sagetat.

Uniquement professionnel

Contrairement aux autres années, la fête du charolais se déroulera sur une seule journée, en l'occurrence un vendredi. *«Les animaux arriveront la veille, mais il n'y aura pas de manifestations le samedi ni le dimanche»*, enchaîne Jean-Michel Cap, *«nous conservons uniquement la partie professionnelle avec les concours bovins et ovins. Des plaques seront remises comme à chaque fois, il est important que des diplômes circulent dans les boucheries et la grande distribution, pour promouvoir la viande de qualité. Les bouchers artisanaux sont, je le rappelle ici, de fidèles acheteurs. Il n'y aura pas, en revanche, de présentation avicole ni de chevaux de trait. Nous sommes également contraints d'annuler les buvettes et la restauration, les éleveurs devront prendre leur disposition. Tous ces éléments seront précisés dans le courrier d'inscription»*. Une nouvelle réunion des membres du comice était programmée ce 24 juin. Contacté la semaine dernière, Jean-Michel Cap prévoyait de peaufiner certains points d'organisation : *«un travail va s'imposer avec la DDPP, la préfecture et la mairie de Saulieu pour la mise en place de dispositions spéciales liées au coronavirus. Les mesures sanitaires évoluent vite mais nous saurons nous adapter et les respecter. Cette édition sera forcément spéciale mais nous ne pouvons pas faire autrement, il est déjà important de la maintenir. Pour l'anecdote, seule une édition n'a pas pu se tenir depuis la création de la fête du Charolais, c'était au début des années cinquante, à cause de la fièvre aphteuse»*.

AG

Emploi

La FDSEA à vos côtés

La profession agricole et viticole continue de se mobiliser dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Afin d'accompagner ce mouvement, la FDSEA21 s'engage avec ses équipes auprès de ses adhérents en participant de manière collective à la défense de la profession ainsi qu'à la construction de notre agriculture de demain en proposant des accompagnements personnalisés comprenant :

- Un service syndical impliqué à la défense des intérêts des adhérents
- Un service juridique emploi (SJE) performant apportant :
 - des conseils en droit du travail,
 - des accompagnements RH,
 - des prestations personnalisées
- Un service paie dédié et renforcé comprenant désormais deux gestionnaires.

Afin de répondre aux enjeux de la profession, la FDSEA21 s'engage. D'une part, en tant que syndicat majoritaire représentatif, pour négocier les demandes de dérogations auprès de la Direccte. Dès le mois d'avril 2020, pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre, une dérogation à la durée légale du travail pour les travaux de printemps et d'été a été accordée. Il est, pour toute la période des travaux d'été jusqu'au 31 août 2020 (sous réserve d'en informer la Direccte), possible d'augmenter la durée du travail jusqu'à 60 heures par semaine.
Pour prolonger après le 31 août 2020 cette autorisation exceptionnelle de dépasser la durée maximale du travail, une nouvelle demande pour les récoltes du maïs grain, du soja ou du tournesol a été déposée auprès de l'administration.
D'autre part afin de répondre aux besoins en recrutement constants. En effet, les difficultés persistent pour embaucher tant sur les postes saisonniers que sur les postes permanents, et ce, malgré les efforts fournis pour tenter de les résoudre.
L'accompagnement des employeurs mis en place par la FDSEA 21 en matière de recrutement, s'effectue par l'intermédiaire de la Bourse de l'Emploi, de l'Anefa BFC ou du groupement d'employeurs Agriressource 21.
Vous souhaitez en savoir plus ? Vous souhaitez nous rejoindre ? N'hésitez pas !
Le service juridique emploi de la FDSEA 21 reste à votre écoute. Pour cela une seule adresse : sje@fdsea21.fr. Notre équipe emploi reste également disponible au 03-80-68-67-68.

COMMUNIQUÉ FDSEA

LES AGRICULTEURS N'ONT PAS CESSÉ D'AGIR



ET ON N'A PAS FINI DE LES SOUTENIR.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

05/2020 - H41213 – Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Yann Stofer. BETC

À noter

Decize Lancement d'une consultation en ligne sur la réhabilitation et l'aménagement du pont sur la vieille Loire

Dans le cadre des études préliminaires précédant les travaux de réhabilitation et d'aménagement du pont sur la vieille Loire, à Decize, le Conseil départemental lance une consultation des citoyens en ligne, à compter du lundi 22 juin 2020.
Un questionnaire anonyme, assez rapide à remplir, permet à chacun d'exprimer ses souhaits, à la fois sur les travaux à réaliser, les solutions de circulation provisoires souhaitées et les besoins nouveaux à prendre en compte en termes de circulation (en voiture, à vélo ou à pied).
Une large participation des habitants et des usagers à cette concertation est attendue, afin de calibrer au mieux la réponse technique aux enjeux posés par cette réhabilitation/aménagement du pont.
Les citoyens peuvent remplir le questionnaire en ligne, en allant sur les sites internet du Conseil départemental de la Nièvre (www.nievre.fr), de la ville de Decize (www.ville-decize.fr) ou de la communauté de communes du Sud Nivernais (www.ccsn.fr).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Interview d'Emmanuel Bernard, président de la FDSEA

« Il faut trouver un modèle économique viable et rémunérateur »

Emmanuel Bernard a succédé le 5 juin dernier à Stéphane Aurousseau à la tête de la FDSEA. À 49 ans, l'éleveur déjà engagé à la FNB et à l'Institut de l'Élevage, se lance dans un nouveau défi. Pour l'heure, il s'agit d'une présidence par intérim dans l'attente de la tenue de l'assemblée générale probablement en septembre.


Emmanuel Bernard assure une présidence par intérim dans l'attente de la tenue de l'assemblée générale.

Quel est votre sentiment au lendemain de votre nomination à la présidence de la FDSEA ?
Emmanuel Bernard : *« La première réaction c'est bien entendu de remercier Stéphane Aurousseau pour ce qu'il a fait pour la FDSEA et les adhérents, un travail effectué avec sérieux et professionnalisme. Ensuite, il faut souligner le binôme qu'il a formé avec Stéphane Lafranchise qui a très bien fonctionné. Désormais pour nous, la priorité est de travailler au renouvellement du bureau. Il n'y a pas de révolution mais il nous faut nécessairement rajeunir les membres ».*

Justement, quelle vision avez-vous pour la FDSEA pour les trois prochaines années ?
EB : *« Les fondamentaux sont connus : il faut défendre le métier des agriculteurs et en particulier des adhérents, c'est notre cœur de métier avec toute la palette de référents que l'on peut avoir, aussi bien en interne qu'en externe, avec des accompagnements individuels ou collectifs. C'est aussi faire le lien entre ce qui se décide au niveau national et la cour de ferme mais également de sentir les préoccupations qui sont grandissantes. Deuxième élément : l'adaptation. Nous sommes nécessairement dans une adaptation permanente dans l'offre proposée par la FDSEA à ses adhérents. Les difficultés climatiques, les évolutions législatives, les attentes des consommateurs obligent tout un chacun à s'adapter. Enfin, dernier élément, le besoin de formation des agriculteurs qui est primordial et sur lequel nous devons travailler ».*

Quels sont les dossiers prioritaires ?
EB : *« Premièrement la ligne politique reste inchangée, c'est important de le préciser. Le dossier principal, c'est le revenu des agriculteurs. Aujourd'hui, une personne qui s'installe en agriculture doit vivre de son métier. Qu'il y ait des aides ou non, l'objectif est d'avoir un modèle économique viable et rémunérateur. Je n'ai pas de scrupule à voir l'industrie agroalimentaire se réformer en raison de l'évolution des modes de consommations, pour peu que ça nous fasse vivre. Si ces changements doivent passer par moins de valeurs ajoutées et la destruction de certains emplois dans ce secteur, il faut le faire, je n'ai pas de problèmes avec ce sujet. Peut-être faut-il simplifier les itinéraires ? Il ne faut rien s'interdire ».*

> *« L'ancrage territorial est primordial à la FDSEA »*

Quelles sont de votre point de vue, les filières à privilégier dans les prochaines années ?
EB : *« Je pense tout d'abord que dans la filière céréales il y a urgence à se réinventer. La pépite colza que nous possédions est en voie de disparition. Ce n'était certes par l'eldorado mais ça nous donnait au moins une assurance. Force est de constater que cette assurance devient compliquée à obtenir. Par conséquent pour remplacer le colza, il faut se poser la question de la culture qui s'intègre le mieux dans le projet économique de son entreprise et ne pas produire une culture pour répondre à la demande d'une filière en particulier. Aujourd'hui, le fait que nous ayons dans le département de la surface fait qu'il peut y avoir des opportunités mais il faut regarder exploitation par exploitation. Ce qui est certain, c'est que nous n'allons pas développer le photovoltaïque au sol pour tout le monde par exemple. Aujourd'hui, l'enjeu est individualisé, il peut y avoir des projets collectifs mais ce n'est pas nécessairement avec les voisins. Les exemples récents de projets photovoltaïques se sont faits à l'échelle du département par exemple. Et puis après il y a la démarche de projets dans laquelle des personnes peuvent s'engager mais pas forcément en adhérant à la FDSEA. Il faut que nous soyons force de propositions ».*

Quels sont les chantiers de cette nouvelle mandature ?
EB : *« Clairement, nous avons du travail pour faire évoluer nos statuts. Les adhérents peuvent penser que ce n'est pas essentiel pour eux, mais c'est important pour la vie de la structure. Même si la FDSEA doit s'adapter à cet environnement mouvant, la structure doit rester à l'échelle départementale ».*

Comment allez-vous gérer vos différentes responsabilités d'élus ?
EB : *« C'est compliqué, il ne faut pas se le cacher et le cumul fait toujours parler. En même temps, les adhérents m'ont vu à l'œuvre et j'ai très humblement réussi à faire parler de la Nièvre au niveau national. J'ai donc d'un côté la difficulté de gérer l'emploi du temps mais j'ai aussi le réseau qui va sans doute me permettre de régler des dossiers plus facilement. Après, j'ai senti plutôt une volonté de travailler avec moi donc je ne pense pas qu'il y ait de débat à ce niveau-là ».*

Pour terminer, comment voyez-vous l'été qui se profile ? Pensez-vous que l'on aille vers une troisième sécheresse consécutive ?
EB : *« Nous sommes sur la corde raide depuis quelques jours. Le pire n'est pas encore sûr, pour, autant sur mon secteur, nous n'avons pas d'eau. Je pense que malgré tout, nous avons devant nous les traces du changement climatique. Il faut donc que les agriculteurs aient assez de recul pour faire les stocks nécessaires. Et puis il va falloir voir comment faire pour reprendre un peu plus de sérénité. En attendant, je pense que nous allons déchanter au niveau des rendements de fourrage. Je suis par exemple à 70 % de ce que je fais d'habitude à la fenaison. Mais je voudrais adresser un mot pour les agriculteurs : il faut être convaincu que nous avons un beau métier, à la fois indispensable et intéressant. Et puis ne pas se désespérer car il y a toujours une solution qui vient souvent des exploitants eux-mêmes ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER



Grandes cultures

Une visite riche d'enseignements

Cette année, Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture ont mis en place un essai commun qui s'est concrétisé par une visite à destination des agriculteurs la semaine dernière sur une des parcelles de Guillaume Lemaitre sur la commune de Biches. L'objectif principal est de tester quelques engrais présents sur le marché.



Visite d'essai fertilisation mis en place par Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture sur une parcelle de Guillaume Lemaitre (deuxième en partant de la gauche). Objectif : étudier des nouveaux fertilisants bios présents sur le marché et suivre celui qui s'adapte le mieux par rapport à la culture et au contexte de l'année.

Un tour de plaine enrichissant. C'est ce qui ressort de cette matinée d'échanges avec Judith Nagopaé, conseillère Grandes Cultures Bio à la Chambre d'agriculture, Adrien Lurier, conseiller Grandes Cultures à Bio Bourgogne et la poignée d'agriculteurs présents. Tous s'étaient donné rendez-vous au Hameau de Romenay, lieu-dit de la commune de Biches pour suivre l'essai fertilisation mis en place sur une parcelle de blé de 5 ha appartenant à Guillaume Lemaitre. Objectif : étudier des nouveaux fertilisants bios présents sur le marché et suivre celui qui s'adapte le mieux par rapport à la culture et au contexte de l'année. Cet essai était initialement prévu à l'automne avec certaines modalités localisées au moment du semis mais il a été reporté au printemps suite aux conditions météo peu favorables. Il a finalement été mis en place avec un épandage en sortie d'hier. En plus de la bande témoin, trois modalités ont été étudiées : une avec des bouchons de fiente et deux engrais azotés perlés. Un suivi régulier a par ailleurs été effectué pour voir l'impact de ces apports sur les adventices présentes mais aussi relever la nutrition azotée des bandes grâce à la pince N Tester. Ces observations permettent d'étudier les tendances dans les différentes modalités et surtout à quel moment l'engrais est valorisé par la culture.



Trois modalités ont été étudiées : une avec des bouchons de fiente et deux engrais azotés perlés. Un suivi régulier a été effectué pour voir l'impact de ces apports sur les adventices présentes mais aussi relever la nutrition azotée des bandes.

Des résultats tangibles

Fort de leurs observations, les deux techniciens ont pu donner les premiers résultats aux agriculteurs présents. Sur la modalité des bouchons de fiente, il ressort que l'engrais a mis environ un mois pour être valorisé par la culture (au moment de la première pluie). Sur les deux azotes perlés, la valorisation a été plus rapide. Précisons que ces premiers résultats sont provisoires et doivent être confirmés au moment de la récolte avec le rendement et la qualité du grain. Par ailleurs, il faut aussi replacer cet essai dans le contexte de l'année avec un printemps particulièrement sec cette année limitant le tallage et le nombre d'épis.

THÉOPHILE MERCIER

Chambre d'agriculture

Certiphyto : pensez au renouvellement

Quelle que soit votre situation (première obtention ou renouvellement) ce document est obligatoire pour l'utilisation de vos produits phytosanitaires, alors mieux vaut ne pas tarder à se lancer dans les démarches. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture vous accompagne en vous proposant des modules de formations. Pour les agriculteurs qui doivent renouveler leur Certiphyto, il est important de regarder la date d'expiration de votre document. L'idéal est d'engager les démarches entre trois et six mois avant la date butoir. Inutile de la faire avant, mais attention à ne pas renouveler après la date car vous risqueriez de recommencer à zéro. Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour le renouvellement :

• Soit une formation de renouvellement de 7 heures. La chambre vous propose pour cela un pack Certiphyto par semestre, comprenant la formation et la réalisation de la démarche administrative de renouvellement de votre certificat.

• Un QCM seul de 30 questions avec un minimum de 50 % de bonnes réponses. Il est réalisable à la Chambre d'agriculture (à partir de trois stagiaires). Comptez 76 euros HT (inclus les frais de démarches administratives).

• Le suivi de 14 heures de formation, labellisée Écophyto par Vivéa, dans les 3 ans précédant le renouvellement. Ces formations vous permettent de perfectionner vos connaissances et vos pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires ou d'avoir recours à des méthodes alternatives à ces produits tout en diminuant les risques et les impacts. Vous devez par la suite compléter ces 14 heures de formation par un module de formation en ligne de 2 heures sur le site du Vivéa (à faire au minimum 4 mois avant la date de renouvellement).

Précisions concernant les certiphyto qui étaient à renouveler en période de confinement : les Certiphytos échus entre le 12 mars et le 23 juin 2020 sont prorogés de 3 mois soit jusqu'au 23 septembre inclus.

Modalité d'obtention : premier certificat

Pour une première obtention, vous pouvez suivre la formation *« Premier Certiphyto »* de deux jours à la Chambre d'agriculture (formation comprenant un QCM avec obligation de résultat) ou passer par le mode QCM avec les mêmes modalités que pour un renouvellement.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Marie-Luce Baudot à la Chambre d'agriculture, tél. 03 86 93 40 62 ou marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr

THÉOPHILE MERCIER



Viande bovine

La cotation a franchi la barre des 4 euros

Prix : les lignes bougent dans la filière ! + 200 euros par animal : retour sur les résultats de l'action syndicale de rétention des animaux en ferme.



Romaric Gobillot, président de la section bovine, estime qu'il y a un défi à relever ; c'est celui des viandes racées et du label rouge.

La période de confinement due au Covid 19 aura eu plusieurs effets inattendus et bénéfiques sur les relations dans la filière viande bovine, particulièrement tendues depuis la négociation et la mise en place de la loi Égalim et des obligations de contractualiser en intégrant les coûts de production en label rouge.

D'abord, la période de confinement a eu des répercussions sur les modes de consommation puisque la restauration hors domicile, privée et collective, n'a pas absorbé les volumes habituels ; en revanche les ménages français ont davantage cuisiné leurs repas, la demande de viande a donc augmenté, au profit en particulier de l'origine France, toutes productions confondues. Le réseau FNSEA a beaucoup œuvré pour mettre en avant médiatiquement les productions françaises, surtout celles dont la saisonnalité (fraises, asperges, agneaux…) exigeait une consommation rapide. En viande bovine, malgré cet appel d'air et cette consommation en hausse, les prix payés éleveurs ne suivaient pas. Votre section bovine de la Nièvre, suivant l'appel national de la FNB, vous avait appelé à garder les vaches en ferme afin de dénoncer les pratiques des grandes enseignes et des intermédiaires, contraires à toute logique de marché.

Une victoire syndicale

« 15 jours après cet appel, les prix ont commencé à remonter, on a gagné en moyenne 50 centimes en un mois ! » témoigne Romaric Gobillot, président de la Section bovine de la Nièvre. *« L'un des fers de lance de notre combat est celui de la conquête de prix sur le haché, car plus de 75 % d'une carcasse peut être valorisée en haché, dont la consommation s'est beaucoup développée avec le confinement. C'est un produit rapide à cuisiner, tendre, dont le consommateur maîtrise la cuisson, apprécié par toutes les générations d'un même foyer et en prix, c'est beaucoup plus abordable que des morceaux nobles. Avec le haché, nous avons un défi qui est très lié à celui du prix, c'est celui des viandes racées et du label rouge. Depuis la fin du confinement, la consommation du haché continue à progresser (+12 % par rapport à 2019 sur la même période) »*, poursuit le président de la section bovine.

« La grande avancée c'est qu'au sein de l'interprofession, les entreprises ont accepté de rehausser le prix de la viande pour le haché et cela a impacté positivement toute la carcasse… Un pas a été franchi, nous avons un petit goût d'inédit, le rapport de force a évolué car nous avons montré notre capacité à agir sur les grands déterminants du marché, c'est-à-dire à diminuer l'offre pour nous faire entendre. C'est un pas de plus qui, nous l'espérons, nous permettra de peser pour une mise en œuvre complète et non détournée d'une contractualisation intégrant des indicateurs de coûts de production, et inscrire une mécanique de reconnaissance de notre travail dans le structurel, pas seulement à l'occasion de crise » conclut-il.

L'ÉQUIPE SYNDICALE FDSEA

AVATAR
Un nouveau chapitre du semis direct



VOS CONCESSIONNAIRES EXCLUSIFS

BOUCHERON SAS
Lézinnes
03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

EUROPAGRI
St Clément
03 86 83 02 01
Brienon
03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

DAFP
Toucy
03 86 44 00 77
venoy
03 86 44 00 19

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87
58 St Loup
03 86 26 24 49

HORSCH
horsch.com

Retraite Les retraités agricoles enfin entendus



Yves Delfolie salue une bonne nouvelle pour les anciens exploitants.

Amis retraités agricoles, en ce 18 juin 2020, jour historique pour la France, enfin une bonne nouvelle pour les anciens dans cette année de confinement et déconfinement. L'Assemblée nationale vient de voter à l'unanimité le relèvement du montant des retraites agricoles des chefs d'exploitation à carrière complète à 85 % du SMIC net, financé par la solidarité nationale.

Grâce à la ténacité du député PCF du Puy de Dôme André Chassaigne, qui depuis trois ans porte au plan législatif les revendications de la Section nationale des anciens exploitants et de la FNSEA, nous avons été entendus.

Mais ça n'est pas encore suffisant ! Le texte voté à l'Assemblée nationale se limite aux carrières exclusivement agricoles. Sont ainsi mis de côté les poly-pensionnés qui ont cotisé dans plusieurs régimes. 100 000 agriculteurs retraités seraient donc exclus. La mise en application de la réforme reste encore floue, au plus tard le 1er janvier 2022 alors que la MSA avait déclaré être prête pour le 1er janvier 2021. Et enfin, les femmes sont encore les grandes oubliées de la réforme avec les aides familiaux.

Les retraités agricoles sont fiers de symboliser une population qui travaille dur pour nourrir la France en respectant son environnement et qui prend toute sa part dans la vie et le maintien des territoires ruraux. C'est une reconnaissance unanime. La France s'honore quand elle répare les injustices.

YVES DELFOLIE, PRÉSIDENT DE LA SDAE

Moissons

La saison est lancée !

Dans le département, les moissons ont déjà commencé. Si le temps est au beau fixe, les conditions climatiques des derniers mois promettent une récolte faible en quantité, en espérant que la qualité soit au rendez-vous.



À Gurgy, les moissons ont commencé le lundi 22 juin pour Arnaud Chameroy, soit avec sept jours d'avance.

À Gurgy, Arnaud Chameroy, agriculteur à Monéteau et Sylvain Menin, agriculteur à Gurgy, ont sorti la moissonneuse-batteuse dès le lundi 22 juin, en tout début d'après-midi. « *On commence par les escourgeons, c'est mûr* », assure Arnaud Chameroy.

Du côté du Sénonais, certains ont même débuté la récole la semaine d'avant avec les pois d'hiver et les orges d'hiver. Même chose dans le Gâtinais et en Puisaye pour les orges d'hiver. « *Ici, dans la vallée de l'Yonne, on commence avec sept jours d'avance* », reprend Arnaud Chameroy. Des débuts précoces qui n'ont toutefois pas lieu partout. « *Sur les plateaux, on pensait que les moissons allaient être très en avance, mais la pluie qu'il y a eue au mois de mai a retardé la récolte sur ces secteurs* », indique Marie-Agnès Loiseau, conseillère en productions végétales à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Si le temps est idéal actuellement pour la moisson, cela n'a pas été le cas des derniers mois. « *On s'attend à une pauvre récolte suite aux différents événements climatiques que l'on a pu avoir tout au long de l'hiver* », confie-t-il. « *Un excès d'eau pendant quatre mois, de novembre à février. Puis, aussitôt derrière, le sec est arrivé avec un vent extrêmement froid venant du nord. Ça a de nouveau stressé la plante, que ce soit aussi bien en orges d'hiver qu'en blé. Les cultures sont peu épaisses, alors on sait bien que la récolte va être petite* », détaille Arnaud Chameroy. « *Les grosses pluies d'hiver ont eu pour conséquence des plantes qui se sont enracinées superficiellement. On peut donc penser qu'elles n'avaient pas un système racinaire suffisant pour aller chercher l'eau en profondeur* », développe Marie-Agnès Loiseau.

La qualité est espérée

Cette année encore, « *la récolte sera hétérogène* », affirme la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Les agriculteurs attendent une météo favorable durant toutes les moissons pour que la qualité soit présente. Malgré les problématiques insectes de cette année. « *Dans la vallée de l'Yonne, on a eu des attaques de pucerons à l'automne et durant tout l'hiver qui a été trop doux. Et on ne pouvait pas intervenir avec des insecticides car les sols étaient gorgés d'eau* », explique Arnaud Chameroy.

« *Il y aura certainement des surprises en qualité* », confie Marie-Agnès Loiseau. «*Avec la présence d'insectes dans les protéagineux, on a eu des plantes qui ont du mal à se nourrir, à capter l'azote. Les larves des sitones (insectes ravageurs) ont détruit les nodosités qui alimentent la plante en azote. On a vu des parcelles qui jaunissent* ».

Il faudra maintenant attendre le verdict des machines pour voir si la qualité sera présente. C'est en tout cas ce qu'espèrent tous les agriculteurs.

CHRISTOPHER LEVÉ



Pour Arnaud Chameroy, la quantité ne sera pas présente cette année.



Il espère cependant, comme tous les agriculteurs, que la qualité sera au rendez-vous.



Terres Inovia

Bien préparer son implantation de colza

Vendredi 19 juin, un tour de plaine a été organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Terres Inovia. La préparation de l'implantation de colza a longuement été abordée devant une dizaine d'agriculteurs, curieux d'avoir des bons conseils pour réussir la production d'une culture en difficultés dans le département depuis quelques



Michael Geloen analyse le sol pour voir s'il est utile ou non de le travailler en profondeur lors de l'implantation du colza.

C'est à Sépeaux, chez Hervé Bailliet et Stéphane Joet, à la Ferme du vent de Bise, où se sont rassemblés une dizaine d'agriculteurs, le vendredi 19 juin, pour une matinée dédiée à la préparation de son implantation de colza. Un moment d'échanges et de conseils, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Terres Inovia.

Alors que l'Yonne était le premier département producteur de colza de France il y a quelques années, la culture a bien du mal à se développer depuis quelque temps. La faute notamment à une forte pression insecte, avec des grosses altises causant d'importants dégâts. *«Il faut changer la façon de faire pour que le colza puisse se développer»*, assure Michael Geloen, conseiller technique à Terres Inovia.

Pour cela, la préparation est importante et se fait à plusieurs niveaux. *«Le premier, c'est l'implantation. Tout d'abord au niveau du travail du sol, avec en lien la réserve hydrique»*, indique-t-il. *«L'idée est de faire dès maintenant des tests bêche dans les parcelles pour regarder s'il faut faire ou non un travail profond. Le but est de ne pas du tout assécher le sol. Il faut retenir que pour réhumecter un centimètre de sol sec il faut deux millimètres d'eau. Si un travail profond n'est pas nécessaire, autant gérer tout en superficiel pour essayer de garder au maximum la fraîcheur présente dans la parcelle»*.

Ce dernier conseil également de *«bannir les outils de type herses rotatives, car il n'y a rien de pire pour assécher le sol»*.



Il est conseillé de réaliser des tests bêches dès maintenant, comme ici, le vendredi 19 juin, à Sépeaux.



Michael Geloen a longuement abordé les points essentiels pour bien préparer son implantation de colza.

Contrer la forte pression insecte

Deuxième niveau : la densité de semis. *«Il y a plusieurs valeurs à avoir : 4 feuilles mi-septembre, 20 g par plante mi-octobre et 45 g par plante début décembre. Plus la plante sera vigoureuse à l'automne et plus elle sera résistante face aux insectes. On a donc tout intérêt à baisser la densité de semis et viser 25 à 35 pieds levés par mètres carrés»*, conseille Michael Geloen. *«La date de semis est importante pour avoir les 4 feuilles mi-septembre. Il faut être prêt au 1er août et être réactif pour semer avant les pluies»*.

Le troisième niveau concerne la croissance continue de la plante. *«Il faut que le colza pousse tout le temps et qu'il passe de 20 g par plante à 45 g par plante. Pour cela, il faut apporter de la matière organique (fumier, compost…) ou de l'engrais localisé au semis»*, détaille Michael Geloen. *«L'intérêt avec l'organique, c'est que cela accompagne de façon plus continue la plante sur l'automne»*.

Avec la forte pression des grosses altises et des pontes qui vont du 15 septembre au 15 octobre, il est essentiel d'avoir un colza suffisamment costaud pour résister. *«On ne peut pas tout miser sur l'insecticide. C'est vraiment l'accumulation d'un colza qui démarre vite, qui pousse en continu sur l'automne et auquel on rajoute une stratégie insecticide, qui fait que l'on peut, dans les situations à forte pression insectes, arriver à sortir du colza»*.

Quant au quatrième niveau ? *«C'est le choix variétal. Il vaut mieux essayer de prendre des profils de variété qui ont une croissance à l'automne, une vigueur de départ et une reprise précoce en sortie d'hiver. Pour que le bouton monte avant que les larves des grosses altises aient le temps d'arriver et entraînent la destruction du bouton»*, développe Michael Geloen. Parmi les variétés intéressantes, on retrouve Feliciano Kws, LG Aviron, Cadran, Picasso, ou encore Addition.

Le dernier niveau est l'association avec des plantes compagnes. *«Il y a deux intérêts à cela : elles limitent l'entrée de larves dans le colza et l'exploration racinaire du colza est plus intéressante, avec une meilleure valorisation de l'azote et une petite réduction de biomasse du colza. Une plante plus riche en azote est une plante qui va marquer une fin d'azote beaucoup plus lentement»*. Plusieurs types de plantes compagnes sont possibles : la féverole (viser 15 à 20 pieds au mètre carré), les lentilles (10 kg), le fenugrec (10 kg), ou bien le trèfle d'alexandrie (5 kg), entre autres. *«Pour la gestion des insectes, ce qu'il faut viser c'est 200 à 300 g de biomasse de plantes compagnes par mètres carrés, sinon cela ne fonctionnera pas correctement»*, conclut Michael Geloen.

De quoi espérer voir à nouveau le colza se développer dans le département.

CHRISTOPHER LEVÉ

Brèves

JA 89 L'édition 2020 de la Fête de l'agriculture n'aura pas lieu



Il n'y aura donc pas de Fête de l'agriculture en 2020. Le traditionnel événement organisé par les Jeunes agriculteurs ne pourra pas avoir lieu cette année, à cause de la crise sanitaire actuelle. *«Il s'agit d'un événement qui nous tient à cœur puisque c'est un moment de rencontre, de convivialité et d'échange avec vous sur notre métier. Néanmoins, dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas l'assurer pour la sécurité de tous»*, se désolent les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, dans un communiqué. Il faudra donc attendre un an de plus pour retrouver l'un des événements agricoles les plus attendus chaque année.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
30 ans de réalisation
CHARPENTE
COUVERTURE
BARDAGE
ZINGUERIE
SERRURERIE
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS - Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

Élevage

Des formations pour les éleveurs… et leurs chiens

Mardi 16 juin, une journée, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est déroulée à Lainsecq, où des éleveurs sont venus assister à la deuxième journée d'une formation de cinq jours, pour le dressage des chiens de troupeaux.



Alain Cotté, maître-chien, montre les manœuvres à effectuer aux stagiaires de la formation.



C'est sur l'exploitation de Denis Arnoult (à gauche) que la formation chiens de troupeaux se déroule.



C'est ensuite aux éleveurs stagiaires de reproduire les actions apprises.

Le mardi 16 juin, à Lainsecq, une poignée d'éleveurs, accompagnés de leurs chiens de troupeaux (majoritairement des Border, ainsi qu'un Berger Australien et un Kelpie Australien), ont assisté à leur deuxième journée d'une formation de cinq jours, pour le dressage des chiens de troupeaux. Une seconde journée qui intervient tardivement dans le calendrier, à cause de la crise sanitaire. *«Cette journée aurait dû avoir lieu au mois de mars mais le confinement a repoussé la date. Depuis le mois de février et la première journée de formation, les éleveurs devaient travailler, avec leurs chiens, le stop, le coucher et le rappel»*, indique Denis Arnoult, éleveur et formateur de chiens de troupeaux, chargé de faire la relation entre la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui organise la formation, et le maître-chien intervenant, Alain Cotté, de l'Institut de l'élevage.

Un chien de troupeau n'est pas un chien de protection !

Si beaucoup font l'amalgame, un chien de troupeau n'est pas un chien de protection. Comme son nom l'indique, un chien de protection protège le troupeau, mais ne le mène pas. Cependant, il est possible d'avoir les deux types de chiens pour un même troupeau. *«Il y a un seul obstacle à cela : il faut que les deux chiens s'acceptent»*, prévient Denis Arnoult. Des formations sont donc indispensables pour que l'entente et le travail se fassent dans de bonnes conditions.

Un premier contact avec les animaux

Durant la matinée, les éleveurs ont d'abord eu un temps pour aborder les difficultés qu'ils ont pu rencontrer lors de l'application des manœuvres apprises lors de la première journée de formation. Avant de les remettre en pratique. *«L'après-midi, les éleveurs ont commencé à tester pour la première fois le comportement des chiens vis-à-vis des animaux»*, explique Denis Arnoult. Les animaux sont entourés d'un grillage allant jusqu'au sol de façon à ce que les chiens ne puissent pas aller vers eux, pour la sécurité de tous. L'éleveur peut ainsi seulement gérer son chien, sans avoir à se préoccuper des animaux.

Lors de cet exercice, le maître-chien apprend aux stagiaires à faire tourner le chien autour du troupeau, *«à lui faire prendre la position « midi», c'est-à-dire à ce que le chien soit constamment pile en face de l'éleveur »*, complète Denis Arnoult. *«Le but est de leur montrer des actions durant l'après-midi, qu'ils vont remettre en pratique, chez eux, jusqu'à la prochaine journée de formation. C'est le programme de chaque journée de formation».* Et si l'exercice se fait avec des vaches, cela n'est pas un hasard. *«Comme je le dis souvent aux stagiaires, un chien qui sait manœuvrer des bovins saura manœuvrer n'importe quelles autres sortes d'animaux»*, affirme Denis Arnoult.

Des chiens de travail *«rabatteurs»*

Lors de cette formation, chiens et maîtres travaillent ensemble. *«Nous disons que nous dressons le chien, mais il faut aussi dresser le maître»*, plaisante Denis Arnoult. *«Souvent, au début, les maîtres ont tellement peur que le chien fasse des bêtises, qu'ils le promènent en laisse et suivent le troupeau pour lui montrer les gestes. Seulement, en faisant cela, ils font du chien un « pousseur»* et non un *«rabatteur». Le problème de cela, c'est que si le chien est habitué à pousser les animaux et non pas les emmener, l'éleveur va devoir courir pour aller chercher les animaux »*, rit-il.

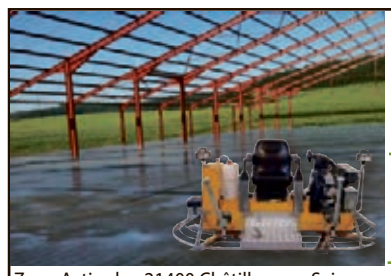
Car un chien de travail est un chien qui rabat, *«c'est-à-dire qu'il rabat toujours le troupeau sur son maître. Quand il veut déplacer le troupeau, l'éleveur se positionne à l'endroit où il souhaite voir arriver le troupeau et le chien sait ainsi où il doit l'emmener».*

Denis Arnoult l'assure : *«Si le chien respecte les animaux et les animaux respectent le chien, le travail se fait dans la plus grande simplicité».*

Quant à un conseil pour les éleveurs ? *«Il n'est pas utile de crier ou de courir partout pour que le chien écoute. Plus nous sommes calmes et plus cela fonctionnera»*, confie-t-il. *«Si nous crions déjà en lui donnant une consigne, nous ne pouvons plus élever la voix pour stopper le chien s'il fait une bêtise, il ne fera pas la différence. Car le chien réagit en fonction du timbre de la voix».*

Les prochaines journées de formation auront lieu le 25 août, le 9 octobre et la dernière fin novembre, toujours à Lainsecq.

Christopher Levé


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Viticulture

Les formations reprennent au CFPPA

Le 1er juillet, le CFPPA Auxerre La Brosse ouvre ses portes au public pour présenter ses formations viticoles, qui démarrent lors du dernier trimestre de l'année 2020. Des formations qui mettent en avant tous les métiers de la viticulture.

Le but est de promouvoir les formations en viticulture qui vont démarrer lors du dernier trimestre 2020, soit d'octobre à décembre», lance Julien Libsig, formateur au CFPPA Auxerre La Brosse.

Le 1er juillet prochain, à 9 heures, le CFPPA Auxerre La Brosse ouvre ses portes au public pour présenter les formations viticoles qu'il propose. *«Quatre formations vont démarrer à ce moment-là»*, continue Julien Libsig. Il y a tout d'abord le BPA (brevet professionnel agricole) Travaux de la vigne et du vin. *«Il concerne davantage la partie œnologie et les travaux manuels de la vigne, avec un peu de conduite et d'entretien du matériel»*, développe le formateur du CFPPA Auxerre La Brosse.

«Il y a également le BPA TCEEA (Technique de conduite et entretien des engins agricoles) avec l'apprentissage de la conduite de l'enjambeur ainsi que l'entretien du premier niveau : de la vidange, de la soudure, des changements de filtres ou de durites…» Des formations qui débutent le 12 octobre pour se terminer le 5 juillet.

La formation taille de la vigne revient

Viennent ensuite deux autres formations, plus courtes. Comme celle concernant la taille de la vigne. *«C'est une formation de 350 heures qui permet de former des personnes à qui il manque le savoir-faire de la taille (aspect le plus technique du métier d'ouvrier viticole) afin d'obtenir un CDI dans un domaine, ou bien de former des personnes qui veulent trouver un emploi. Sur ce type de formation, on est sur un taux de retour à l'emploi de 90 %. Bien souvent, les maîtres de stage prennent quelqu'un en vue d'une embauche»*, détaille Julien Libsig. La formation démarre le 16 novembre pour finir le 5 février. Enfin, la formation adjointe administrative sera présentée. *«C'est une formation montée avec la FDSEA. Le but est de former un administratif viticole qui est en charge des déclarations, des commandes. Il y a des cours de viticulture, d'œnologie, de dégustation, de commercialisation et d'accueil au caveau, ainsi que sur la préparation de commande. La formation a lieu du 30 septembre au 18 décembre»*, conclut-il.

Plus d'informations sur les formations et la journée du 1er juillet sont à retrouver sur le site www.terresdelyonne.com ou bien en contactant le 03 86 94 60 20 ou en envoyant un mail à cfppa.auxerre@educagri.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'apprentissage de la conduite de l'enjambeur fait partie du BPA TCEEA.



La formation taille de la vigne, c'est 350 heures de formation, dont 250 heures de pratique.



Parce que la cession d'entreprises viticoles est un véritable métier, **Fabrice Henry** et son équipe, **forts de leur expérience et de leur professionalisme** dans la préparation, l'organisation et la cession d'entreprises viticoles en Bourgogne, sont à votre service pour **vous accompagner efficacement** dans la réalisation de votre projet de cession.

03 80 73 13 45
Immeuble le Stratège
1, rue du Dauphiné
21121 Fontaine-lès-Dijon
f.henry@fmp-vignoble-conseil.fr
Fax. 03 80 72 28 45

www.achat-vignoble-bourgogne.com

En bref

Viticulture Les caveaux à nouveau ouverts au public

Pendant la période de confinement, beaucoup de vignobles Icaunais et Bourguignon n'ont pas pu accueillir le public dans leurs caveaux. Une perte importante pour les vignerons quand on sait que la vente directe représente 15 % du chiffre d'affaires de la filière viticole (chiffre du BIVB). Si certains domaines ont su trouver des alternatives pour limiter la casse (commercialisation sur internet, drive, livraisons à domicile dans le département voire en région parisienne…), l'accès aux caveaux a beaucoup manqué aux amateurs de vin.

Le déconfinement prononcé, les accès aux caveaux sont désormais à nouveau possibles dans la majorité des domaines du territoire.

La liste de ces caves est consultable sur le site internet du BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), dans la rubrique *«Escapades Viticoles, les voyants sont au vert ! Déconfinez-vous !»*

Pour recevoir le public dans les meilleures conditions possibles, les domaines s'adaptent. *«Le ministère du Travail a élaboré des fiches conseils métier, donnant un cadre générique»*, indique le BIVB dans un communiqué. *«En parallèle, Vin & Société a mis à la disposition des caveaux un outil très spécifique : le guide de bonnes pratiques pour les acteurs de l'œnotourisme, expliquant comment continuer une prestation œnotouristique, comment ouvrir dans des conditions sanitaires respectant les normes en vigueur, et comment mener une dégustation, une visite de cave ou de vignoble en toute sécurité»*.

Aussi, le BIVB a créé des outils complémentaires : un livret sanitaire pratique et pédagogique, rappelant les principes collectifs et individuels de lutte contre la pandémie, et a mis en place des mini-crachoirs individuels *«Bourgogne»*. *«Recracher le vin est un geste indispensable dans le cadre d'une dégustation responsable mais très délicat dans le contexte actuel. Ces mini-crachoirs individuels permettent de garantir l'hygiène de ce geste»*, conclut le BIVB.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Débouchés

Faire le pari de la restauration collective

Peut-on faire rimer restauration collective et achats de proximité ? Oui, partiellement, si l'on en croit une enquête récente d'Agreste, qui montre aussi les obstacles pouvant freiner de tels développements.



En Bourgogne Franche-Comté, la restauration collective, dans son ensemble assurerait environ 20 % des débouchés commerciaux des productions agricoles locales.

Alors que la crise sanitaire que nous venons de traverser a placé sur le devant de la scène les préoccupations liées au raccourcissement des circuits d'approvisionnement en produits alimentaires, de bonnes habitudes dans ce domaine avaient-elles déjà été prises, avant le surgissement du Covid-19 ? C'est ce qu'a tenté d'observer Agreste, l'organisme régional de statistique, d'évaluation et de prospective agricole, à travers une enquête dont les résultats ont été dévoilés au mois de mai. Il s'agit d'une première approche des pratiques d'achat *«de proximité»* dans la restauration collective de Bourgogne Franche-Comté (BFC), en 2019 (voir la méthodologie appliquée en encadré). L'enjeu n'est pas négligeable lorsqu'on sait qu'en 2018, le total des repas servis en BFC par les établissements de restauration collective s'est monté à 178 millions, pour un montant d'achat de denrées alimentaires de 369 millions d'euros TTC, sur une valeur totale de productions animales et végétales de 2 milliards d'euros. Les restaurations collectives concernées par l'enquête pèseraient donc pour près de 20 % de l'offre de production agricole régionale. 38 % de ces repas ont été servis par des structures de santé, 28 % par des administrations ou autres, 20 % par des écoles élémentaires ou des universités et 14 % par des collèges et des lycées.

Volonté et organisation

Premier enseignement de l'enquête : les achats de proximité dans la restauration collective sont déjà bien présents dans la région. Les gestionnaires de restauration ont estimé qu'en 2018, un peu plus de 20 % de leurs denrées alimentaires étaient de proximité. Des incitations existent pour aller en ce sens mais les résultats reposent avant tout sur la volonté des gestionnaires d'achats et l'organisation des fournisseurs locaux. Parmi les motivations des acheteurs, on trouve la volonté de préserver le tissu économique local, mais aussi la qualité des produits ou l'ambition de réduire l'empreinte carbone. Il y a aussi des freins à cette volonté et notamment le prix des produits, les quantités insuffisantes ou les délais de livraison. La réglementation de la commande publique est également parfois invoquée. Au sein des collèges et lycées, les produits enquêtés (viandes bovine, ovine, porcine et de volaille, fruits, légumes et produits laitiers frais) représentent un peu plus de la moitié des achats. Cette part est légèrement inférieure pour les établissements de santé (45 %).

En 2019, ces derniers, ainsi que les établissements médico-sociaux ont acheté pour plus de 67 millions d'euros de denrées alimentaires, dont 8 % en produits de proximité, à comparer à une part de 13 % pour les collèges et lycées.

Pour ces derniers, l'enquête montre aussi que les achats frais de proximité sont plus importants en viande bovine qu'en viande de volaille. Les achats de viande porcine seraient à 40 % locaux et la viande ovine, à 26 %. Les achats de produits laitiers se situent autour de 7 millions d'euros mais seulement un quart sont achetés en local. Il apparaît aussi que le montant d'achat des fruits et légumes frais locaux représenterait au moins 12 % du total. Une part relativement réduite qui peut s'expliquer par des volumes produits dans la région assez faibles, mais aussi par la période de l'année à laquelle l'enquête a été menée (janvier et février 2019), peu propice à un approvisionnement local frais.

L'importance du lien avec les collectivités

Le lien fort qui relie collèges, lycées et collectivités territoriales - les premiers dépendants des Conseils départementaux et les seconds, du Conseil régional - constitue une incitation à donner plus de place aux produits locaux dans les achats. La présence de structures de transformation (abattoir, légumerie…) peut aussi favoriser les achats de proximité. Si l'on regarde la situation, département par département, en BFC, la Saône-et-Loire, le Doubs et la Côte-d'Or consacrent les plus gros montants de dépenses pour les produits pris en compte dans l'enquête.

C'est logique, dans la mesure où ils sont aussi les plus peuplés et comptent donc les parts les plus élevés de collégiens et de lycéens. Pour les collèges et lycées, un quart des achats des produits pris en compte dans l'enquête proviendrait du département ou d'un département limitrophe. Cette part serait même un peu plus élevée dans la Nièvre (28 %) grâce à une part d'achats importante en volailles locales.

BERTY ROBERT, AVEC AGRESTE

Méthodologie

L'étude en question repose sur un questionnaire portant sur les pratiques d'achat en produit brut, envoyé à plus de 1 600 restaurations collectives du domaine de l'enseignement, de la santé, du médico-social et d'un domaine autre (restaurants administratifs…) Les questions portaient sur les montants, la répartition et la provenance des achats. Cette étude considère comme produit local un produit issu du département ou d'un département limitrophe de la restauration collective interrogée. Les répondants devaient considérer l'origine de la matière première (viande brute, lait, fruits et légumes frais) et non le lieu de transformation du produit ou d'implantation du fournisseur.

Des PAT pour avancer

Des freins existent face à la consommation locale, notamment l'offre inexistante à une échelle fine sur un produit donné.Néanmoins, en plusieurs endroits de la Bourgogne Franche-Comté, on a vu émerger des Projets alimentaires territoriaux (PAT) dans le but de déployer une politique de l'alimentation dans les territoires. On en trouve dans tout le département de la Nièvre, mais aussi autour des agglomérations de Dijon et Auxerre, et également beaucoup en Saône-et-Loire et dans le Doubs. Le déploiement de ces PAT est, avec la restauration collective, un des leviers sur lequel repose le nouveau Programme national pour l'alimentation (PNA) qui court jusqu'en 2023. Ces projets s'appuient sur un diagnostic partagé de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire des habitants et des atouts et contraintes sociales, économiques et environnementales du territoire. Les zones de BFC désireuses de s'engager dans un projet de ce type peuvent être accompagnées par la Draaf.



Fendt 900 Vario :
Ready for more.

Êtes-vous prêt pour plus ? Sans aucun doute, le nouveau Fendt 900 Vario, l'est ! Plus efficace, plus d'adhérence, plus polyvalent, plus de sécurité et de confort, et plus intelligent, il saura vous convaincre à tous les niveaux.
Des technologies futuristes vous permettent d'être prêt à relever les défis quotidiens. Maintenant et à l'avenir, les nouvelles solutions de connectivité intelligentes font de lui un partenaire érudit.
Découvrez les détails qui font la différence.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO
fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

Salon

Tech & Bio est maintenu

Dans la galaxie des innombrables évènements agricoles qui ont dû être annulés ou repoussés en raison de l'épidémie de Covid-19, Tech & Bio fait heureusement exception : ce salon est bien maintenu, les 9 et 10 septembre en Haute-Saône.

Salon d'envergure régionale organisé par la Chambre régionale d'agriculture et ses partenaires institutionnels et techniques, qui se revendique comme le rendez-vous des *«meilleures techniques bios et alternatives»*, Tech & Bio fait figure de miraculé. Situé à Villers-Pater, commune de Haute-Saône au sud de Vesoul, l'évènement est l'un des très rares à ne pas subir les conséquences du Covid-19 sous la forme d'une annulation. Si tout va bien, il aura donc bien lieu les 9 et 10 septembre. Il proposera aux éleveurs et agriculteurs en polyculture-élevage, bios ou conventionnels, plus de 80 ateliers techniques, des conférences, une table ronde et un village d'une centaine d'exposants. Le tout enrichi de dizaines d'experts du monde agricole issus des Chambres d'agriculture mais aussi d'instituts techniques, de conseil élevage, de coopératives et d'acteurs privés, afin d'assurer un contenu technique fiable et pointu. 3 000 visiteurs de tout le nord-est de la France y sont attendus. Le salon est articulé autour de huit pôles techniques qui reprennent de manière exhaustive les problématiques du monde de l'élevage : Alimentation, Technique animale, Santé du troupeau, Systèmes de production, Filières, Bien-être de l'éleveur, Territoires et collectivités, Village de la bio.

Conférences, concours, machinisme…

Les participants pourront également assister à des conférences portant sur l'alimentation, l'autonomie fourragère et alimentaire, l'alimentation et la finition des animaux, l'évolution de la consommation de viande bovine en France, celle des installations et transmissions, les opportunités futures, l'état des lieux de la filière en bovins lait, le suivi de son troupeau en matière de santé, ou encore la gestion de la réduction des antibiotiques et antiparasitaires. Des témoignages d'éleveurs jalonneront ces conférences. Tech & Bio c'est aussi un concours : celui de la vache *«rentable»*. Les plus grandes marques du machinisme seront présentes (New Holland, Fendt, Massey-Ferguson, Valtra, Kverneland…) A découvrir également : le village des collectifs, vitrine de la force des collectifs d'agriculteurs. Le salon, dont l'entrée est gratuite, aura lieu en plein air sur les terres d'un Gaec laitier dont le séchage en grange sera visitable.

Notes : www.tech-n-bio.com/fr

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ



Bonne nouvelle de la rentrée : le salon Tech & Bio aura bien lieu.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

En bref

Viticulture Pique-niques de déconfinement

Pour la 10ème année les Vignerons indépendants organisent, les 26 et 27 juillet, leur grand pique-nique national. Durant deux jours, plus de 300 domaines dans toute la France ouvriront leurs portes aux visiteurs. Chacun amène son pique-nique, le vigneron offre vins et animations à découvrir : une façon ludique de comprendre le métier de vigneron. Covid oblige, cette dixième édition a fait l'objet de mesures particulières afin que toutes les visites puissent se faire dans des conditions sanitaires optimales. La fédération qui compte 7 000 exploitations à travers toute la France a mis en place un service spécifique pour répondre à toutes les questions des vignerons et les aider dans la préparation de l'événement au sein de leur domaine. Pour trouver le domaine où vous pourrez passer cette journée agréable, rendez-vous sur www.vigneron-independant.com/pique-nique

Innovation De l'engrais à base d'insectes

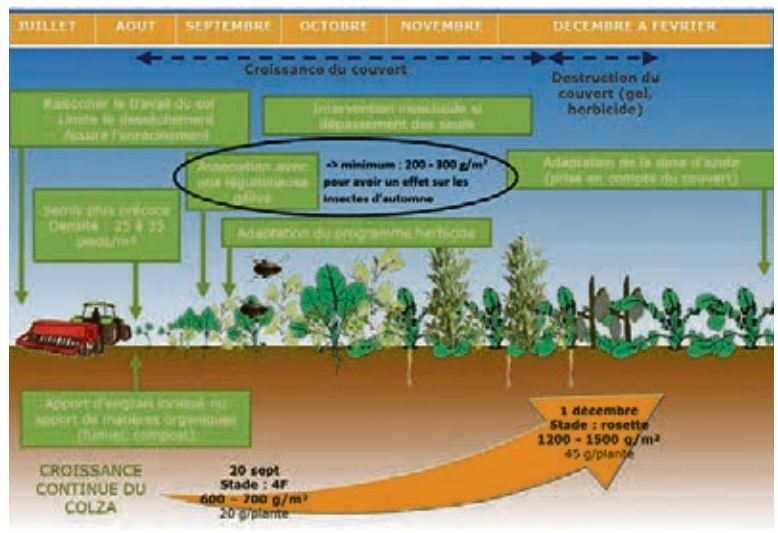
L'entreprise francilienne Ynsect vient d'obtenir l'homologation d'un engrais à base d'insecte, a-t-elle indiqué le 17 juin. Cette autorisation de mise sur le marché, accordée par l'Anses, est annoncée comme une première mondiale. L'engrais, produit dans un élevage d'insectes à Dole (Jura), est issu de déjections (appelées *«frass»*) d'une espèce de vers nourris avec des co-produits céréaliers. Utilisable en agriculture biologique, il est *«aujourd'hui distribué chez ses premiers clients»*, selon le communiqué. Ynsect le destine à tout type de culture : maraîchage, arboriculture, viticulture, prairies, fleurs d'ornement, grandes cultures et particulièrement maïs, colza, blé. Le projet repose sur la construction d'un deuxième site à Poulainville, près d'Amiens (Somme), présenté comme « la plus grande ferme verticale d'insectes au monde ». Démarrage prévu : « au dernier trimestre 2021 » sous réserve des « quelques semaines de retard » liées à la crise Covid-19, confie le président Antoine Hubert, interrogé par Agra Presse. 100 000 t de production sont prévues, dont les deux tiers valorisés en engrais, un tiers en alimentation animale. *«On a 100 millions de dollars de contrats signés jusqu'en 2022»*, annonce-t-il. Ynsect vise à terme un chiffre d'affaires de quelque 100 millions d'euros.

Implantation colza

Anticiper avant le semis

À l'approche de la moisson, il faut d'ores et déjà envisager la campagne suivante, et en particulier l'implantation du colza. Terres Inovia propose plusieurs pistes d'action.





La moisson n'est pas encore commencée et il faut déjà penser à la campagne suivante, notamment à l'implantation des colzas. En effet, comme beaucoup le savent aujourd'hui, l'implantation du colza s'anticipe dès la récolte du précédent. Compte tenu de la pression insecte, il convient de combiner plusieurs leviers pour permettre au colza de limiter l'impact des larves de grosses altises ou du charançon du bourgeon terminal.

Favoriser l'implantation du colza : une étape clé à ne pas négliger

Les enjeux de l'implantation du colza sont de permettre un bon enracinement en supprimant les zones tassées mais également de gérer l'humidité du sol en évitant tout travail profond inutile qui assécherait le sol. N'oublions pas que pour réhumecter 1 cm de sol sec, 2 mm d'eau seront nécessaires. Pour cela, une évaluation de la qualité structurale de la parcelle est indispensable. Cette prise de décision doit être réalisée avant la récolte du précédent. L'idéal serait d'anticiper les interventions profondes dans les cultures précédentes pour n'avoir à implanter les colzas qu'après des interventions superficielles.

Une croissance continue durant tout l'automne

Pour atténuer l'effet des larves de grosse altise ou de charançon du bourgeon terminal, il faut éviter que le colza ne marque une faim d'azote jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Rappelons qu'un colza robuste doit au minimum avoir une biomasse de 20 g/plante mi-octobre et progresser jusqu'à 45 g/plante début décembre.

Pour cela, plusieurs leviers agronomiques peuvent être utilisés.

- Bien alimenter les colzas : l'utilisation d'un engrais organique ou à défaut d'un engrais minéral localisé au semis permet d'accompagner la croissance du colza. Si l'azote est un élément important, il ne faut pas négliger les autres nutriments à savoir le phosphore et la potasse.
- Adapter la densité de semis : pour atteindre une biomasse de 45 g par plante, il faut éviter les surdensités, notamment dans les sols les plus superficiels. Viser 25 à 35 pieds levés.

- Utiliser des plantes compagnes : nos études ont montré qu'en stimulant l'exploration racinaire du colza, la teneur en azote de la plante était supérieure, ce qui retarde l'apparition de faim d'azote par rapport à des situations sans plantes compagnes. Dans ces situations, une adaptation du programme herbicide est nécessaire pour ne pas pénaliser le développement des plantes compagnes. Une limitation du nombre de larves par plante est également observée (viser un minimum de 200-300 g de biomasse de plantes compagnes par m²).

Assurer une levée rapide et homogène

Pour que les effets des leviers que nous venons de citer soient maximisés, il faut avoir une levée précoce du colza et des plantes compagnes. Il faut viser une levée avant le 1er septembre pour permettre au colza de dépasser le stade de sensibilité aux grosses altises adultes au moment de leur arrivée (mi-septembre). Dans ce contexte, soyez prêts à semer début août et visez un semis avant une pluie plutôt qu'après. Les levées n'en seront que plus régulières.

Un semis au semoir monograine assurera une meilleure régularité et vitesse de levée, notamment en conditions sèches. Son utilisation sera privilégiée lorsque cela sera possible.

Michaël Geloen, Terres Inovia

SEMOIRS PNEUMATIQUES
AGUIRRE

Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
Largeur de travail de 4 à 7,2 m
Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
Double parallélogramme
Roues de jauge avant et arrière
Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée
Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémie (quatre distributions) sur ce type de semoir; capacité totale jusqu'à 4000 L.
> idéal pour implanter vos cultures associées
> Inter-rangs possibles: 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm
> Epaisseurs de dents: 12 mm
> Un modèle spécifique pour la culture BIO
> Dents avec double descente
> Modèle traîné largeur de travail jusqu'à 9 m



31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

L'emploi en agriculture : des services à pied d'œuvre et une poursuite d'activité facilitée par le bénéfice de dérogations nécessaires

Le 16 mars dernier, notre pays entier s'est retrouvé confiné et notre économie en a pâti. L'actualité syndicale sur le dossier emploi, elle, de son côté, n'a pas été mise à l'arrêt, bien au contraire !
En effet, depuis cette date, nos services emploi ont mis à profit toute leur expertise pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de cette crise sanitaire liée au COVID-19. Face à la multiplication des annonces du gouvernement et à la multitude des textes législatifs et règlementaires publiés chaque semaine durant ces deux mois de confinement, nous avons été et sommes encore mobilisés aujourd'hui pour répondre à vos questions. Nous avons aussi tenu nos positions pour défendre la place de l'agriculture, que celle-ci soit reconnue comme prioritaire et essentielle. Nous avons enfin travaillé avec les différents partenaires pour que soient mises en place des mesures qui étaient absolument nécessaires à la poursuite de nos activités.
Ainsi, en matière de recrutement, la FNSEA a très vite lancé l'opération *«desbraspourtonassiette»*, en collaboration avec Wizifarm et en partenariat avec l'ANEFA et Pôle Emploi. Cette plateforme, combinée aux modules de formation en ligne mis en place par OCAPIAT (cf. rubrique *«Parlez-en à vos salariés»*), a permis aux employeurs qui avaient des difficultés à trouver de la main dœuvre de faire appel à des candidats motivés pour réaliser leurs travaux saisonniers.
Très vite également, suite à la parution de l'ordonnance le permettant, la profession a sollicité, de la part de la DIRECCTE, une dérogation à la durée du travail hebdomadaire maximale absolue, afin que les travaux saisonniers puissent être assurés dans les délais impartis et avec, souvent, un nombre de salariés restreints en raison du confinement, des arrêts de travail pour maladie, maintien à domicile ou encore garde d'enfants. Cette dérogation, qui permet de porter la durée du travail hebdomadaire à 60 heures, vaut pour l'ensemble des productions relevant de notre secteur, jusqu'au 31 août 2020.
Au niveau national, un protocole paritaire sanitaire a été signé entre la FNSEA et quatre des cinq organisations syndicales. Ce protocole vise à accompagner les employeurs dans la mise en œuvre et le respect des mesures barrières sur leurs exploitations (cf. rubrique *«Zoom sur la profession»*).
Le 5 juin dernier, le réseau de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté a provoqué une réunion avec la DIRECCTE afin d'échanger, comme l'an dernier, sur la nécessité du bénéfice d'une dérogation à la durée du travail maximale hebdomadaire absolue dans le cadre des travaux de vendanges, ainsi que d'une suspension du repos hebdomadaire pour les travaux de vinification. Lors de cette réunion, un bilan de l'utilisation de la dérogation en 2019 a été présenté par la FRSEA grâce à vos retours sur l'enquête diligentée en début d'année. Ce bilan témoignant de la nécessité de ces mesures, la DIRECCTE a accédé à l'ensemble des demandes que nous avions formulées pour les viticulteurs de la région. La décision officielle devrait intervenir très prochainement.
Une autre demande de dérogation a également été portée par la FRSEA pour les travaux de récoltes, ensilages, préparations de sols et semis, intervenant de septembre à novembre dans certains départements de notre région.
Sur ces deux dernières dérogations, nous vous communiquerons les modalités précises dès que la décision officielle nous sera parvenue. En attendant, nos services emploi restent bien entendu à votre disposition pour toute question sur le sujet.

M. Gilles DUQUET,
Le Président de la
Commission régionale emploi-formation,

Actualité sociale

Jusqu'au 31 août pour verser la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Dans le contexte de la crise sanitaire, le gouvernement a assoupli les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux salariés.
Sont bénéficiaires de cette prime, tous les salariés titulaires d'un contrat de travail, à la date du versement de la prime ou à la date de signature de la décision unilatérale de l'entreprise ou de l'accord d'intéressement.
La prime est exonérée dans la limite de 1 000 € en l'absence d'un accord d'intéressement et de 2 000€ en présence d'un accord conclu avant la date de versement de la prime et au plus tard le 31 août 2020. La prime est ainsi exonérée de cotisations et contributions sociales, CSG et CRDS et d'impôt sur le revenu.
Le montant de la prime peut être modulé entre les salariés en fonction de la rémunération, du niveau de classification, de la durée de présence effective ou la durée de travail prévue au contrat de travail ou encore et c'est la nouveauté, des conditions de travail liées à l'épidémie de Covid-19. Ces conditions s'apprécient sur les 12 mois précédant le versement de la prime, sauf celles liées à l'épidémie. L'application de ces critères ne peut pas avoir pour conséquence d'exclure un salarié.
La date limite de versement de la prime est reportée au 31 août 2020 (initialement prévue au 30 juin 2020). L'accord ou la DUE instituant la prime peut prévoir un versement en plusieurs échéances. Toutefois, ces échéances ne pourront être prévues au-delà du 31 août 2020.

Covid-19 : Aide MSA pour les équipements de prévention

Afin de faire face au contexte sanitaire actuel, la MSA a annoncé la mise en place d'une aide financière exceptionnelle : Aide Prévention COVID.
Ce dispositif s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés et aux exploitants les plus en difficulté, dont le repérage se fera localement par les caisses de MSA par contact téléphonique.
Sont donc éligibles, des mesures de prévention collectives permettant la distanciation physique et qui sont plus efficaces en termes de prévention dans la durée (plexiglas, système d'ouverture de portes automatique, installation de points d'eau…).
Les mesures prises en charge seront définies en concertation avec le chef d'entreprise, avec un financement sur des mesures qui perdurent dans l'entreprise et servent la prévention du COVID, par une aide financière à 100%, plafonnée à 1 000 €.

Défi Emploi pour former en interne les nouveaux recrutés

OCAPIAT accompagne et soutient le recrutement et la formation d'un salarié embauché en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois. Dans les conditions suivantes :
La formation est assurée en interne par un salarié de l'entreprise ou son dirigeant avec l'appui d'un expert pour l'aider à élaborer et à évaluer son plan individuel de formation interne ;
L'entreprise a un effectif inférieur à 11 salariés et adhère à l'offre ;
La demande est formulée auprès d'OCAPIAT ;
Après contribution de l'entreprise, la participation nette d'OCAPIAT à cette formation dans ces conditions s'élève à 1 815 HT €, le coût de l'expert étant directement pris en charge (forfait de 1 200 € HT).
La demande s'effectue au préalable du démarrage de l'action, au plus tard un mois après l'embauche du salarié recruté.
Deux demandes de prise en charge par an sont possibles dans la limite de l'enveloppe annuelle arrêtée par OCAPIAT.

Formation

Embauche des apprentis : où faire enregistrer le contrat d'embauche ?

Pour embaucher un apprenti il fallait auparavant faire enregistrer le contrat auprès des Chambres d'Agriculture. Depuis le 1er janvier 2020, cet enregistrement ne se fait plus auprès des Chambres mais auprès d'OCAPIAT (ex-FAFSEA). Cependant le suivi administratif de ces dossiers est centralisé à Paris avec un numéro de téléphone et une adresse email unique. Aussi le réseau FDSEA a fait le choix de vous proposer une prestation au niveau local. Vous pouvez donc contacter votre FDSEA si vous souhaitez obtenir un simple renseignement ou un réel accompagnement pour vos démarches administratives.
Nous proposons également une formation *«maître d'apprentissage»* afin que vous puissiez avoir toutes les clés pour que votre rôle d'employeur ainsi que de formateur se passe au mieux.

▶ *Le chiffre du trimestre*

15 550

C'est le nombre de projets de recrutement en agriculture en Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2020. C'est 12 % de plus qu'en 2019 !
L'emploi saisonnier représente 88 % des projets de recrutement (-1 % par rapport à 2019). Ce taux important s'explique par la forte représentation des entreprises viticoles dans notre région.
A noter : une forte augmentation des projets de recrutement jugés « difficiles », à savoir 51 % des projets de recrutement, soit 10 % de plus qu'en 2019.

▶ *Cas pratique*

Mon salarié peut-il conduire les engins agricoles ?

Tout salarié agricole ayant plus de 18 ans peut conduire un tracteur sur la route, sans qu'il ait besoin d'un permis spécifique, ni même d'un permis B.
Les salariés mineurs de plus de 16 ans peuvent conduire un tracteur seul ou attelé à un outil porté ou à une remorque si l'ensemble ne dépasse pas 2,5 mètres de large. De plus, ils ne doivent pas tracter plus d'une remorque ou matériel remorqué.
Et concernant le télescopique ?
Le salarié majeur est autorisé à conduire le télescopique sur la route et aux champs, à condition que l'employeur ait en plus délivré une autorisation de conduite (sous certaines conditions) et avoir fait vérifier l'engin télescopique depuis moins de 6 mois.
Pour les salariés mineurs, l'employeur doit également avoir fait la déclaration de dérogation aux travaux réglementés pour les jeunes de 15 à 18 ans en formation professionnelle auprès de la DIRECCTE.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- FDSEA 21 : Christine Dautin 03 80 68 67 68 / cdautin@fdsea21.fr / sje@fdsea.fr
- FDSEA 25 : Anouk Jeannin. 03 81 65 52 63 ajeannin@fdsea25.fr
- FDSEA 39 : Pauline Mongellaz 03 84 86 12 70 pauline.mongellaz@soelis.net
- FDSEA 58 : Charlotte Leclerc 03 86 93 40 94 emploi.fdsea58@orange.fr
- FDSEA 70 : Marion Leuvrey 03 84 77 14 07 m.leuvrey@saj70-90.fr
- FDSEA 71 : Cécile Parent 03 85 29 57 25 cparent@fdsea71.fr / service.emploi@fdsea71.fr
- FDSEA 89 : Laetitia Clerc 03 86 49 48 10 / laetitia.clerc@fdsea89.fr / fdsea.yonne@fdsea89.fr
- FDSEA 90 : Maïté Micossi 03 84 22 45 45 fdsea90@orange.fr
- FRSEA : Camille Grellier 03 80 48 43 30 camille.grellier@reseaufnsea.fr

En direct de la MSA

Un renfort et une vigie du monde agricole.

La mission de service public avant tout.

Conjuguer sécurité et travail de terrain.
Garder le contact coûte que coûte.
Les élus face au Covid.

Le nouveau calendrier d'appel des cotisations 2020 et déclaration de revenus professionnels.
Connaître le montant des indemnités journalières.
Comment contacter votre MSA ?

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Renforcer la cohésion sociale

Face à la crise sanitaire sans précédant que notre pays traverse depuis quatre mois, la MSA, par application des mesures gouvernementales, a mis en place, très rapidement, des actions de soutien en direction des ressortissants agricoles tout en continuant d'assurer ses missions de service public.
Ainsi, tout au long de la crise, la MSA :
- a déployé des mesures dérogatoires auprès des publics ciblés (indemnités journalières pour les cas contacts, pour les parents d'enfant de moins de 16 ans, pour les personnes fragiles…), des mesures d'adaptation spécifiques (allocation de remplacement pour les exploitants confinés pour garde d'enfants…),
- a mis en œuvre des dispositifs d'accompagnement au recouvrement des cotisations (suspension des prélèvements, échéanciers, suspension du recouvrement forcé et des contrôles), d'aides spécifiques (versement, le 15 mai, d'aides pour les bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de l'APL), de téléconsultation,
- a adapté et simplifié les processus de liquidation des dossiers (paiements par reconduction),
- et a versé les prestations sociales sans souffrir aucun retard, en mettant en place des cellules de crise, l'entraide inter caisses dans certains domaines d'activité, le télétravail pour plus de 12.500 salariés, les services en ligne dédiés Covid-19 et toutes les adaptations réglementaires dans un délai très court.

Depuis mi-mars, une chaîne de solidarité, "MSA Solidaire", portée par les femmes et les hommes de la MSA, salariés et élus, se mobilise pour accompagner les populations rurales les plus fragilisées par la crise sanitaire. Ainsi, à la mi-juin, près de 250.000 personnes ont été accompagnées (appels de convivialité pour garder le contact, dons de masques, tablettes, équipements médicaux, courses, démarches administratives, aides au transport…). Cette mobilisation de tous, élus et salariés du réseau, qui s'est poursuivie tout au long du déconfinement, met en action les valeurs de solidarité et de proximité de la MSA.
Même si nous reprenons une "vie quasi normale", le virus est toujours là et il est du devoir de chacun d'en limiter la propagation. La MSA participe ainsi au dispositif de gestion des "cas contacts" en lien avec l'Assurance Maladie et les Agences Régionales de Santé.
Dans le cadre de l'opération "MSA en action", les élus sont appelés à jouer leur rôle de relais proactifs et engagés des bons gestes et des bonnes attitudes à adopter et à faire adopter auprès de la population rurale. De son côté, les services de Santé Sécurité au Travail de la MSA produisent, depuis le début de la crise et aujourd'hui encore, des référentiels (fiches, vidéos…) disponibles sur le site ssa.msa.fr, pour aider les employeurs agricoles et les exploitants à mettre en place les mesures sanitaires pour lutter contre la Covid-19 et les conseillent également, en présentiel ou à distance, pour concilier continuité de leurs activités et protection.
Cette crise sanitaire a eu des retombées néfastes sur l'économie du pays, a révélé, sur le plan social, des failles en matière d'accès aux soins, de protection des personnes âgées, d'accès aux services publics et mis l'accent sur un besoin de solidarité intergénérationnelle. La dépendance, le rôle des services publics sur les territoires, la refonte du système de santé, le soutien aux agriculteurs sont autant de sujets sur lesquels la MSA se positionne comme acteur de la proximité et de la protection sociale de demain. Des sujets largement évoqués par la MSA, avant même la survenue de cette crise, dans le livre blanc remis au gouvernement, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, en février dernier et dont les 20 propositions répondent à la problématique posée par cette crise sanitaire. La MSA visionnaire ? Non, tout simplement et plus que tout autre, au fait et à l'écoute des besoins des territoires et de ses habitants. Et elle entend bien promouvoir, auprès des politiques, les propositions et initiatives réalisées pour accompagner ses ressortissants au cœur de la crise et poursuivre la valorisation de ses ambitions pour renforcer la cohésion sociale et territoriale au service de tous. ■

Editorial



Le pays a été touché par une crise sanitaire exceptionnelle et inattendue, face à laquelle il a fallu être réactif pour soigner, protéger et accompagner les citoyens. Une crise de plus pour l'agriculture qui, comme d'autres secteurs d'activité, a subi, de plein fouet, les conséquences de cette pandémie, mettant l'économie à l'arrêt de façon brutale. Mais, et il est utile de le souligner, cette crise a également éveillé les consciences sur l'importance de notre agriculture, trop souvent décriée ces dernières années, dans le quotidien des Français.
Tout au long du confinement, la MSA Bourgogne a été présente auprès des populations. Qu'il s'agisse d'appliquer les mesures gouvernementales d'urgence, d'accompagner les plus fragiles ou de poursuivre sa mission de service public, elle a multiplié les actions et initiatives. Forte de son expérience de terrain et au-delà des divers dispositifs proposés pour accompagner psychologiquement, socialement et financièrement le monde agricole et rural, la MSA Bourgogne, par l'action de ses salariés et de ses élus au plus proche des adhérents et des situations difficiles, a participé, quotidiennement, à l'effort de solidarité nationale. Garder le contact avec les plus fragiles était primordial, les accompagner, une nécessité et les résultats de l'opération "MSA Solidaire" montrent l'implication de la MSA sur les territoires. Une implication qu'elle a souhaité pérenniser en période de déconfinement parce que l'accompagnement ne prend pas fin à date donnée.
Mais, surtout, cette crise a mis en lumière des failles dans notre système de santé, l'accès aux services publics, la prise en charge de la dépendance… Présentées en début d'année aux pouvoirs publics, les 20 propositions du livre blanc de la MSA répondent aux enjeux de la protection sociale de demain. Face à un rapport de la Cour des Comptes défavorable au maintien du régime agricole, la MSA apporte, chaque jour, la preuve de son engagement et de son utilité sur les territoires et elle entend bien le faire savoir ! Ainsi, parlementaires, élus locaux et partenaires seront sensibilisés au rôle de la MSA en tant que partenaire de la cohésion sociale.
Une bonne nouvelle, le projet de loi visant à revaloriser, à 85% du Smic, le montant des petites retraites agricoles a été adopté en première lecture par le Parlement. Une avancée sociale importante que nous espérons applicable le plus rapidement possible.
Comme pour bon nombre de MSA, la crise a mis un terme à l'organisation de notre assemblée générale élective initialement prévue en mars. Aussi, la CCMSA a décidé l'organisation, par chaque MSA, d'un vote par correspondance pour élire leur Conseil d'administration. Toutes les informations sur le déroulement de ce vote seront communiquées aux délégués titulaires appelés à voter.
En attendant, je vous souhaite un été plus apaisé.

Dominique Bossong

Les comptes 2019 de la MSA certifiés par les commissaires aux comptes

Dans leur intervention devant le Conseil d'administration de la Caisse centrale de la MSA, le 11 juin dernier, le collège des commissaires aux comptes, des cabinets Deloitte et Grant Thornton, a certifié les comptes 2019 du régime agricole, soulignant l'absence d'anomalies significatives.
Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la MSA, a salué les conclusions des commissaires aux comptes : *« la certification de nos comptes conforte la bonne gestion par la MSA des fonds publics au service de la population agricole et rurale. Ce résultat est le fruit de l'engagement collectif du réseau des caisses et de l'unité du régime agricole »*. Pour Thierry Manten, premier vice-président de la CCMSA : *« cette certification est à mettre au crédit de la qualité du travail et de la mobilisation des équipes de la MSA »*.
Une certification qui constituera un argument de poids pour les prochaines échéances de l'année 2020 dont la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui dictera les actions de la MSA pour les cinq années à venir.

msa
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

Covid-19 : la MSA Bourgogne en acti

Zoom

Un renfort et une vigie du monde agricole

Le docteur Didier Menu coordonne, pour la MSA le dispositif Contact Tracing sur la Bourgogne. Un dispositif dans lequel la MSA a parfaitement rempli son rôle de soutien complémentaire à l'Assurance Maladie du régime général et à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sans pour autant délaisser ses adhérents du monde agricole.

Repérer les cas de Covid-19, détecter les contacts qui ont pu se produire avec ces cas, les surveiller, prendre en charge les malades, isoler ceux qui sont contaminants pour rompre les chaînes de transmission de la maladie et éviter son extension : c'est le rôle du dispositif Contact Tracing mis en place au plan national pour tenter, alors que le confinement a pris fin, de prévenir tout redémarrage de l'épidémie de Covid-19. Ce dispositif, les caisses de MSA en sont partie prenante, aux côtés de l'Assurance Maladie, et c'est Didier Menu, médecin coordonnateur régional et médecin-conseil chef pour les MSA Bourgogne et Franche-Comté qui est en charge de sa coordination pour la MSA. C'était l'homme de la situation puisque, même en temps normal, son activité est étroitement liée à la gestion du risque avec le régime général d'assurance maladie et avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Réponse graduée

Contact Tracing fonctionne selon quatre niveaux. *« Il y a d'abord la population, explique Didier Menu, qui, en respectant les gestes barrières, contribue à rompre les chaînes de transmission. On trouve ensuite la médecine de soins (médecine de ville ou à l'hôpital) dont le but est de recevoir les gens qui ont des symptômes, d'identifier la maladie et de voir quels ont été les contacts de ces gens qui pourraient risquer de contracter la maladie. Une fois que le patient symptomatique a été diagnostiqué, on lui fait faire un test (PCR pour rechercher le virus, voire sérologique pour rechercher les anticorps et vérifier qu'on est protégé). Cela permet de déterminer s'il faut confiner des personnes ou non. Le niveau suivant, c'est l'assurance maladie, qui a mis en place, sur tout le territoire national, des plateformes "Contact Covid". Elles sont chargées de recueillir les déclarations de cas de malades de la part des médecins traitants ou hospitaliers, et d'identifier et compléter la recherche des cas-contacts qu'il a pu y avoir. Enfin, l'ultime niveau, c'est l'ARS qui, avec les Cellules départementales d'investigation, doit s'assurer que toutes les mesures de recherche des cas et des contacts à risque ont bien été menées, que les tests ont été pratiqués, que les mesures d'isolement ont été entreprises, pour protéger la communauté, dans les situations regroupant plus de 10 personnes positives, ou dans des communautés de structures fermées où les gens sont en contact proche, de type Ehpad, école, foyer de jeunes travailleurs, foyers de migrants, où il y a eu un foyer de contamination ».* Dans ce cadre général, la MSA s'est engagée à apporter des forces, aux côtés des ARS pour le niveau le plus élevé du dispositif.

Des volontaires

En Bourgogne Franche-Comté, neuf professionnels de santé (médecins conseils, médecins du travail, infirmiers en santé au travail) se sont portés volontaires pour aider leurs homologues de l'ARS. Par ailleurs toutes les caisses MSA ont aussi la charge d'aller chercher dans leurs bases de données, les coordonnées des personnes contact, ressortissants agricoles, pour lesquelles la plateforme "Contact Covid" de la caisse primaire d'assurance maladie n'a pas obtenu d'information par ses propres moyens. Une trentaine de personnes de la MSA Bourgogne se sont portées volontaires pour cette tâche. Les services de la MSA comblent ainsi un vide potentiel qui permet aux caisses primaires d'informer ces personnes de la nécessité de se faire tester. *« En Bourgogne*, poursuit Didier Menu, *la directrice a souhaité que nous allions plus loin. Nous avons proposé de renforcer les plateformes, pour procéder à ce rappel des personnes et contribuer au "tracing". Seules quelques caisses MSA en France, dont la nôtre, ont proposé cela, parce que nous avons d'excellentes relations avec nos collègues du régime général et que c'était pour nous un devoir de solidarité. De plus, c'était un service que nous nous devions de rendre à notre population agricole. Nous nous sommes engagés à hauteur d'au moins deux Équivalents Temps Plein (ETP) par caisse primaire pour renforcer ces plateformes ».* Point positif : l'offre de renfort de la MSA n'a, pour l'heure, pas été mise en œuvre, par absence de besoin. L'abaissement du niveau de l'épidémie a fait que les services du régime général sont pour l'instant parfaitement dimensionnés pour réaliser la mission. Reste à voir comment les choses évolueront d'ici la fin de l'état d'urgence sanitaire, fixée au 10 juillet. ■

Pour mieux comprendre

« La mission de service public avant tout »

Confrontée à une crise sanitaire inédite, la MSA Bourgogne a mis en place des réponses adaptées qui sont aussi porteuses d'enseignements pour l'avenir. Sa directrice, Armelle Rutkowski, revient sur ce qui a été réalisé durant ces dernières semaines.

Dès le déclenchement de la crise sanitaire, quelles ont été vos priorités ?
Armelle Rutkowski : notre priorité aura été le maintien du service public. En parallèle, il fallait poursuivre notre travail tout en assurant la santé et la sécurité de nos salariés. Nous avons, rapidement, été en capacité de mettre en télétravail la majorité de nos salariés. Cela sous-entendait un redimensionnement de notre système informatique. Aujourd'hui, on peut dire que nos 500 salariés peuvent télétravailler, évidemment en toute sécurité, car il ne faut pas oublier que nous gérons des données confidentielles qui concernent l'ensemble de la vie de nos adhérents. La sécurisation de ces données a été une préoccupation constante. Nous avons ainsi conservé notre capacité à remplir notre mission de service public : versement des prestations et recouvrement des cotisations. Cette mutation a été très rapide : le 16 mars, nos salariés étaient encore présents sur les quatre sites et dans les différents points d'accueil et le 17 mars à midi, tout le monde était chez lui. Nous avons aussi mis en place une cellule de crise ayant pour but de raccourcir les délais de décisions. Il fallait pouvoir rapidement mettre en œuvre les orientations données par l'État.

Peut-on considérer qu'après ce "choc", les choses vont revenir à la "normale", ou bien le protocole mis en place va-t-il modifier le fonctionnement de la MSA de manière durable ?
A. R. : dans une entreprise comme la nôtre, nous devons respecter le code du travail et nous passons des accords avec les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales, qui cadrent la vie des salariés. Dès le 10 mars, nous avons ouvert notre plan de continuité d'activité, un document qui nous permet de nous adapter à des circonstances particulières. Ce plan a suspendu les accords locaux, mais à la fin de l'état d'urgence sanitaire, nous reviendrons au mode antérieur. Les salariés vont revenir sur site, ce qui ne nous empêchera pas de tirer les enseignements de la crise. Nous devons être en mesure de préserver le collectif de travail propre à la MSA, en lien avec les valeurs mutualistes dont elle est porteuse et nous interroger sur la manière de conserver ce collectif dans de nouveaux modes de fonctionnement, tels que le télétravail. Pour cela, nous devrons prendre du recul, parce que depuis mars, nous sommes plutôt dans la réactivité et une activité très soutenue. Nous devrons faire un état des lieux, en tirer le positif et nous appuyer dessus. Il faut aussi garder à l'esprit que nous avons des activités qui ne peuvent pas donner lieu à du télétravail (logistique, entretien des bâtiments, informatique, gestion électronique des documents [Geide], courrier...). Tout ces services sont restés sur site. Nous avons fermé les sites d'Auxerre et de Nevers, ouvert celui de Mâcon une journée par semaine, mais le site de Dijon est resté ouvert pendant toute la période. Nous avons assuré la réception et le traitement du courrier et pour cela, il fallait des gens.

Au-delà de votre mission de service public, quels questionnements avez-vous eu vis-à-vis de vos adhérents ?
A. R. : on s'est demandé comment nous pouvions les aider et ne pas passer à côté d'un adhérent plongé dans des difficultés particulières. Nous avons fait en sorte que nos salariés, délégués et administrateurs puissent avoir une action proactive, en appelant les gens. Nous avons aussi apporté notre aide à d'autres caisses MSA, notamment dans le Grand Est, fortement touché par la maladie. Nous avons pu les aider en traitant du courrier pour eux, concernant, notamment, les indemnités journalières (IJ) maladie. Il était essentiel que la MSA, en tant que système de protection sociale, se mette en situation de les payer rapidement. Huit de nos salariés ont traité les IJ pour la Lorraine, jusqu'en juin. Actuellement, nous apportons un renfort à nos collègues de la Gironde avec deux salariés qui traitent des dossiers de cotisations pour ce département.

Comment avez-vous poursuivi vos missions sur les questions de contrôle médical et dentaire (CMCD) ?
A. R. : le service CMCD permet de gérer la question de la mise en invalidité, les problématiques d'accord de prise en charge d'un certain nombre de soins et d'accompagner les salariés confrontés à une maladie... Ces prestations passent par des rendez-vous avec les médecins conseils qui déterminent si la prise en charge doit être arrêtée ou prolongée. Nous avons décidé, pour tous les dossiers qui arrivaient à échéance, de prolonger ces prises en charge jusqu'à la fin du confinement. Nos médecins conseils ont également assuré les visites médicales obligatoires et urgentes. Nous avons aussi mis en place les téléconsultations. Durant la crise, le nombre de mails reçus a été multiplié par cinq. Pour remédier à cet afflux, nous avons instauré un dispositif permettant de répondre très rapidement. Actuellement, chaque semaine, nous gérons également près de 400 rendez-vous téléphoniques avec nos adhérents. ■

on

Sur le vif

Conjuguer sécurité et travail de terrain

Jasmine Hernandez, sous-directrice en charge du service Santé-Sécurité au Travail (SST) de la MSA Bourgogne, revient sur la manière dont ce service, très dépendant du terrain et des contacts humains, a dû adapter son fonctionnement.

Comment vous êtes-vous adaptés au contexte particulier du confinement ?

Jasmine Hernandez : notre tâche n'a connue aucune interruption et ce n'était pas évident car nos missions sont difficilement compatibles avec du télétravail. Nos secrétaires ont un rôle essentiel d'organisation de l'activité des autres composantes. Elles ont pu être mises en télétravail. En revanche, pour les 8 médecins, 5 infirmières et 11 préventeurs, ce fut plus compliqué : ils exercent des métiers de contact, de diagnostic, voient les salariés en visite, se déplacent en entreprises et chez les exploitants pour aborder avec eux les gestes de sécurité ou les postures... Cela ne peut se faire que sur le terrain. Donc, dès que le plan de continuité d'activité a été déclenché, il a fallu réorganiser leur travail. L'agriculture a été désignée comme un domaine prioritaire pour la bonne marche de la nation. Il était donc important de maintenir la continuité du service pour les employeurs, les entreprises et les exploitants, qui avaient des besoins en main-d'œuvre. Ne pas faire des visites d'embauche ou de reprise du travail, c'était les paralyser ou les handicaper fortement.

Concrètement, comment avez-vous procédé ?

J. H. : les mesures gouvernementales sont venues préciser le cadre des visites médicales pour les salariés, nous permettant de faire des consultations à distance. Dans les cas d'urgence, le médecin restait juge et évaluait l'opportunité de convoquer le salarié sur site, en respectant les gestes barrières, et muni d'un masque. Nous avons fait en sorte de délivrer le service public auquel ont droit nos entreprises et exploitants tout en maintenant notre offre de services.

Et concernant la prévention ?

J. H. : dans le contexte particulier du confinement, la prévention du risque professionnel n'apparaissait pas comme une priorité. Nous avons donc redéployé les préventeurs sur des actions proactives comme contacter, sans formalisme, des entreprises de toutes natures afin de voir comment ça allait, connaître leurs besoins, faire la promotion de notre numéro Agri'Écoute, ou encore, celle des fiches Covid régulièrement actualisées et disponibles sur bourgogne.msa.fr. Ces fiches ont été précieuses dans un contexte de travail très désorganisé par l'épidémie sur certaines exploitations. Nous avons aussi travaillé sur un guide de l'accueil du saisonnier et, début juin, a été créée l'aide "Prévention Covid", une aide financière pour les entreprises de moins de 50 salariés et les exploitants, d'un montant maximal de 1.000 euros qui permet de soutenir les efforts accomplis dans le but d'intégrer des mesures barrières collectives. ■

Garder le contact coûte que coûte

En première ligne dans l'accompagnement des personnes fragiles, le service action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA Bourgogne s'est adapté à la crise en déployant des mesures exceptionnelles. Un élan de solidarité que la MSA aimerait voir pérennisé.

Malgré le confinement qui a contraint les travailleurs sociaux au télétravail pendant deux mois et demi, le lien entre la MSA et les personnes fragiles a été maintenu coûte que coûte. Toutes les personnes déjà accompagnées par le service ASS ont été contactées dans une démarche proactive. De plus, de nouveaux adhérents fragilisés par le contexte se sont manifestés soit un total de près de 2.000 contacts. *« Ces entretiens, forts appréciés, ont permis de les informer de la poursuite de notre activité, de leur offrir un espace d'échanges, une écoute, les renseigner sur les mesures de simplification proposées comme le report de cotisations et sur tout ce qui peut contribuer à rassurer dans cette période si particulière »*, explique Bernadette Simonin-Vacher, responsable du service ASS.

En soutien aux familles et aux structures de services

Pour répondre à l'urgence sociale, la MSA a fait jouer sa possibilité d'attribuer un secours exceptionnel sous forme d'aide financière. Par ailleurs, une allocation de remplacement dérogatoire ainsi qu'une aide complémentaire ont été mises en place pour les personnes à risque, empêchées de poursuivre leur activité ou bien pour le motif de garde d'enfant. À ce jour, 18 personnes en ont bénéficié en Bourgogne.

La MSA a aussi veillé à soutenir financièrement les structures et services pour les familles qui, du fait du confinement, ont vu leur activité s'effondrer.

Au fur et à mesure que les règles du confinement ont évolué, l'urgence pour le service ASS a été de reprendre son activité et les contacts à distance avec les partenaires agricoles.

Opération "Paniers Solidaires"

Pour répondre à la fois aux difficultés vécues par les familles et par certains producteurs, le dispositif "Paniers Solidaires", initié par les CAF et MSA du Nord, est déployé en Bourgogne. Il existait déjà depuis 2018 en Saône-et-Loire et dans l'Yonne avec les structures d'insertion "Jardins de Cocagne" à Mâcon et "Jardins de la Croisière" à Sens. L'originalité de cette action réside dans un double élan de solidarité qui profite, conjointement, à des exploitants rencontrant des difficultés dans la vente de leurs produits et à des familles fragilisées en leur assurant une livraison régulière de paniers de légumes frais.

« En Bourgogne, sont ciblées les personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé) et les personnes âgées aux ressources inférieures à 1.000 €. La MSA prend en charge entre 60 et 80 % de la valeur du panier (15 €). Au final, le reste à charge pour les bénéficiaires est de 10 à 30 %. Pour l'heure, l'opération concerne 10 foyers en Saône-et-Loire et 13 dans l'Yonne. La volonté de la MSA est de renforcer cette action, l'élargir aux quatre départements bourguignons en partenariat avec les CAF, et l'ouvrir ainsi aux familles du régime général. En plus-value, des ateliers collectifs de cuisine sont proposés pour promouvoir la santé, le bien manger et renforcer le lien social ».

« L'engagement accru des travailleurs sociaux aux côtés des adhérents MSA va se poursuivre autant que nécessaire pour les accompagner à passer le cap du mieux possible dans cette période inédite » confie Bernadette Simonin-Vacher. ■

Les élus face au Covid

L'année 2020 a débuté, en Bourgogne, avec l'élection de près de 700 délégués MSA. Elle devait se poursuivre avec l'assemblée générale le 27 mars et les réunions des échelons locaux. Cette période de confinement a bouleversé notre calendrier et nos habitudes de travail. Les 5 salariés du secteur Vie Institutionnelle, qui œuvrent au quotidien auprès de nos délégués, ont du s'adapter à cette situation exceptionnelle, sans pour autant abandonner leur mission auprès des élus.

➜ Plus de 450 délégués contactés

Les rencontres étant annulées, nous avons contacté les élus par téléphone pour conserver ou mettre en place ce lien privilégié. Cela a permis de leur rappeler leur rôle, qui s'articule autour de 3 axes : être le relais entre la MSA et ses adhérents, avoir un rôle de veille auprès des populations agricoles et agir sur les territoires.

➜ L'indispensable diffusion d'informations

Pour qu'ils puissent jouer pleinement ce rôle de relais, plus de 35 messages d'informations leur ont été adressés : aide d'urgence aux très petites entreprises, mesures exceptionnelles sur le paiement des cotisations, allocation de remplacement pour garde d'enfant, aide exceptionnelle prévention Covid, indemnités journalières, chômage partiel…

➜ L'accompagnement par les élus

Quand cela a été possible, les élus ont accompagné les adhérents pour les aider à effectuer leurs démarches administratives sur internet, canal privilégié pendant le confinement. Pour les situations plus difficiles, ils ont pu compter sur le secteur Vie Institutionnelle : plus de 160 situations signalées par nos élus ont été étudiées.

➜ Les actions sur le territoire : MSA Solidaire

Nos délégués se sont mobilisés pour venir en aide aux adhérents. Pour briser l'isolement, ils ont pris contact avec les personnes plus fragiles (âgées, isolées, rencontrant des difficultés financières…). Les élus ont pris des nouvelles tout au long du confinement, fait des livraisons de courses, de médicaments, organisé du co-voiturage pour se rendre aux rendez-vous médicaux. D'autres ont participé à l'entretien des effets personnels d'adultes hébergés en centre d'accueil, effectué des portages de repas dans des MFR, confectionné et distribué des masques… En Bourgogne, nos élus sont restés actifs : ils ont soutenus plus de 11.500 personnes.

Cette période a été riche en contacts, dématérialisés bien sûr. Il est encore trop tôt pour envisager une assemblée générale, mais nous devons terminer notre processus électoral par l'élection des administrateurs. Celle-ci se fera par vote par correspondance. Le service Vie Institutionnelle organise ces scrutins et les délégués titulaires recevront fin août un matériel de vote par correspondance.

En espérant que 2021 puisse débuter par un grand rassemblement mutualiste ! ■

L'actualité MSA

Le nouveau calendrier d'Appel des cotisations 2020 et Déclaration de revenus professionnels

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des exploitants agricoles, la date limite de paiement du premier appel provisionnel 2020 a été reportée au 1er juillet 2020. Les exploitants, s'ils ne l'ont pas déjà fait, sont invités à procéder au règlement de cet appel. Pour les adhérents ayant opté pour le prélèvement automatique, ce dernier sera opéré à cette même date.
En cas de difficultés de paiement, vous pouvez solliciter, par courrier, un échéancier auprès de notre service recouvrement.

	Date d'exigibilité	Date limite de paiement
1er Appel provisionnel Taux : 30%	28/02/2020	01/07/2020
2ème Appel provisionnel Taux : 30%	14/08/2020	15/09/2020
Solde	06/11/2020	07/12/2020

Date limite de retour des DRP	19/08/2020

Connaître le montant des indemnités journalières

Afin d'aider les employeurs et les exploitants agricoles dans leurs démarches, la MSA leur propose un nouveau service en ligne pour consulter le montant des indemnités journalières versées. Ce service est aussi accessible pour les tiers déclarants.

Une simplification pour la gestion de la paie

Le service en ligne "Décomptes d'indemnités journalières" permet aux employeurs de main-d'œuvre d'accéder au montant des indemnités versées à leurs salariés dans le cadre d'une subrogation. La subrogation est la situation dans laquelle l'employeur décide de maintenir à son salarié tout ou partie de son salaire et de recevoir lui-même les indemnités journalières versées par la MSA. La recherche des décomptes peut être effectuée par salarié ou par établissement sur une période donnée. Le décompte peut être consulté ou téléchargé au format PDF. Les données peuvent aussi être exportées au format CSV pour être ensuite intégrée dans le logiciel de paie.
L'utilisation de ce service permet ainsi à l'employeur de gagner du temps au moment de la réalisation de la paie de ses salariés et sans risque d'erreur.

Un complément à la Déclaration de Revenus Professionnels (DRP)

La MSA propose également ce service aux exploitants agricoles. Ils peuvent ainsi consulter le montant des indemnités journalières perçues dans le cadre de l'Amexa ou de l'Atexa sur une période donnée. Cela permet de vérifier, en quelques clics, le montant des indemnités journalières à reporter dans leur DRP. Cette démarche réduit ainsi les risques d'erreurs au moment de la saisie de la déclaration.

Un service disponible pour les tiers déclarants

Les tiers déclarants (centres de gestion, cabinets comptables) qui ont en gestion, dans leur portefeuille, des entreprises ou des exploitants agricoles relevant de la MSA, peuvent, eux aussi, bénéficier de ce service en ligne. Il suffit que leur client leur donne procuration sur leur dossier pour ce service. Ils ont alors accès au service en ligne "Décomptes d'indemnités journalières" avec les mêmes fonctionnalités.
Le service en ligne "Décompte d'indemnités journalières" est accessible sur bourgogne.msa.fr dans "Mon espace privé", rubrique Maladie et accident. ■

Comment contacter votre MSA ?

Dans le cadre des mesures de déconfinement, la MSA Bourgogne continue d'adapter son organisation pour répondre aux besoins de ses adhérents au quotidien.
Ainsi, l'accueil reprend progressivement uniquement sur rendez-vous. Afin de limiter la circulation du virus, la priorité est donnée aux rendez-vous téléphoniques. Pour les situations d'urgence, un rendez-vous en face à face sera fixé en point d'accueil, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.
Vous pouvez prendre rendez-vous depuis votre espace privé (à privilégier) ou auprès de nos conseillers par téléphone au 09 69 36 20 50.
Pour rappel et dans la mesure du possible, nous vous invitons à vous connecter sur votre espace privé pour :
• réaliser vos démarches en ligne,
• envoyer un document,
• échanger avec la MSA via la messagerie automatisée "Mes messages" : une réponse vous est apportée sous 48 h,
• demander un RDV téléphonique sous 15 jours.
Dans cette phase de reprise, votre MSA reste mobilisée pour vous accompagner.

En bref

Allocation de rentrée scolaire : pensez à déclarer

L'allocation de rentrée scolaire vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration dès maintenant en quelques clics dans Mon espace privé. Cette allocation sera versée pendant la 2e quinzaine du mois d'août.

Covid-19 : consultation de fin de confinement

Si vous êtes une personne à risque, que vous n'avez pas consulté votre médecin depuis le 17 mars, vous avez le droit à une consultation médicale prise en charge à 100 %. Elle est à réaliser avant le 30 juin.

Vous avez été en contact avec une personne malade du Covid-19

Que vous présentiez ou non des symptômes de la maladie, vous êtes invité à vous isoler et à effectuer un test de dépistage pris en charge à 100 % par votre MSA. Vous aurez, si besoin, un arrêt de travail pour couvrir la période durant laquelle vous devez rester isolé.

La demande unique de retraite en ligne

Le service en ligne de demande unique de retraite vous permet de demander votre retraite en une seule fois pour l'ensemble des régimes, de base et complémentaire. Il est accessible depuis votre espace privé.

ssa.msa.fr : le site référence de la santé et de la sécurité au travail

Le site ssa.msa.fr permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils et les informations pratiques de la MSA pour poursuivre son activité tout en limitant les risques de contamination. Les consignes sanitaires nationales et par filière sont disponibles sous forme de fiches pratiques, vidéos, guides et modules interactifs. Ces contenus pédagogiques ont été réalisés par les experts en santé et sécurité au travail de la MSA.

Pour mes cotisations, je choisis le paiement en ligne !

Et si vous faisiez maintenant le choix du paiement en ligne de vos cotisations et contributions sociales ?
Le prélèvement automatique est la formule idéale pour régler vos factures MSA. C'est un moyen de paiement sûr qui vous évite les oublis et les majorations de retard.
Pour mettre en place le prélèvement automatique, il suffit d'adresser un mandat SEPA à votre MSA.
Vous avez confié le traitement de vos déclarations sociales à un tiers déclarant ? Lui aussi peut bénéficier des avantages du paiement en ligne.
Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr rubrique Exploitant / Modes-paiement-cotisations.

Protégez-vous contre les tiques !

Vous êtes travailleur forestier ou promeneur ? La piqûre d'une tique peut provoquer la maladie de Lyme. Quelques réflexes à adopter : portez des vêtements couvrants, appliquez un répulsif et inspectez votre peau. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin en cas de doute. Plus d'infos sur gareauxtiques.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.50
professionnel de santé : 09.69.36.20.70

santé famille retraite services

Covid-19 La MSA versera l'aide exceptionnelle pour les jeunes à plus de 10 500 foyers

Dans un communiqué le 22 juin, la Mutualité sociale agricole annonce le versement à plus de 10 500 foyers de l'aide exceptionnelle de 200 euros aux jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité. Destinée aux jeunes affiliés à la MSA qui ne sont pas étudiants, mais qui perçoivent une aide au logement, cette enveloppe sera versée *«automatiquement et en une fois»* à compter du 25 juin. Au total, la MSA déboursera *«plus de deux millions d'euros»* dans le cadre de ce dispositif annoncé par le Premier ministre Edouard Philippe le 4 mai, lors de sa présentation au Sénat de la stratégie nationale de déconfinement. Dans son communiqué, la MSA rappelle également que les étudiants ayant perdu un emploi ou un stage gratifié durant l'épidémie de Covid-19, ainsi que les étudiants d'outre-mer restés en métropole durant cette période, peuvent solliciter cette aide auprès de leur Crous, via le site MesServices.etudiant.gouv.fr. Le 4 mai, Edouard Philippe estimait qu'en tout, 800 000 jeunes bénéficieraient de l'aide de 200 euros.

▶ **Des professionnels à votre service**

Scierie de Luzy
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Formation Offre Ocapiat Défi maintien dans l'emploi

Vous êtes une entreprise de moins de 11 salariés. Vous intégrez un nouveau salarié ou vous souhaitez former vos salariés. Ocapiat propose une offre de formation adaptée au travers du dispositif Défi maintien dans l'emploi.
Ce dispositif permet d'assurer une formation en interne par un salarié de l'entreprise ou son dirigeant avec l'appui et l'accompagnement d'un prestataire spécialisé et référencé par Ocapiat, qui définit le projet de formation, le suit et l'évalue.

Comment cela fonctionne ?
Ocapiat, en contrepartie d'un versement volontaire de l'entreprise évalué à environ 1 485 € (soit 45 % des frais), prend en charge la totalité des coûts éligibles du projet sur la base forfaitaire de 4 500 € HT par salarié réparti ainsi :
- 1 200 € HT de prise en charge forfaitaire d'un prestataire référencé par Ocapiat (versement en direct au prestataire par Ocapiat) ;
- 3 300 € HT de prise en charge forfaitaire des frais de salaires du formateur interne et du stagiaire versé par Ocapiat à l'employeur.

Afin de bénéficier du dispositif, le prestataire adresse à Ocapiat les justificatifs exigés.
Plusieurs demandes de prise en charge par an sont possibles dans la limite de l'enveloppe annuelle arrêtée par Ocapiat.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site ocapiat.fr ou contacter le service emploi de la FDSEA 21 : sje@fdsea21.fr.

DETECVEL
VIDÉO SURVEILLANCE D'ÉLEVAGE & INTRUSION SUR SITE
LA SURVEILLANCE HAUTE DÉFINITION AU BOUT DES DOIGTS
Image de qualité
Vente Installation Maintenance • SAV efficace et rapide
CENTRE DETECVEL BOURGOGNE
71320 LA BOULAYE - Tél : 03 85 79 62 60
video-michel-viard@orange.fr

NOUVEAU LAND ROVER DEFENDER
L'ICÔNE RÉINVENTÉE
LAND ROVER
ABOVE & BEYOND



Le nouveau Land Rover Defender concrétise 70 ans d'innovation et d'amélioration. Repensé pour les aventures du 21e siècle, il est équipé des technologies embarquées les plus avancées permettant un confort, une connectivité et une visibilité optimisés, au service de ses capacités inégalées. Entre clins d'œil aux traditions du Defender et subtiles nouveautés, la réinterprétation de ses lignes le rendent immédiatement reconnaissable, et parfaitement taillé pour l'aventure. C'est certain, le nouveau Defender est capable de réaliser de grandes choses.

Découvrez-le dans sa version 110 dès le printemps 2020*.

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.
*La version 110 sera visible en concession au printemps 2020. La version 90 arrivera ultérieurement. Plus d'infos sur landrover.fr
Les valeurs d'émissions de CO_2 et de consommations indiquées sont susceptibles d'être impactées par le changement de normes d'homologation.
Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (l/100 km) : de 7,6 à 10,2 – Émissions de CO_2 (g/km) : de 199 à 234.

NUDANT AUTOMOBILES
1 TER rue Antoine Becquerel 21300 Chenôve
03 80 515 002

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/06/2020**

Effectif global: 298 - Taux de vente: 94% Marché de transition entre les derniers animaux de stabulations et les animaux herbés.

Effectif total: 108 - Taux de vente: 97%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards / Taurillons / Laitonnes / Génisses 18 mois : Chaque année à cette date les travaux des champs accaparent les éleveurs, l'offre est donc réduite. Difficile d'établir une cotation précise, on note toutefois que les acheteurs fidèles donnent une ambiance commericale soutenue avec des cours facilement reconduits.	M	U	300-350	2,76 €	2,88 €	2,84 €	-
			350-400	2,68 €	2,79 €	2,72 €	-
			400-450	2,66 €	2,77 €	2,73 €	-
	F	R	300-350	2,61 €	2,69 €	2,64 €	-
			350-400	2,60 €	2,670 €	2,66 €	-

Effectif total: 190 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

M	U	350 - 400	2,63 €	2,82€	2,69 €	-
		400 - 450	2,61 €	2,75€	2,68 €	-
F	R	300 - 350	2,41 €	2,64€	2,53 €	-
		350 - 400	2,63 €	2,63€	2,63 €	-
		400 - 450	2,55 €	2,55€	2,55 €	-

Effectif total: 299 - Taux de vente: 95%

ÂGE BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,72 €	1,83 €	1,77 €	-
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,39 €	2,91 €	2,64 €	-
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Quelques vaches ne sont pas présentes, l'effectif reste tout de même correct. Les acheteurs habituels sont tous présents et les cours sont reconduits voir en progrès. Bonne ambiance commerciale.	F	U	- 5 ans	1,96 €	2,40 €	2,15 €	-
			5 à 10 ans	1,89 €	2,29 €	2,05 €	-
			+ 10 ans	1,81 €	2,10 €	1,91 €	-
	F	R	- 5 ans	1,71 €	1,91 €	1,84 €	-
			5 à 10 ans	1,80 €	1,92 €	1,86 €	-
		E	+ 10 ans	1,68€	1,79 €	1,75 €	-
			24 à 36 mois	2,02 €	2,85€	2,64 €	-
		U	24 à 36 mois	2,02 €	2,45€	2,26 €	-
		R	24 à 36 mois	1,87€	1,99€	1,93 €	-

SICAGEMAC Corbigny

22/06/2020

Effectif global: 160 - Marché actif en vaches.

Taurillons d'herbe	**(315 - 405 kg)**	**890 - 1120**	**2,31 - 2,71**
Laitonnes	**(275 - 360 kg)**	**730 - 940**	**2,49 - 2,68**
Génisses 24-36 mois	**(540 - 760 kg)**	**980 - 1650**	**1,82 - 2,53**
Taureaux	**(720 - 1115 kg)**	**1210 - 1770**	**1,59 - 1,70**
Vaches légères		**890 - 1020**	
Vaches entre deux		**1030 - 1220**	
Vaches lourdes		**1230 - 1760**	

Peu d'apports en taurillons, seuls quelques lots supérieurs voient leurs tarifs maintenus. Demande plus calme en lourds de plus de 450 kg.
Les sorties en femelles sont elles aussi en retrait mais le placement est fluide sans variation de tarifs. La qualité et les volumes sont corrects pour la saison à des tarifs qui restent fermes. 1 seul invendu.
Bovins gras : 8
Vaches de viande : 3,58 à 4,25 € kg de viande. Vente rapide et globale. Pas de marché ovins cette semaine.

Commentaire FNB INFORMATION : Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 22 juin 2020) : « Cours reconduits. »

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 24 – du 08 juin au 14 juin 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Les apports sont plus importants et de bonne qualité permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Par conséquent l'ambiance commerciale est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec des cours fermes à haussiers. En laitonnes, la présentation est de qualité hétérogène avec une préférence de la part des acheteurs pour les sujets herbés et valablement vaccinés à des tarifs inchangés.
Gros bovins maigres : La présentation de nombreux sujets herbés et avancés d'état permet de répondre à la forte demande cette semaine. La vente est correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité et les transactions sont plus tendues dans la marchandise moyenne. L'ambiance est pénible avec des invendus dans les lots médiocres.
Boucherie : La demande est toujours active avec un écoulement fluide. La hausse des cours a toutefois relativisé avec des écarts de prix importants entre des animaux de races pures et des animaux croisés ainsi qu'entre des animaux âgés de moins de 10 ans et ceux âgés de plus de 10 ans.
Veaux : Apports plus importants avec des veaux de meilleure qualité. Commerce régulier avec quelques variations positives en veaux de croisement et en veaux laitiers et Normands.
Ovins : La vente est rapide et totale à des cours très fermes. Les lots inférieurs à 38 kgs souffrent souvent d'un manque de finition, tandis que les lots de 40 à 45 kgs très bien triés bénéficient d'une bonne concurrence de la part des acheteurs. En brebis, La concurrence a retrouvé un bon rythme et des cours en progression malgré des apports de moindre qualité.

BROUTARDS :
Les apports sont plus importants et de bonne qualité permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Par conséquent l'ambiance commerciale est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec des cours fermes à haussiers. En laitonnes, la présentation est de qualité hétérogène avec une préférence de la part des acheteurs pour les sujets herbés et valablement vaccinés à des tarifs inchangés.
Sur le grand Ouest, à Cholet, les cours sont maintenus avec une demande soutenue en toutes les catégories. Dans le Nord-Est, à Rethel, les cours sont facilement reconduits dans la bonne marchandise. A Châteaubriant, les cours sont globalement reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, la vente est correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité et les transactions sont plus tendues dans la marchandise moyenne. L'ambiance commerciale est pénible avec invendus dans les lots les plus médiocres. A Chateaumeillant, les apports plus importants et de bonne qualité permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Par conséquent l'ambiance commerciale est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec des cours fermes à haussiers. Sur Bourg, les cours plafonnent et les ventes sont plus difficiles dans la marchandise légère. Sur le Massif Central à Mauriac, Les apports sont plus importants cette semaine avec des animaux sortis issus de vêlages d'Automne. La présentation est de qualité et le Marché est fluide avec des cours reconduits. Dans les légers vaccinés destinés à l'export en Espagne, la Demande est timide et la Marchandise moyenne trouve difficilement preneur. L'Offre est de qualité dans les Broutards Croisés et Salers de 300 -350 Kg ce qui permet de reconduire les cours. Dans les plus lourds, les prix restent stables. 96% de vendus. A Laissac, le commerce est calme et les cours sont reconduits dans toutes les catégories. Sur Ussel, les apports sont importants en broutards, la demande reprend légèrement et les cours se stabilisent dans l'ensemble des catégories de poids. Sur le marché d'Agen, la marchandise de second choix reste lourdement pénalisée, surtout en femelles.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,92€ (=) à Ussel, 2,82€ (=) à Châteaubriant, 2,90€ (+0.03) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,86€ (+0.06) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,70€ (=) à Rethel, 3,02€ (=) à Cholet, 3€ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,55€ (=) à Rethel.
- Charolais U 350-400 kg : 2,79€ (+0.01) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,71€ (-0.01) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,75€ (=) à Bourg, 2,54€ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,60€ (=) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,65€ (=) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57€ (=) à Agen.
En femelles charolaises à Moulins, l'ambiance commerciale est bonne et les cours sont revus à la hausse. A Chateaumeillant, la présentation est de qualité hétérogène avec une préférence de la part des acheteurs pour les sujets herbés et valablement vaccinés à des tarifs inchangés. A Ussel, les cours sont reconduits facilement avec une vente active et rapide dans les bons lots.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,62€ (=) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,80€ (+0.03) à Ussel, 2,83€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Laissac, 2,50€ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,64€ (+0.07) à Agen.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **22/05/2020**

Effectif total: 920 - Taux de vente: 93%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:182 - Taux de vente : 95%							
Marché correctement approvisionné avec une centaine d'animaux qui n'étaient pas annoncés. 93.6% de vendus. **AGNEAUX :** La demande est plus calme, et quelques acheteurs ne sont pas présents. Certaines catégories de poids comme les agneaux lourds (+45kg), connaissent une baisse de tarifs. De plus, on constate des agneaux qui manquent de finition et quelques lots mal triés; ces critères impactent également les cours. Tendances à vérifier dans 15 jours à l'approche de l'Aïd El Kébir. **BREBIS :** Présentation correcte, mais tout de même inférieure en qualité par rapport au dernier marché. Les quelques bons lots trouvent preneur rapidement.	F	U	> 60 kg (F)	0,92 €	1,10 €	1,05€	-
		R	> 60 kg (F)	0,79 €	0,97 €	0,90€	-
		O	> 60 kg (F)	0,40 €	0,68 €	0,47€	-

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Effectif total: 733 - Tx de vente : 193%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

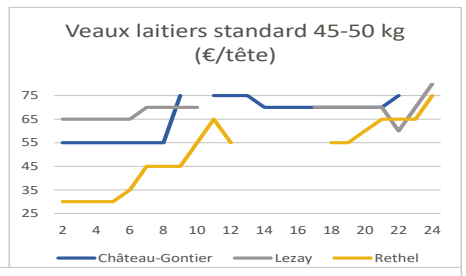
U	32 - 38 kg	2,76 €	3,28 €	3,02 €	-
	38 - 44 kg	2,70 €	3,41 €	3,13 €	-
	44 - 50 kg	2,87 €	3,21 €	3,109 €	-
	> 50 kg	2,382 €	2,93 €	2,84 €	
R	32 - 38 kg	3,57 €	2,99€	2,72 €	-
	38 - 44 kg	2,63 €	2,96€	2,82 €	
	44 - 50 kg	2,63 €	2,79€	2,76 €	

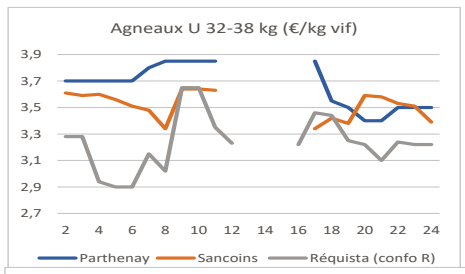
Cotations régionales des agneaux de boucherie du 15/06/2020 au 21/06/2020

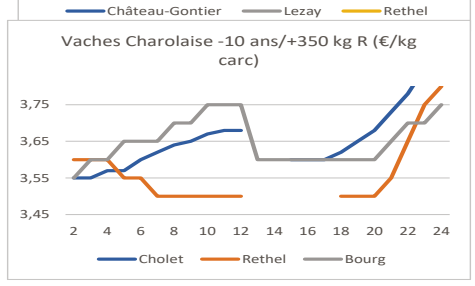
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

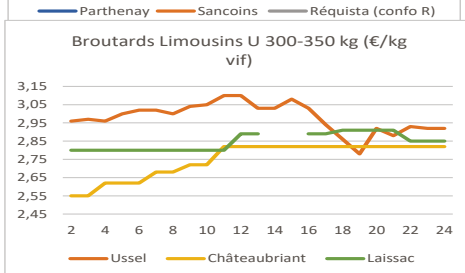
AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,21	7,11	6,13	-	-	-	-
	Var.		-0,04	-0,04	0,01				
	R	6,68	6,85	6,86	-	6,95	6,81	6,58	-
	Var.	-	-0,04	0,08		0,11	0,06	-	
	O	-	-	-	-	6,13	5,99	-	-
	Var.					-0,13	-0,09		
3 (couverts)	U	-	7,19	7,14	6,04	-	7,12	6,89	-
	Var.		0,01	-0,03	-0,04		0,06	0,06	
	R	6,89	6,88	6,75	5,99	6,90	6,80	6,53	5,92
	Var.	0,04	-0,01	-0,06	0,04	-0,03	0,03	0,11	0,08
	O	6,33	6,27	6,23	-	6,43	6,20	6,03	-
	Var.	0,10	0,11	0,10		-0,01	0,01	0,04	
	R	-	-	-	-	-	6,18	5,87	-
	Var.						0,21	0,21	
	O	-	-	-	-	-	5,85	-	-
	Var.						0,24		

Zone nord : Plus calme, cours difficilement reonduits.
Zone sud : Application du réseau.









Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

74 - Vends presse IM 4S5 parfait état, autochargeuse Kemper 90 bottes bon état.
✆ **04 50 03 05 84 HR**

Traitement

07 - Vends atomiseur arbo unigreen 400L état neuf + vends atomiseur vignes Tecnoma Pulsar pour pièces
✆ **06 48 36 72 48**

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends tracteur Ford County 1124 7500 euros, IH F 265 1800 euros Deutz D 25 1600euros, Deutz 4005 2000 euros, roue étroites 9/5/44 pour IH Dépt 38
✆ **06 75 04 60 70**

39 - Rachat tracteur MF165, 168, 178, 188, 265, 275, 285. FIAT 10090, 11090, 11590, 13090, 14090 moiss. batt NH TX 34 36 62 63, JD, CLAAS 78 88 98 tous états
✆ **06 68 28 21 21**

57 - Vends tracteur 1255XL, 6.700 h, moteur et embrayage, révisés neuf, pneus avants et clim. à changer, pneus arrières neufs, tracteur entretenu Ct, 15.000 euros.
✆ **06 14 39 26 96**

67 - A vendre tracteur Massey Ferguson type MF 158 complétement révisé.
✆ **06 87 84 15 41**

71 - Vds tracteur NH M100, 1996, beg révisé concession, facture, prix 11.500 €, à débattre.
✆ **07 83 80 08 47**

73 - Vends manuscopique JCB 526 S,110 CH, an 2000, bon état + cuve inoxydable 2 m3.
✆ **06 59 64 25 23**

Travail sol

21 - Vends tra JD7430, combiné semis Kuhn Accord 4m, brab Overum 5 c hyd, pique-bottes 1500 kg, cuve fuel 8000l+pompe
✆ **06 43 00 62 34**

21 - Recherche semoir à dents Kverneland TS 6m
✆ **06 08 25 63 65**

26 - Vends tracteur John Deere 6200, 3100H, 23 000 euros HT. Herse rotative à réparer, 300euros. Disque pour 50 50CH, 300 euros.
✆ **06 64 12 10 22**

69 - Vends cultivateur Huard 13 D 2 barres 1000 euros exo TVA Atomiseur Berthoud 800 l. 12 M tout hydro coupures électriques 4 tronçons Herse plate dents neuves 4,20 m.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

89 - Vends déchaumeur Kongskilde DELTAFLEX, 2014, 3,50m, TBE peu servi, rouleau peigne carbure.
✆ **06 88 86 47 09**

Récolte

18 - Achat de moissonneuse-batteuse Someca M112, 132, 152 Laverda 3350, 3450, 3550 - New Holland 8060, 8070, 8080 - ensileuse New Holland série FX, FR - Claas Jaguar 640, 650, 660.
✆ **06 58 00 05 39**

42 - Vends autochargeuse Stille 24 m3 300 euros + andaineur GRS25 150 Ð + tonne à lisier 1600 L 200 €
✆ **04 77 24 81 27**

Arbo-viti

69 - Vends matériel viticole foudres fond mobile inox 5hl 11 hl 25 hl chauffe cuve gaz à débattre.
✆ **04 74 04 84 72**

69 - Vends cuves béton 72 Hl pour stockage eau ou divers 450 euros HT.
✆ **06 81 28 53 61**

89 - Vends enjambeur Pellenc Optimum 340, 06/19, 249h, 156 ch, 4RM, voie variable, lignes 0,90 à 1,50m, garantie constructeur 5A 06/24, 119000 euros
✆ **06 82 38 20 31**

Distribution

01 - Vends cause cessation valet de ferme Schaffer 28 ch année 2017 100m chaîne carrée MIRO. Servie 6 mois.
✆ **06 76 33 68 41**

Forestier

73 - Vends fendeuse à bois vertical krpan cv 22k puissance de poussée 21T, vérin rétractable avec treuil intégré. Excellent état.
✆ **06 16 88 40 48**

Agri. divers

01 - Vends cause retraite vis à grain 6m diam 125 jeu de masses 480 kg rateliers à balles rondes 100T de foin en 120x120 semoir Sulky 1200 kg pulvé Berthoud 800L 15m
✆ **04 74 52 94 33**

01 - Vends benne Gilibert 8T
✆ **04 78 98 01 54 ou 06 41 15 51 09**

07 - Vends Van Ifor Willi 2 places 2 essieux TBE stock interier pneus neufs peu servis
✆ **06 50 14 45 90**

18 - A saisir pour pièces, MB Braud 700 HY complète, TBEG, scie à colza et pneus larges avec jantes 28-L-26.
✆ **06 23 14 27 85**

18 - Vends brabant 4 corps, G&B, NSH. Pièces d'usures Carbonne, prix à débattre.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

38 - Vends vis à grains Ð140 4m50 Denis. ENS JD 1m60 comb doublet record 3m porte court lame av dents remor elev à tabac fruits L 5m l 2,05. Fenwick 2T cais. frigo
✆ **04 74 84 72 44 H repas**

38 - Vends pulv. 400 l seul sans rampe : 140 euros env. 15 tuyaux Perrot accroché 6 m diam 70 à débattre + gtte à gtte.
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vends bétaillère Ponge 6m, épandeur engrais Kuhn 721, herse plate repliage hydro Quivogne vibro 3m
✆ **06 67 64 21 74**



38 - Vends petite remorque métallique 2T 170 euros
✆ **04 76 38 21 87 HR**

38 - Vends robot traite Delaval 2011, Surelev BR Mailleux, Fourche à fumier, Racleur CRD, Charp.bois
✆ **06 14 80 45 03**

39 - Vends cause retraite dispose tracteur Fordson Major 60cv, via à grains portatives Denis 9M diam 240, broyeur à farine Toy 5,5cv sur pied, cage à parer les chevaux et les bovins, remorque routière Tournier 2 essieux, ridelles, ne pas laisser de message
✆ **06 84 83 19 90**

42 - Vends vis à grains 12 m presse 422 groupeur tracteur IH 240 et 644 et divers bon état
✆ **04 77 29 10 18**

42 - Vends cellule à grains 150 QT trappe de visite tuyau de reprise charrue Huard trisocs
✆ **06 58 28 25 52**

67 - Vends cause retraite pulvé VICAR traîné 650 L, effeuilleuse Bonger arrache-ceps BMA, désherbeuse 200 L + rampe hydro remorque 4 roues tro-benne 7 T + bâche ali. fût phyto 1250 L, charrue agri. 3socs.
✆ **06 84 21 37 49**

69 - Recherche roues tracteur Deutz 14928 0412432 et pièces tronçonneuse Echo 5500 et 6700.
✆ **06 70 22 63 87**



69 - Vends tracteur New holland 2013 - 2000 H avec fourche Quick - Roundballer New Holland 2016 ficelle/filet - Robot repousse fourrage 2015 Lely enrouleur Irrimec 2000.
✆ **06 87 10 64 65**

71 - À vendre remorque 10 tonnes, pied hydraulique, remorque 3 tonnes, tonne 5.000 litres.
✆ **06 07 51 25 88**

71 - Cause réduction surface vend moiss-batt. New Holland CS.540, année 2006, coupe 4,57 m, TBE, aucun frais à prévoir.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vends faneuse Greenland Fanex 522, 4 toupies, relv hydro, cuve à fuel, 1.500 l aux normes
✆ **06 70 38 08 49**





71 - Cause retraite vends tracteur John Deere, faucheuse Kuhn, faneuse Kuhn, 4 toupies, andaineur Kuhn, herse rotative, semoir à grains, pulvérisateur sous soleuse.
✆ **06 58 53 48 16**

74 - Vends retourneur andains idéal luzerne, charrue Varilarge trisoc, herse plate.
✆ **04 50 62 15 08**

89 - Vends séparateurs Denis, 50 et 100 qx, complets avec 4 grilles, T.B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Elevage

63 - A vendre salle de traite mobile 2x6 postes décrochage entièrement galvanisée brumisation vis à aliment station de lavage portes pneumatiques.
✆ **06 21 68 22 91**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Peugeot Partner blanc, 2004, TBE
✆ **03 80 84 11 55 - 07 71 80 30 34**

89 - Vends Maxity 150cv, frigo, TBE, caisse frigorifique porte viande déflecteur, an 2007, 270000 kms, CT OK
✆ **06 09 32 83 64**

Achat-Vente

Récolte

25 - Achetons grumes sur pied ou abattus, chênes, frênes, hêtres, acacias. Sas Manzoni
✆ **06 47 03 61 25**

26 - Vends foin PN 2020 Drôme des collines excellente qualité et paille balle ronde 120. Tank à lait 800L TBE, mat de Laval chèvre 16 postes TBE.
✆ **06 88 48 14 29**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Prod. vend maïs ensil. + maïs épis + foin et foin de luzerne + enrub. luzerne ou trèfle. Poss. liv.
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vends maïs épis bonne origine livraison possible dép. 42.
✆ **06 08 55 79 03**

42 - Producteur vend maïs épis en bottes analysé livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

42 - Vends 180 T de maïs ensilage 2019 - 45 euros/T - possibilité de mettre en bottes - région Feurs
✆ **06 42 97 83 65**

Pépinière

69 - Vends plants de poireaux Bleu de Solaize. Gaec Duchamp, 330 rue du Rhône, Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**

Bât. Pro.

88 - Cause retraite vends scierie résineux. Clientèle pros et particuliers. 88 Vosges Sud-Ouest. Affaire saine.
✆ **03 29 07 93 08**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

Divers

07 - Vends pompe Honda d'arrosage 55 GX 160 tuyaux 6 mètres 50 de diamètre charrue quart de tour
✆ **06 64 06 60 48**

38 - Particulier cherche une mobylette Peugeot 103 ou moto bécane ou scooter roulant ou pour pièces moteur Deutz 2 ou 3 cylindres
✆ **06 61 65 28 52**

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide
✆ **06 87 16 54 66**

Location

Agricole

71 - Couple en Gaec souhaitant partir en retraite en janvier 2021, cherche à transmettre son exploitation de 117 ha, avec cheptel bovin charolais avec matériel à Charmoy 71.
✆ **06 26 11 17 39**

Autre

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex gite spacieux 5 pers. tout confort 250 euros/sem
✆ **06 87 59 12 94**

Offre

Emploi

26 - Recherche H ou F ou couple ouvrier agricole responsable culture de plantes aromatiques sous serre avec gardiennage du site. Logement à disposition sur place
✆ **06 40 32 28 17**

38 - Exp. individuel prpose stage contrat alternance bovin lait noix céréale irrigation.
✆ **06 73 98 72 73**

42 - Recherche salarié pour maraichage juillet aout - étudiant accepté - pas sérieux s'abstenir
✆ **06 41 55 39 97**

Service

21 - Pressage paille et foin presse MF 2270 120/90, 7,50 euros la botte. ETA CHONE Benoit
✆ **06 23 39 58 77**

Mariage

Rencontre

42 - H - 53 ans - sérieux gent. agric. recherche dame 42/55 ans - sérieuse.
✆ **06 89 24 01 77**

Animaux

FOIRE CONCOURS
GÉNISSES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
Vente au cadran dès 8h30
JEUDI 30 JUILLET
A Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 10 juillet
SICAFOME: **03 86 84 28 75**

Bovin

15 - AV 25 velles salers écornées, HBS + mâles 1 an, écornés, HBS, éligibles Pact Cantal.
✆ **06 33 59 83 55**

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC, de 17 mois, vêlage facile - 6 vaches suitées - 1 taureau adulte (Loubard) né le 06/01/2015, élevage Micaud (03), mère Banlieue

APPAREILS D'ALLAITEMENT AUTOMATIQUE

PROMOTION SUR TOUTES LES MACHINES

legrain
l'Appareil d'Allaitement Automatique

exceptionnel!
jusqu'à 18% de remise

Découvrez nos offres sur
www.etslegrain.fr
ou sur simple appel au
02 32 57 60 73

Valable du 22 juin au 22 juillet 2020




et père Héracles – Loubard père d'Olympiade, prix d'honneur au concours de la Châtre en 2019 et 1er prix au salon de l'agriculture 2020. SCEA Bonnichon-Lemasson, le Châtelet.

✆ **06 81 38 47 12 (Hubert) ou 06 07 91 98 08 (J-Marc) ou 06 07 62 33 74 (Anthony)**

21 - Vends taureaux/veaux ch, génotypés MH et F94L type viande. Gaec LOISEAU

✆ **06 27 15 80 86**

21 - Vends génisses Limousines pleines IBRA vêlage automne

✆ **06 10 52 60 96**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)

✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

38 - Vends mâle vosgien pure race 10 mois indemne IBR

✆ **04 74 59 19 75 H repas**

38 - Vends génisses gestantes Holstein origines US et Canada

✆ **06 85 22 49 36**

58 - Vends limousins 16-18 mois ind ibr vaccines fco 4 et 8 pour reproduction tres dociles

✆ **03 86 84 76 92**

58 - Vends 4 taureaux limousins 2 ans 1 taureau 3 ans bonnes origines gaec pannetier simon

✆ **06 81 04 68 24**

58 - Elevage David THOULE Vend taureau adulte HBL et jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)

✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - Vends repro Blonde d'Aquitaine, mâle 18 mois et veau et vaches pleines, vêlage octobre.

✆ **06 83 26 95 44**

63 - AV cause retraite 60 VL montbéliardes bio contrôle laitier IA UPRA 6500 de moyenne + génisses.

✆ **06 60 14 03 97**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.

✆ **06 81 89 18 52**

Caprin

69 - Vends 12 chevrettes Alpines 2,5 mois sevrées écornées 165 euros Elv C. laitier Capgene 1000 l. moy.

✆ **06 75 68 77 68**

Chien

01 - A réserver Border Collie non LOF nés le 03/04/20 - 4 femelles 2 mâles mère 250269500544837

✆ **06 30 43 35 80**

42 - Cède 2 chiots Berger Allemand M nés le 07/04/2020 - non lof - mère 250269601274846

✆ **04 74 26 61 17 ou 06 98 75 76 43**

Viticulture

Vendanges

69 - Exploitation viticole cherche porteur de hotte, nourris logé pour vendanges au 15 août.

✆ **04 78 47 93 45**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, balles cubiques et rondes, possibilité de livraison.

✆ **06 10 78 30 21**

38 - Dépt 38 Vds foin bottes carrées et bottes enrubannage prd bovins en pension à l'année

✆ **06 60 71 98 60**



- Presse équipée de la pesée :
- Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
- Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
- Paille évacuée aussitôt pressée
- Échange compost

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha
dép. 21, 89, 10, 52

NOS +

ACHETE PAILLE
pressée
sous abri

SAS De CHASSINEL 21400 Puits
SAS 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs

57 - Achète foin en botte ronde et carrée, récolte 2020. Corsten Fourage BV : petervandenbrand@corsten.nl

✆ **0031 622 240 680**

89 - Agri vends foin bottes carrées, récolte mai 2020

✆ **06 84 23 40 33**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net **03 80 78 90 40**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS Dijon 016 350 266
Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2020, qui s'est réunie hors de la présence de ses sociétaires conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.19
Intérêts et produits assimilés
N-1 : 12 812.27 N : 6 652.28
Intérêts et charges assimilés
N-1 : 0.00 N : 150.95
Commissions (produits)
N-1 : 245 549.48 N : 181 672.38
Commissions (charges)
N-1 : 0.00 N : 0.00
PRODUIT NET BANCAIRE
N-1 : 258 361.75 N : 188 475.61
Charges générales d'exploitation
N-1 : -58 466.52 N : -45 377.78
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
N-1 : 199 895.23 N : 143 097.83
Coût du risque
N-1 : 79 080.03 N : 383 482.03
RESULTAT D'EXPLOITATION
N-1 : 278 975.26 N : 526 579.86
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
N-1 : 278 975.26 N : 526 579.86
Résultat exceptionnel
N-1 : 288.00 N : 0.00
Impôt sur le bénéfice
N-1 : -72 038.00 N : -120 292.38
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées
N-1 : 0.00 N : 0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
N-1 : 207 225.26 N : 406 287.48

BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.19
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
N-1 : 20 081 980.46 N : 18 623 331.55
Opérations avec la clientèle
N-1 : 5 021 236.90 N : 3 826 363.81
Autres actifs
N-1 : 10 120.50 N : 10 120.50
Comptes de régularisation
N-1 : 0.00 N : 0.00
TOTAL DE L'ACTIF N-1 :
25 113 337.86 N : 22 459 815.86
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
N-1 : 4 992 810.18 N : 3 826 363.81
Autres passifs
N-1 : 0.00 N : 0.00
Comptes de régularisation
N-1 : 1 658 524.29 N : 1 705 227.92
Provisions pour risques et charges
N-1 : 3 400 880.68 N : 2 653 643.17
Dettes subordonnées
N-1 : 5 969 260.97 N : 4 780 607.74
Capitaux propres hors FRBG
N-1 : 9 091 861.74 N : 9 493 973.22
Capital souscrit
N-1 : 855 640.00 N : 851 464.00
Réserves
N-1 : 4 590 897.78 N : 4 798 123.04
Prime de fusion
N-1 : 3 500 453.34 N : 3 500 453.34
Report à nouveau
N-1 : -62 354.64 N : -62 354.64
Résultat de l'exercice
N-1 : 207 225.26 N : 406 287.48
TOTAL DU PASSIF
N-1 : 25 113 337.86 N : 22 459 815.86
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
N-1 : 205 012 473.89 N : 150 187 880.19
Dont Engagements VIFS
N-1 : 214 126.60 N : 315 540.20
Le Conseil d'Administration

AL212627657

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

«SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»

Societe coopérative de caution mutuelle à capital variable
14, Boulevard de la Tremouille - Dijon
RCS Dijon 307 018 705
Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020, qui s'est réunie hors de la présence de ses sociétaires conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020.

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.19
Intérêts et produits assimilés
N-1 : 4 333.34 N : 0.00
Revenus des titres à revenu variable
N-1 : 176.04 N : 178.79
Commissions (produits)
N-1 : 915 594.28 N : 860 213.99
Commissions (charges)
N-1 : 0.00 N : 0.00
PRODUIT NET BANCAIRE
N-1 : 920 103.66 N : 860 392.78
Charges générales d'exploitation
N-1 : -170 264.03 N : -162 927.68
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
N-1 : 749 839.63 N : 697 465.10
Coût du risque
N-1 : -1 610 701.04 N : -954 435.32
RESULTAT D'EXPLOITATION
N-1 : -860 861.41 N : -256 970.22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT
N-1 : -860 861.41 N : -256 970.22
Résultat exceptionnel
N-1 : 860 872.59 N : 256 970.90
Impôt sur le bénéfice
N-1 : -14 091.00 N : 2 401.89
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées
N-1 : 0.00 N : 0.00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE
N-1 : -14 079.82 N : 2 402.57

BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.19
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit
N-1 : 6 446 985.21 N : 6 287 899.21
Opérations avec la clientèle
N-1 : 8 208 716.89 N : 6 532 346.34
Actions et autres titres à revenu variable
N-1 : 0.00 N : 0.00
Participations et autres titres détenus à long terme
N-1 : 11 992.50 N : 11 992.50
Autres actifs
N-1 : 150 457.72 N : 135 511.90
Comptes de régularisation
N-1 : 0.00 N : 0.00
TOTAL DE L'ACTIF
N-1 : 14 818 152.32 N : 12 967 749.95
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits
N-1 : 2 499 274.66 N : 2 002 808.07
Autres passifs
N-1 : 422 108.87 N : 426 341.00
Comptes de régularisation
N-1 : 566 869.77 N : 528 434.49
Provisions pour risques et charges
N-1 : 7 571 110.22 N : 6 080 424.64
Dettes subordonnées
N-1 : 1 494 225.60 N : 1 627 162.98
Capitaux propres hors FRBG
N-1 : 2 264 563.20 N : 2 302 578.77
Capital souscrit
N-1 : 2 042 753.94 N : 2 078 366.94
Prime d'émission
N-1 : 371 855.22 N : 371 855.22
Réserves
N-1 : 218 242.46 N : 218 242.46
Provisions réglementées
N-1 : 0.00 N: 0.00
Report à nouveau
N-1 : -354 208.60 N : -368 288.42
Résultat de l'exercice
N-1 : -14 079.82 N : 2 402.57
TOTAL DU PASSIF
N-1 : 14 818 152.32 N : 12 967 749.95
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle
N-1 : 99 579 487.73 N : 93 759 620.32
dont Engagements contre garantis FEI
N-1 : 44 870 986.49 N : 44 304 749.52
Le Conseil d'administration

AL212627658

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 Août 2009
Madame Suzanne MANEY, en son vivant retraitée, demeurant à NEUILLY-CRIMOLOIS (21800) Rue de la Combe aux Métiers La Combe Saint Victor, née à ROYAN (17200), le 3 février 1927, célibataire, décédée à NEUILLY-CRIMOLOIS (21800) le 9 février 2020, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thomas ROQUEL, notaire associé à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, le 24 avril 2020 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me ROQUEL notaire à DIJON référence CRPCEN : 21005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Me ROQUEL

AL212627667

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

LEGATIS NOTAIRES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 28 novembre 2017, Madame Michèle Jeannine Henriette DESSAGNE, divorcée de Mr LAMBERT décédée à DIJON, le 11 avril 2020 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER notaire à DIJON, le 17 juin 2020 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON, le 22 juin 2020.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.
Pour avis.
Maître Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER

AL212627686

AVIS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société de caution mutuelle coopérative à capital variable
14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON
RCS de DIJON 016 350 266

AVIS
L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est réunie hors de la présence de ses sociétaires, le 27/05/20, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, a pris à l'unanimité les décisions suivantes :
- Fin du mandat d'administrateur de Monsieur René MOLIN, atteint par la limite d'âge, dont le mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale.
- Renouvellement pour cinq ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Michel THOUVIOT, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale 2025 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024.
- Fin du mandat du de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet PRICEWATERCOOPER AUDIT arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale et nomination en remplacement de La Société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT (ECA NEXIA), dont le siège est situé 37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 300 465 093 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La Société ECA NEXIA sera représentée par Monsieur Arnaud CHANTERANNE, associé.
- Fin du mandat de Monsieur Jean-Baptiste DESCHRYVER, Commissaire aux comptes suppléant arrivé à échéance, non remplacé.
Le Conseil d'administration de la SOCAMI, en date du 27/05/2020, a également décidé de renouveler les mandats de son Président et de son Vice-Président, arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 pour une durée de 5 ans dans la limite de leur propre mandat d'administrateur :
- Président : Monsieur Michel THOUVIOT, né le 29/01/1979 à BELFORT et demeurant 7 Faubourg de Montbéliard (90000) BELFORT.
- Vice-Président : Monsieur Christian DUCHET, né le 12/11/1969 à AUXERRE et demeurant 40 avenue de Saint-Georges (89000) AUXERRE.
Le Conseil d'administration

AL212627651

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable
Siège social : 14 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS DIJON n°307 018 705

AVIS
L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est réunie hors de la présence de ses sociétaires, le 28/05/20, conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, a pris à l'unanimité les décisions suivantes :
- Renouvellement pour 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, le mandat d'administrateur de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Saône-et-Loire et confirmation du maintien de son représentant permanent M. Jean-Philippe BOYER.

- Renouvellement pour 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, le mandat d'administrateur de la CAPEB de l'Ain et confirmation du maintien de sa représentante permanente, Mme Maryse LOIZY.
- Renouvellement pour 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, le mandat d'administrateur de la Confédération Générale de l'Alimentation en détail de Haute Saône. Laquelle désignera un nouveau représentant permanent en remplacement de M. Bernard ZABEE à l'issue de l'Assemblée Générale.
- Révocation du mandat d'administrateur de la Confédération Nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication du Jura (CNAMS 39).
- Nomination de M. Jean-Michel CHARNU né le 20 octobre 1968 à Saint-Claude, domicilié 1 rue du Vatican à Saint Laurent en Grandvaux (39150), en tant qu'Administrateur pour une durée de 5 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.
- Fin du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet MAZARS, arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2020 et nomination de la Société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT (ECA NEXIA), dont le siège est situé 37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy 21000 Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 300 465 093 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La Société ECA NEXIA sera représentée par M. Arnaud CHANTERANNE, associé.
- Fin du mandat de Mme Anne VEAUTE, Commissaire aux comptes suppléant arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale et non remplacée.
Le Conseil d'administration du 28/05/2020 a désigné à l'unanimité un nouveau Président et une nouvelle Vice-Présidente du Conseil d'administration:
- En remplacement de M. Régis PENNECOT, Président du Conseil d'administration sortant, M. Jean-Michel CHARNU, pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.
- En remplacement de M. Jean Michel CHARNU, Vice-Président sortant, Mme Madame Maryse LOISY pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.
Le Conseil d'administration

AL212627659

NOMINATION

GFA DU GUE DES PAUVRE

GFA DU GUE DES PAUVRE, GFA au capital de 126 212,54 euros, siège social : 13, Rue du Gué des Pauvres, 21470 BRAZEY EN PLAINE, 391 445 426 RCS DIJON, AGE 20/04/2020 : nomination à effet 20/04/2020 de M. Cyrille FEVRE (7 Rue du Tabourot 21470 BRAZEY EN PLAINE) en remplacement de Monsieur Armand FEVRE décédé le 17/04/2020. Pour avis

AL212627592

FINANCIERE HELP

SARL au capital de 384 560 euros
Siege social : 4 avenue de la gare
21110 GENLIS
820 221 190 RCS DIJON

Par décision du 30/12/2019, l'associé unique a désigné le cabinet PROCOMPTA, SAS ayant son siège social 6 rue de Franche-Comté Ecole Valentin 25480 Besançon Cedex, immatriculée au RCS de Besançon sous le n°6662 820 349 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour 6 exercices soit jusqu'aux décisions de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2025.

AL212627649

IDF BIO

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : Avenue de Champlain ZAC de l'Hippodrome 94 430 CHENNEVIERES SUR MARNE Devenue LVS ILE DE FRANCE LA VIE SAINE Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège social : 6 Rue des Frères Montgolfier 21300 CHENOVE 518 384 532 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 29 juin 2017, les associés ont nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 exercices soit jusqu'au 30 septembre 2022, compte tenu de changements de dates de clôture, la société AUDIT France prise en la personne de Christophe RAMBEAU demeurant 149 rue de Silly 92100 BOULOGNE. POUR AVIS
Le Président

AL212627650

TRANSFERT DE SIÈGE

ALTAGILE

Société par actions simplifiée au capital de 48 240 euros Siège social : 14 N rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON 810 145 847 RCS DIJON Par décision de la Présidente du 08/06/2020, le siège social a été transféré du 5 7 rue de la Grande Fin 21121 Fontaine Les Dijon au 14 N rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon, à compter du 08/06/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis

AL212627604

FRANCOIS COSTE EXPERTISES

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 40 rue Joliot Curie 69005 LYON 508 992 906 RCS LYON Aux termes d'une décision en date du 01.01.2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 40 rue Joliot Curie 69005 LYON au 1 Grande Rue 21230 LACANCHE à compter du 01.01.2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 508 992 906 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Gérance : M. Francois COSTE, demeurant 1 Grande Rue 21230 LACANCHE. Pour avis. La Gérance.

AL212627655

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXONNE: Terre – Zone A du PLU 34 a 10 ca - Le poirier au diable: ZR-81
FLAMMERANS: Pré – Carte communale - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle.
1 ha 61 a 32 ca - Le bois fressard: ZP-39(J)-39(K)
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :
PONCEY-LES-ATHEE : Terre - RNU
2 ha 85 a 60 ca -'Aux grillots': ZE- 181- 182 -'Champ quebec': ZE- 35 -'La courotte': ZB- 37
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13/07/2023** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212627681

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Dénomination sociale : Z.A.L
Forme : SAS
Siège social : 8 chemin de la Noue 21600 LONGVIC
Capital social : 1000 euros
Numéro SIREN 839 360 732 RCS Dijon
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 Juin 2020, le Président a décidé de transférer le siège social à compter du 18 Juin 2020 qui était fixé à 8 chemin de la Noue 21600 LONGVIC à l'adresse suivante 35 rue des Roses 21000 DIJON.
Cheviron, Ludovic domicilié au 35 rue des Roses 21000 DIJON demeure président de la société.
Pour avis et mention.

AL212627679

MODIFICATION DE CAPITAL

LA JONCHERE

SARL au capital de 127 500 euros
Siège social : 23, avenue Victor Hugo
21000 DIJON
RCS DIJON 832 626 873

Par décision du 22/11/2019, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 35.000 euros par apports en numéraire, ce qui porte le capital à 162.500 euros, et modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.
Pour avis. Le Gérant.

AL212627585

VAOVERT

Société par actions simplifiée au capital de 76 501 euros Siège social : 4 rue de Mulhouse 21000 DIJON RCS DIJON 833 729 783 Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 29/05/2020, le capital a été augmenté d'une somme de 25 501 € pour être porté à 76 501 € par voie d'émission de 25 501 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis

AL212627627

C.R.T FRANCE INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée au capital de 762.500 euros Siège social : ROUTE DE PAGNY 21250 SEURRE RCS DIJON 352.451.009 Aux termes d'une AGE en date du 30 Avril 2020, il résulte que le capital social : a été réduit de 259,25 euros pour être ramené de 762.500 euros à 762.240,75 euros, a été augmenté d'une somme de 259,25 euros pour être porté de 762.240,75 euros à 762.500 euros, par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte « autres réserves «. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis,

AL212627684

MODIFICATION DE STATUTS

ACADEMIE FRANCO-CHINOISE VIN ET CULTURE

AFCVC Société à responsabilité limitée
au capital de 9 999 Euros
Siège social : 1, Rue de l'Hôtel Dieu
21200 BEAUNE
815 226 477 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2020, l'Assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'import-export et négoce de vins et spiritueux, de différents articles liés à la conservation ou à la vente des vins et spiritueux, de produits cosmétiques, de parfums et d'articles, accessoires de mode et produits divers de consommation courante, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis La gérance

AL212627653

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

SARL TERRES DE DOMAINES DE BOURGOGNE

Au capital de 6 000 euros
Siège social : Hôtel Clavelot -
12 Rue Oudot - 21200 BEAUNE
830 713 582 RCS DIJON

Aux termes d'une A.G.E. en date du 09/05/2020, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, il a été décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 6 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par décision collective des associés.
PRESIDENT : M. Vincent SAUVESTRE, demeurant 1 Rue Goujard - 21200 BLIGNY LES BEAUNE (ancien gérant de la Société)
Pour avis
Le Président

AL212627661

SELFORME

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 avenue Albert Camus,
21000 DIJON
535 347 587 RCS DIJON

Selon délibération du 26/05/2020, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de réalisation d'actions de formation par apprentissage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL212627670

FUSION

AVIS DE FUSION

Avis est donné de la réalisation, à la date du 05/05/2020, de la fusion par voie d'absorption de FACES, société par actions simplifiée au capital de 24 000 €, dont le siège social est situé à Dijon (21000) – 21 rue Joan Miro - 808 848 626 RCS Dijon, par YMAG DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 15 509 800 € dont le siège social est 8 E, rue Jeanne Barret Parc Valmy 21000 Dijon, 853 529 154 RCS Dijon. La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée, la fusion n'a pas donné lieu à augmentation du capital social de la société YMAG DEVELOPPEMENT. La société absorbée se trouve dissoute de plein droit et sera radiée du RCS de Dijon.

AL212627675

AVIS DE FUSION

Avis est donné de la réalisation, à la date du 05/05/2020, de la fusion par voie d'absorption de YTECH, société par actions simplifiée au capital de 16 000 €, dont le siège social est situé à Dijon (21000) – 8 E rue Jeanne Barret Parc Valmy – 397 875 071 RCS Dijon, par YMAG DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 15 509 800 € dont le siège social est 8 E, rue Jeanne Barret Parc Valmy 21000 Dijon, 853 529 154 RCS Dijon. La société absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la société absorbée, la fusion n'a pas donné lieu à augmentation du capital social de la société YMAG DEVELOPPEMENT. La société absorbée se trouve dissoute de plein droit et sera radiée du RCS de Dijon.

AL212627676

CESSION

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte SSP du 29/05/2020, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, le 11/06/2020 Dossier 2020 00045240, référence 2104P01 2020 A 02299, la Société KUEHNE+NAGEL, SAS au capital de 17 380 135€ sis ZAC des Hauts de Ferrières, Parc d'activité du Nid à Grive – 77164 Ferrières-en-Brie, immatriculée sous

le numéro 333 583 466 RCS Meaux, a cédé à la Société STG DIJON, SAS au capital de 30 000€ sis 1 rue de la Richardière 35530 Noyal-sur-Vilaine, immatriculée sous le numéro 880 064 662 RCS Rennes, son fonds de commerce d'Activité Frais sous l'enseigne « KUEHNE+NAGEL » situé 11 rue Romelet 21600 Longvic, immatriculée sous le numéro SIRET 333 583 466 01696.

La présente cession est consentie moyennant le prix en principal de 38 363€ s'appliquant aux éléments incorporels pour la somme de 0€ et aux éléments corporels pour la somme de 38 363€.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31/05/2020 à minuit (24h00).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance au siège de STG DIJON sis 1 rue de la Richardière 35530 Noyal-sur-Vilaine. Pour Avis.

AL212627682

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

K30S

Société civile de moyens
au capital de 600 euros
Siège social : 30 boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
RCS de DIJON n° 831 131 925

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 26/12/2019, les associés ont pris acte de la démission de Mme Emilie DUBOIS demeurant 4 rue des AIGUISONS – 21800 QUETIGNY, de son mandat de co-gérant de la Société à compter du même jour. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon

Pour avis. La gérance

AL212627641

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 05/06/2020, Monsieur COMMUNE D'ARCY SUR CURE, demeurant Rue du Chateau, 89270 ARCY-SUR-CURE a confié en location-gérance à Madame BOSTIN Corinne, demeurant 22 rue du Gué, 89270 ARCY-SUR-CURE, son fonds de commerce de : Café-restaurant licence IV. Sis et exploité au 9 rue du Pont, 89270 ARCY-SUR-CURE.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 2 mois à compter du 01/07/2020 pour se terminer le 31/08/2020.
Le locataire

AL212627648

SARL D.D.V.

SARL au capital de 300000 € Siège social : 3 Rue des Seuillets, 21700 Nuits Saint Georges 520 407 867 RCS de Dijon L'AGE du 15/04/2020 a décidé de : Prendre acte de la cessation des fonctions de Co gérant de M. VILLA Pierre Jean Modifier la dénomination de la société qui devient : Vignoble DECELLE&FILSMention au RCS de Dijon

AL212627672

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI CHALLENGER 2

SCI au capital de 100 €
Siège social : 7 ALLEE VICTOR HUGO
21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT
RCS de DIJON 507 622 405

L'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 16/06/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur LUTZ Gilbert, demeurant 1A Rue des Vignerons, 68400 RIEDISHEIM et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL212627660

S.N. RAVALEMENT

SASU au capital de 100 € Siège social : 6 RUE DES CLEMATITES, 21300 Chenôve 835 362 484 RCS de Dijon L'AGE du 30/04/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2020,nommé en qualité de liquidateur Mme BELFETNI NADIA, demeurant 6 RUE DES CLEMATITES, 21300 Chenôve, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL212627665

S.N. RAVALEMENT

SASU au capital de 100 € Siège social : 6 RUE DES CLEMATITES, 21300 Chenôve 835 362 484 RCS de Dijon L'AGO du 30/04/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation au RCS de Dijon

AL212627666

HYDROFORCE

Société a responsabilité limitée
au capital de 70.000 €
siege social: 15 rue SAINT ROCH
21220 MOREY SAINT DENIS
RCS DIJON n°788 138 675

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 1er juin 2020, la société EFC, associée unique, personne morale, de la Société HYDROFORCE a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution de cette société par confusion de patrimoine et sans liquidation à effet du 1er juin 2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société HYDROFORCE au profit de la Société EFC, Société Confondante, associée unique, personne morale, de la Société HYDROFORCE, Société Confondue, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues par EFC 15 rue Saint Roch – 21220 Morey Saint Denis.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL212627674

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 26/05/2020, il a été constitué la SASU: AS AUTHENTIC Capital: 1000€. Objet: Commerce de détail de tout produits non réglementé (ex:electromenager, textile, parfum, jeux, jouet, mobilier, outil bricolage, piece detacher vehicule, pneu, produit alimentaire). Siège et Pres.: CHETITAH Abdel moamene, 21 Crs Sully 21800 Quetigny Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL212627563

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er Juin 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

DENOMINATION : LES 3 B

Objet social :acquisition, administration, exploitation par bail, locations de terrains et autres biens immobiliers

Siège social : 24 rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 100 euros

Gérance : M JEAN-HUGUES BLANCHOT demeurant 9 rue des Moulins 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL212627573

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : MCPM - SIEGE SOCIAL : 43 A Route Notre Dame D'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 200.000 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 200.000 euros APPORTS EN NATURE : Néant GERANCE : Vincent MEGE demeurant 43 A Route Notre Dame D'Etang - 21370 VELARS SUR OUCHE CESSION DE PARTS : : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL212627580

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP le 22/05/2020, il a été constitué la SASU: MJGALLET Capital: 100€. Objet: Conseils de gestion aux entreprises et services associées. Siège et Pres.: GALLET Marie Josèphe, ch. de Puiset 21130 FLAMERANS. Durée: 99 ans. Au RCS de DIJON

AL212627610

PROSPER WINE

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 18, rue du Château
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Dijon du 8/6/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : PROSPER WINE

Siège social : 18, rue du Château - 21000 Dijon

Objet social : Réalisation de prestations de services dans le domaine agro viticole et tout autre secteur d'activités, consulting, commercialisation de bouteilles de vins, œnotourisme, exploitation de sites internet

Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1000 euros

Président : Clémentine BARBIER, demeurant 18, rue du Château 21000 Dijon, pour une durée illimitée

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers non associé est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL212627622

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP à BEAUNE du 2/06/2020 Dénomination sociale : SCI DES NUSS Forme : SC Capital : 10 000 € Siège social : 270 ZA Les Bruottées 21200 VIGNOLES Objet social : L'acquisition, la vente, la construction et l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; L'exploitation par bail ou autrement des biens dont elle sera propriétaire, locataire principale ou preneuse en crédit bail immobilier ; La prise de participation dans toutes sociétés. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Gérance : Jean Louis GRIMALDI, demeurant à 405 Chemin de l'Amballan 38121 CHONAS L'AMBALLAN et Philippe DICONNE demeurant 27 Rue du Prille Hameau de Challanges 21200 BEAUNE. Il n'a pas été nommé de commissaire aux comptes. La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

AL212627652

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : AMERICAN SPORT CENTER

Siège social : 16 Boulevard de Strasbourg - 21000 DIJON

Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, brasserie, avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, restauration sur place, organisation de soirées à thème.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Déborah FEBVRE, demeurant 25 Place de la République - 21000 DIJON ; Monsieur Thomas FEBVRE, demeurant 25 Place de la République - 21000 DIJON ; Monsieur David FLEURENTIN, demeurant 6 Route de Montcenis - 71200 LE CREUSOT.

Pour avis. La Gérance

AL212627654

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 09 juin 2020 enregistré au service d'enregistrement sous les références 2104P01 A 02319, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société par actions simplifiée à associé unique
- DENOMINATION : SV INVEST
- SIEGE : 6 rue de l'Oberlin – 21600 FENAY
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 260 000 euros
- OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- la réalisation de prestations de services en matière administrative, technique et commerciale dans les domaines du bâtiment et de la construction ;

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations ;

- EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

-TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions entre associés et au conjoint, ascendant ou descendant sont réalisées librement. Tout autre cession est soumise à l'agrément des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

- PRESIDENT : M. Stéphane VENTURINI, demeurant 6 rue de l'Oberlin -21600 FENAY

- La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON

AL212627662

AVIS DE CONSTITUTION

Me Yves BOURLOUX Notaire à MACON (71000) 69 Rue Lacretelle AVIS DE CONSTITUTION Suivant acte reçu par Maître Yves BOURLOUX, Notaire à MACON, le 18 juin 2020, il a été constitué la société ci après désignée : Dénomination sociale : SCI 5R Forme : société civile Capital : 2.000,00 euros Siège : NOLAY (Côte d'Or) 1 rue de Jalhay Objet social : acquisition, propriété, jouissance, administration et exploitation par bail location ou autrement de biens immobiliers, bâtis et non bâtis, et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apport : en numéraire Gérance : Monsieur Frédéric RODRIGUES DA CONCEICAO demeurant à NOLAY (Côte d'Or) 1 rue de Jalhay sans limitation de durée Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON, Cession de parts : libre cession entre associés cession au profit de tiers étrangers avec agrément de la collectivité des associés. Pour avis : Yves BOURLOUX Notaire

AL212627671

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 22/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : GRAINE DE LIEN. Siège : 36 Rue de la Fontaine Ste Anne, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 2 000 euros. Objet : Coaching auprès des entreprises, des particuliers et des organismes publics, Conseil en ressources humaines, stratégie et/ou recrutement auprès des entreprises, des particuliers et des organismes publics, Développement des compétences managériales, Formations, Bilans personnels, professionnels et de compétences. Achat-vente de tout support d'aide à la prise de décision, de coaching ou de formation, Photographies. Organisation de séminaires. Prestations d'événementiels. Organisation de visites guidées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Véronique JAN, demeurant 36 Rue de la Fontaine Ste Anne, 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS. La Présidente

AL212627680

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 11/03/2020 et du 16/03/2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES PRIVILEGES D'HADRIEN

Siège : 2 Avenue de la Découverte - 21000 DIJON

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeuble. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI LES PRIVILEGES D'HADRIEN et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 750 000 euros (numéraire)

Gérance : M. Patrick MESTANIER, demeurant 10 Rue Abbé Chevalier - 21220 FIXIN, Mme Pauline PERRIN, demeurant 20 D Rue de Bellevue - 21000 DIJON et M. Christophe ROCARD, demeurant 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 des parts pour toutes les autres cessions.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis. La Gérance

AL212627683

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 21/06/2020, il a été constitué une SCI

Dénomination : DOROLI

Siège social : 53 Rue Du Fbg Madeleine 21200 BEAUNE

Capital : 1000 €

Activités principales : acquisition,cession, construction et propriété de biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, industriel, commercial ou agricole

Durée : 99 ans

Gérant : Mme FORNES DOROTHEE 53 Rue Du Fbg Madeleine 21200 BEAUNE et M. LABOUTE OLIVIER MARCEL YVES 53 Rue Du Fbg Madeleine 21200 BEAUNE

Cession de parts sociales : libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de DIJON

AL212627685

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SCI SAINKER.

Sigle : SCI SAINKER.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 2 route du Lac, 21330 MARCENAY.

Objet : Acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, la gestion par location.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Montant des apports en numéraire : 500 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes cessions de parts sociales doit être constatées par acte sous seing authentique ou privé.

Gérant : Madame Odile SAINTOT, demeurant 2 rue du Lac, 21330 MARCENAY

Gérant : Monsieur Fatah Kerrouche, demeurant 8, rue des Compagnons, 89000 AUXERRE

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Odile Saintot

AL212627687

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

NOVA

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 10 rue Marié Davy
58500 CLAMECY
839 713 815 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 27/05/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 rue Marié Davy, 58500 CLAMECY au 164 Avenue Victor Claude 54700 BLENOD LES PONT A MOUSSON à compter du 02/06/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis. La Gérance

AL582627762

SMH

SARL au capital de 500 € Siège social : 1 RUE JEAN JAURES, JWELL COSNE, 58200 Cosne Cours sur Loire 798 845 921 RCS de Nevers L'AGE du 17/05/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 33 rue du commerce, 58200 Cosne Cours sur Loire, à compter du 01/06/2020 Mention au RCS de Nevers

AL582627763

LA BOULANGERIE DES DOCKS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €
Ancien siège social : Les Vallées
18300 COUARGUES
Nouveau siège social : 2, rue des Docks
58000 NEVERS
852 275 684 RCS BOURGES

Président : M. Lionnel VINCENT dt à COUARGUES (18) – Les Vallées

Directeur Général : M. Alexis VINCENT dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) - 8, rue du Puits Charles
Aux termes d'un acte ssp du 10/06/2020, les associés ont décidé à compter du 1er juillet 2020 de transférer le siège social de COUARGUES (18) – Les Vallées à NEVERS (58) – 2, rue des Docks et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL582627773

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FH ASSOCIES

SC au capital de 220 000 €
ayant son siège route des Rosiers
58320 PARIGNY LES VAUX
801 939 851 RCS NEVERS

Suivant AGE du 11/12/2019, le capital a été réduit de 174 000 € pour être ramené à 46 000 €. Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : Capital 220 000 €
Nouvelle mention : Capital 46 000 €
Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL582625733

SNC TREPKA - MARANGON

Société en Nom Collectif
au capital de 10 000 € porté à 150 000 €
Siège social : 86, Rue Louis Bodin -
58640 VARENNES-VAUZELLES
822 849 865 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 02/06/2020 la modification suivante d'une mention antérieurement publié :
Capital social :
* Ancienne mention : 10 000 €
* Nouvelle mention : 150 000 €

AL582627755

LIGIER AUTOMOTIVE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.137.000 €
Siège social : Technopole
58470 MAGNY-COURS
483 276 820 R.C.S. Nevers

Par décsions du 14/04/2020, l'associé a décidé d'aumgenter le capital social de 7.000.000 € en numéraire pour le porter à 8.137.000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles. Les statuts sont modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers

AL582627769

SARL LES LUNETTES SELON SARAH

SARL au capital de 4000 euros, siège : 2 Place de la République - Le Crot Cizeau 58640 VARENNES-VAUZELLES, 753 333 004 RCS NEVERS. Par l'AGE du 30/1/20 et les décisions de la gérance du 11/3/20, et en l'absence d'opposition, le capital a été réduit de 1960 euros pour être porté à 2040euros par rachat et annulation de parts sociales, modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts.

AL582627774

➜ RECTIFICATIF

LUZY AUTOMOBILES

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 23/08/2019 concernant LUZY AUTOMOBILES : Il fallait lire : Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, auprès du Tribunal d'Instance de Nevers.

AL582627587

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ROMAGNEBOX

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 7 avenue des Sports
35160 BRETEIL
838 766 327 RCS RENNES

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale mixte du 1er juin 2020, les mentions ci-après à publier :

Anciennes mentions

Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Siège social : 7 avenue des Sports - 35160 BRETEIL

Date de clôture : 30 juin

Nouvelles mentions

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Siège social : 18 rue Molière - 58000 NEVERS

Date de clôture : 30 septembre

En conséquence la Société qui est immatriculée au RCS de RENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis, le gérant

AL582627655

RICHARD IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège Social : 2, Quai de Mantoue
58000 NEVERS
792 917 692 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp en date du 14 mai 2020, les associés ont décidé à compter du même jour :

- d'étendre l'objet social à : Gestion immobilière

- de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL582627765

GESTAN

Société par Actions Simplifiée
au capital de 363 000 €
Siège social : 40, Route de Bourgogne
58000 SAINT ELOI
832 295 356 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 27/12/2019, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à effet de l'exercice clos le 31/12/2018 :

Commissaires aux Comptes :

Anciennes mentions :

- Commissaire aux Comptes Titulaire : CECOTTI THIERRY & ASSOCIES

- Commissaire aux Comptes Suppléant : ANALYSE & AUDIT

Nouvelles mentions : Néant

AL582627772

➜ VENTE

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goard
Bureaux annexes à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS

Vente de parcelle forestière

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Bien sis à ALLUY Lieu-dit La Forêt et autres lieudits.

Description : Diverses parcelles de bois-taillis, cadastrées, section :

. B n° 782 « Les Tessonges » pour 13 a 20 ca

. B n° 866 « Le Bois de Cassion » pour 28 a 70 ca

. ZX n° 10 « La Forêt » pour 15 a 85 ca

. ZX n° 11 « La Forêt » pour 15 a 85 ca

. ZX n° 12 « La Forêt » pour 18 a 40 ca

. ZX n° 16 « La Forêt » pour 26 a 00 ca

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 15/06/2020, pour faire connaître à Me Denis BLOIN notaire à CHATILLON-EN-BAZOIS, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL582627753

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE VENTE

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 28/5/2020 enregistré au SPF et de l'ENREGISTREMENT de NEVERS 1 le 12/6/2020 dossier 2020 00013503 Réf : 5804P01 2020 N 00266,

Mr D'ERFURTH Frédéric, et Mme GREZES Delphine, son épouse, dt à RIX (Nièvre) rue de l'Eglise,

ONT VENDU à

la Sté KN SARL, au capital de 1.000 euros dont le siège est à ANDRYES (Yonne) 2 rue des Ouches, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n° 879 067 387,

Un fonds de commerce de «BAR-BRASSERIE», exploité à CLAMECY (Nièvre) sur le parking AUCHAN, lui appartenant connu sous le nom de «CHEZ MOUSTACHE».

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.

Moyennant le prix ppal de 25.000 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 28 mai 2020.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

POUR UNIQUE INSERTION

Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL582627776

CESSION

SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «DINET et Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy,le HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT, enregistré le 12/06/2020 au service des impôts de NEVERS, référence 5804P01 2020 N 00264,

L'association dénommée MAISON CITOYENNE DE CLAMECY ayant son siège social à CLAMECY (Nièvre), 4 Rue de la Monnaie, identifiée sous le numéro SIREN 481 891 695 ; ladite association formée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, aux termes de ses statuts en date du 10 mars 2004, déclarée à la Préfecture de CLAMECY (Nièvre), le 13 mai 2004, et publiée au Journal Officiel le 26 juin 2004 A CÉDÉ A :

La Société dénommée LA GRAINETERIE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à CLAMECY (Nièvre) 2 rue de la Monnaie identifiée sous le numéro SIREN 883016578 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce alimentaire connu sous le nom de LA GRAINETERIE situé et exploité à CLAMECY (Nièvre) 2, rue de la Monnaie

Prix : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour TRENTE TROIS MILLE EUROS(33.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour DOUZE MILLE EUROS(12.000,00 euros)

Entrée en jouissance au 08/06/2020.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Guillaume DINET, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

AL582627761

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL MERLIN

SARL au capital de 7 622,45 €
R.N. 7
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
R.C.S NEVERS 401 079 314

Délibération du 20.05.2020 : La collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Pascal MERLIN de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant non associé, Mme Marie-Jeanne DUMEZ épouse MERLIN, dt « Les Pautrats « 58220 CIEZ pour une durée illimitée à compter du 1er Juin 2020. La Gérance

AL582627758

SCI CHRISTOPHER

Société civile immobilière
au capital de 762,25 €
Siège social :
3 place de Saint-Cyr
58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN
382 935 450 R.C.S. Nevers

Aux termes du procès verbal du 18/06/2020, l'assemblée générale extraordinaire a nommé en qualité de gérant M. Christopher WEISSBERG demeurant 3 place de Saint-Cyr - 58410 Entrains-sur-Nohain en remplacement de M. Kenneth WEISSBERG démissionnaire.

Mention sera portée au RCS de Nevers

AL582627777

DISSOLUTION LIQUIDATION

G.AF CONSULTANT

SARL au capital de 7 700 €
Siège social :
Les Chaboureaux –
58310 BITRY
480 518 703 RCS NEVERS

D'un PV d'AGE du 01/03/20, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du même jour suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur, M. MAUNOURY Gérard demeurant 42 rue du Bourg Canteau – 85540 Curzon. Le siège de la liquidation est fixé au siège social : Les Chaboureaux - 58310 Bitry.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL582627752

FIDUCIAL SOFIRAL

MENUISERIE FAVIER LAURENT

SARL au capital de 10 000 €
20 Rue de Grenois 58420 ASNAN
R.C.S. NEVERS 401 786 116

Décision du 04/06/2020 : L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Laurent FAVIER, dt 26 Rue Grande Route 58420 ASNAN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL582627759

INDAL FRANCE

SARL au capital de 100 000 euros, siège social : Chemin des Chaumes 58230 PLANCHEZ, 509 622 981 RCS NEVERS, décisions du 30/04/2020 : dissolution anticipée de ladite Société, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis

AL582627766

SCI DE LA PRAIRIE THIBAUDAT

Société Civile en liquidation
au capital de 3.811,23 euros
Siège de liquidation : 54 rue des Chauvelles
58000 NEVERS
343 356 465 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 06 juin 2020 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus au liquidateur de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, M. THIBAUDAT

AL582627767

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

BLAISE ETA
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 35 route de Maulaix
58250 LA NOCLE MAULAIX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 mai 2020 à LA NOCLE MAULAIX, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : BLAISE ETA

Siège social : 35 route de Maulaix, 58250 LA NOCLE MAULAIX

Objet social : engraissement de bovins, prestations de travaux agricoles

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérant : Monsieur Claude BLAISE, demeurant 35 route de Maulaix 58250 LA NOCLE MAULAIX

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL582627610

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BICHES du 16/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : NAMING BANK

Siège : Domaine de Candide - Meulot, 58110 BICHES

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : - La conception, l'édition le développement de sites internet dans tous domaines d'activité ;

- l'exploitation de base de noms de marques déposés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions ordinaires sont inaliénables pendant une durée de 10 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Président : Cyril Gaillard, demeurant Domaine de Candide- Meulot, 58110 BICHES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

POUR AVIS

Le Président

AL582627757

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : CSJC ; Siège social : 18, Lotissement des Coteaux du Bourg - 58200 SAINT PERE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-gérance : M. Julien COSTON dt à SAINT PERE (58) - 18, Lotissement des Coteaux du Bourg et Mme Christel SOULOY dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) - 10, rue de l'Est ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582627764

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée LA MAISON DU RIDEAU, au capital de 2.000 €, ayant pour objet la vente, la confection et la pose de rideaux, stores, volets roulants. Le siège social est situé 2 place Maurice Ravel – 58000 NEVERS. La gérante est Mme Corine POUMOT, dt 2 chemin du Bondon – 58190 DIROL. Pour avis,

AL582627775

YONNE

DÉMISSION

AVA Cour Consulaire

CONSEIL GESTION ET FORMATION

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00 _CONSEIL GESTION ET FORMATION Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY 535 174 999 RCS SENS _Madame Sophie DESCHAMPS a démissionné de ses fonctions de Directeur général en date du 13 mai 2019 et n'a pas été remplacée. Pour avis, le Président

AL892627821

AVIS

MAIRIE DE SEIGNELAY

Par délibération en date du 05 mars 2020, le conseil municipal de Seignelay a décidé d'approuver la révision à modalité allégées N°1 de son Plan Local d'Urbanisme. Cette décision a été affichée en mairie pour une durée d'un mois à compter du 11 mars 2020.

Cette délibération, ainsi que le dossier de révision, sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 12h et de 14h à 17h30, le mercredi de 14h à 17h30, le jeudi de 8h à 12h et le samedi de 10h à 12h.

Ils sont également consultables sur le site internet de la commune de Seignelay à l'adresse suivante https://seignelay.fr et en Préfecture et/ou en DDT. Le dossier de PLU sera également consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) dès sa publication.

La déclaration de la commune de Seignelay relative à l'évaluation environnementale de cette procédure, mentionnée au 2° du I de l'article L122-9 du code de l'environnement, est également consultable dans ces mêmes conditions.

Toute personne intéressée peut obtenir, à ses frais, une copie de ces documents sur demande écrite formulée à l'intention de Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie – place Colbert – 89250 Seignelay.

AL892627789

NOMINATION

FRIGINOX

SAS au capital de 2091165€ Siège social: les Bords de l'Yonne 89330 Villevalier 778151241 RCS Sens L'AGO du 31/01/2020 a nommé Deloitte et Associes SAS au capital de 1723040 eur ayant son siège social 6 place de la Pyramide 92908 Paris la Defense Cedex numéro 572028041 immatriculée au RCS de Nanterre commissaire aux comptes titulaire en remplacement de CFG Audit SAS à compter du 31/01/2020. Dépôt au RCS de Sens

AL892627742

SAS AS DIGITAL

Par décisions du 12.12.2019, les associés de la SAS AS DIGITAL au capital de 10.000 €, siège social à SENS (89100) 1bis, rue Edouard Charton 524 500 089 RCS SENS, ont nommé un Directeur général à compter dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : DG : Néant ; NOUVELLES MENTIONS : DG. Fanny AUBRY demeurant 1, rue Edouard Charton 89100 SENS.

AL892627807

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du tribunal de commerce de Evry en date du 12 juin 2020 , arrêtant le plan de redressement au profit de la **Sàrl TECHNIFROID** Rue de la Chapelle Parc Technologique 89470 Monéteau (équipements frigorifiques). RCS EVRY 393847405. Durée du plan 10 ans. Nomme commissaire à l'exécution du plan et maintient Mandataire judiciaire : Selarl Mjc2a, en la personne de Maître Ancel 9 Boulevard de l'Europe 91050 Évry Cedex.

AL892627794

Jugement du tribunal de commerce de Evry en date du 12 juin 2020 , arrêtant le plan de redressement au profit de la **Sàrl MGDH** Chemin de la Chapelle Parc Technologique 89470 Monéteau (prise de participation). RCS EVRY 530798420. Durée du plan 10 ans. Nomme commissaire à l'exécution du plan et maintient Mandataire judiciaire : Selarl Mjc2a, en la personne de Maître Ancel 9 Boulevard de l'Europe 91050 Évry Cedex.

AL892627795

Par jugement du 04-03-2019 le Tribunal de Commerce de Nevers a arrêté le plan de redressement sur 7 ans de la **Sàrl CABINET EUROPE IMMOBILIER** 41 rue de Lyon 89200 Avallon (agence immobilière) RCS NEVERS 398600197. Commissaire au plan : SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14 Avenue Marceau 58000 Nevers. Par jugement du 15/06/2020 le Tribunal de Commerce de Nevers a modifié ce plan de redressement.

AL892627796

PNEU-CENTRE

Société Coopérative de Production
Anonyme à capital variable
Siège social : Avenue Jean-Mermoz
89000 AUXERRE
426 920 013 RCS AUXERRE

Modification des dirigeants

Aux termes du Conseil d'administration du 20 mai 2020, il a été décidé de nommer Monsieur Rudolphe DUSEYAU, demeurant 2 Bis Rue de la Garenne - 10280 SAINT-MESMIN aux fonctions de Directeur Général, à compter du 20 mai 2020.

AL892627808

AVA Cour Consulaire

SOFRA HOLDING

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00 _ SOFRA HOLDING Société à responsabilité limitée au capital de 156 400 euros Siège social : 15 rue Valentin Privé 89300 JOIGNY 434 784 583 RCS SENS _ Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2020, il a été décidé de nommer la société BDO - IDF, domiciliée à VERSAILLES (78000) 7 rue du Parc de Clagny, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices. Pour avis, la Gérance

AL892627820

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CTJS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 24, Route de Nailly
89100 COURTOIS SUR YONNE
499 275 287 RCS SENS

Le 02/01/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social de Courtois-sur-Yonne (89100), 24 Route de Nailly à SENS (89100), 1 rue Pasteur, à compter du 02/01/2020. En conséquence l'article « Siège » des statuts a été modifié.

AL892627732

URE CONCEPT

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 31 700,00 euros Siège social : 18 rue de la Chapelle 89470 MONETEAU R.C.S. AUXERRE 817 675 333 Aux termes d'une décision en date du 2 juin 2020, l'associée unique a transféré le siège social qui était 18 rue de la Chapelle 89470 MONETEAU, au 18 rue des Caillottes 89000 AUXERRE, et ce à compter du 2 juin 2020. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le gérant.

AL892627771

URE CONCEPT SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 euros Siège social : 18 rue de la Chapelle 89470 MONETEAU R.C.S. AUXERRE 822 019 766 Aux termes de l'assemblée générale en date du 2 juin 2020, la collectivité des associés a transféré le siège social qui était 18 rue de la Chapelle 89470 MONETEAU, au 18 rue des Caillottes 89000 AUXERRE, et ce à compter du 2 juin 2020. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, le gérant.

AL892627772

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-FLORENTIN - terre à louer par Bail SAFER pour une durée de 1 année à compter du 01/10/2020

- 9 a 70 ca - 'Les volailles': ZI- 100 - zonage : 2AUe1 du PLU

- 8 a 91 ca - 'Les hebeiches': BH- 55 - zonage : Nv et Nj du PLU

SAINT-FLORENTIN - terre à louer par Bail SAFER pour une durée de 4 années à compter du 01/11/2020

- 7 ha 92 a 73 ca - 'Fer a cheval': ZK-24(BJ)- 24(BK)- 25(J)- 25(K)- 29(J)- 29(K) - 'Les hebeiches': BH- 42- 43- 44- 54 - 'Les monts boussards': ZL- 16- 20 - 'Les petites conches': AB- 304[187] - 'Les volailles': ZI-94(B)

zonage : 1AUe, 2AUe, 2AUe1, UD, A, Nv ou Nj du PLU

CHARNY OREE DE PUISAYE (MARCHAIS BETON) - terre - fonds occupé

- 4 ha 75 a 30 ca - Champs de la mare: 243ZB-8(J)-8(K)

zonage : Aa du PLUi

SAINT-FLORENTIN - terre, bois et carrière

- 75 ha 02 a 92 ca - Champ megret: ZK-31

- Fer a cheval: ZK-26(A)- 26(BJ)- 26(BK)-30 - Le petit pre: ZK-32 - Les hebeiches: BH-28-81 - Les monts boussards: BI-107 ZL-13(J)-13(K) - Les volailles: ZK-8-42[6](A)- 42[6](B)- 42[6](C)[P1]- 42[6](C)[P2]- 42[6](C)[P3]- 42[6](C)[P4] -42[6](C)[P5]- 42[6](C)[P6]- 42[6](C)[P7] - Petit frevaux: ZK-74[58](J)- 74[58](K)- 95[58](J)- 95[58](K) - zonage : A, Nc2, 1AUe ou 2AUe du PLU

- 24 a 00 ca - Les garats: ZI-227[46] - zonage : UD du PLU

- 12 a 97 ca - Les gouttieres: BE-24 - zonage : UD et N du PLU

- 4 ha 47 a 38 ca - La grande commune: BC-50 - zonage : Api 1 du PLU

COURLON-SUR-YONNE - terre

2 ha 84 a 70 ca - Le portillon: AC-86

zonage : RNU

VILLENEUVE-LA-GUYARD - pré

10 ha 99 a 20 ca - Les pres du pont: X-1227 - Les pres saint louis: X-233

zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 13 juillet 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892627824

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : GYM FYZZ SENS. Forme : SARL. Capital social : 1500 euros. Siège social : 29 Rue DU CHAUDRON, 89340 SAINT AGNAN. 532748035 RCS GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS. Aux termes de l'AGE en date du 9 juin 2020, les associés ont décidé, à compter du 15 juin 2020, de transférer le siège social à 82 Grande rue, 89100 SENS. Mention sera portée au RCS de GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS .

AL892627775

OSF PRODUCTIONS

SARL au capital de 16160 €
Siège social : 9 Place Vauban
75007 PARIS 07
409694353 RCS de PARIS

Par AGE du 01/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Les Grands Chênes Vaudouard 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, à compter du 01/10/2019.

Gérance : LAURENT PETITGIRARD Les Grands Chênes Vaudouard 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de SENS

AL892627800

MODIFICATION DE CAPITAL

CARTIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500.00 euros
Siège social : ROUTE DE PARIS - RN 6
89470 MONETEAU
808 588 545 RCS AUXERRE

Augmentation du capital

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2019, le capital social a été porté de 7 500 euros à 32 000 euros, par incorporation d'une somme de 24 500 euros prélevée sur le compte « Autres réserves », au moyen de la création de 2 450 parts sociales nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 751 à 3 200.

Les articles 7, 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

AL892627780

MAPPAVINI

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 13, Route de Thorigny
89260 LA CHAPELLE-SUR-OREUSE
881 484 828 RCS SENS

Le 16/06/2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature d'un montant de 470 000 € et en numéraire et/ou par compensation avec des créances liquides et exigible sur la société d'un montant de 89 000 €, par création de 559 000 actions nouvelles. Le capital social est donc fixé à 560 000 € divisé en 560 000 actions de 1 € chacune. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL892627781

AUXERRE AUTOMOBILE

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2020 de l'Assemblée Générale Extraordinaire de AUXERRE AUTOMOBILE, SA au capital de 188 998.26 euros dont le siège social est 21 avenue Gambetta 89000 AUXERRE, immatriculée 425 520 277 RCS AUXERRE, il résulte que le capital social a été augmenté de 11001.74 euros par incorporation de réserves, en conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros vingt-six (188 998,26) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros).

Et statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, elle a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs : Mme. Anne Marie DEBUQUOY, M. Jean DEBUQUOY, M. Vincent DEBUQUOY

Président du Conseil d'Administration : M. Vincent DEBUQUOY

Directeur Général : Mme. Anne Marie DEBUQUOY, demeurant 4 Rue Romain Rolland 89000 AUXERRE

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. Vincent DEBUQUOY, Président, demeurant 15 Rue des Houches 89240 LINDRY.

Les sociétés AUCAP commissaire aux comptes titulaire et ETC AUDIT commissaire aux comptes suppléant sont confirmées dans leurs fonctions.

Pour avis

Le Président

AL892627812

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 11 juin 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Jean-Pierre GIUDICE, intermittent du spectacle, et Madame Isabelle Marie Madeleine VILLAUME, institutrice, son épouse, demeurant ensemble à JOIGNY (89300) 4 rue alfred de Vigny .

Monsieur est né à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 9 juillet 1960,

Madame est née à JOIGNY (89300) le 12 février 1969.

Mariés à la mairie de VINCENNES (94300) le 3 juin 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892627777

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 15 juin 2020 dressé par Maître Lucile DUMAIRE, notaire à THORIGNY SUR OREUSE (Yonne), 2 Route de Nogent, Monsieur David Hervé CHARPENTIER né le 12 mars 1971 à ABBEVILLE (Somme) Et Madame Astrid Martine CHARPENTIER née LIEGEY née le 5 décembre 1970 à ROZAY EN BRIE (Seine et Marne). Demeurant Monsieur CHARPENTIER à 23 rue de l'Auberge St Martin - Le Petit Villiers, 89320 VILLIERS LOUIS et Madame CHARPENTIER à 2A ruelle de la Croix Blanche, 89260 THORIGNY SUR OREUSE Mariés le 14 août 2014 par devant l'officier de l'Etat civil de BEZIERS sous le régime de la communauté réduite aux acquêts Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

AL892627782

CHANGEMENT DE NOM

NEW PATIN'AGE

SARL au capital de 105000€ Siège social : 4 rue de Londres 89470 Monteteau 408402113 RCS Auxerre L'AGE du 14/06/2020, a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : CYBERGLACE Dépôt : RCS Auxerre

AL892627770

MODIFICATION DE STATUTS

TOURSOR

SAS au capital de 123.000 €
Siège social : ZA route de Passy
89510 VERON
705 580 223 R.C.S. Sens

Aux termes de l'AGM du 27.05.2020 il a été décidé de ne pas renouveler M. Gilles Michel demeurant ZA du Bois de la Chocque, rue Théodore Monod 02100 Saint-Quentin, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

AL892627814

COMEY

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS Tel : 03.86.52.60.00 _ COMEY Société par actions simplifiée au capital de 825 000 euros Siège social : Rue Gutenberg 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 950 378 992 RCS SENS _ Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 19 juin 2020, il a été pris acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016. En conséquence, le mandat de la société DYNA AUDIT, n'a pas été renouvelé. Pour avis, le Président

AL892627822

CESSION

ACQUISITION DE LICENCE DE TAXI

« AUXERRE SECOURS 89 » Société à Responsabilité Limitée au capital de 6.000 € SIEGE SOCIAL : 27 Rue des Près Coulons – 89000 AUXERRE 534 352 927 RCS AUXERRE Suivant acte s.s.p en date du 02 Juin 2020 enregistré au SPFE d'Auxerre le 5 Juin 2020 Dossier 2020 00014635, réf. 8904P01 2020 A 00984, Monsieur André MAREC, domicilié à LEUGNY (89) – 5 Rue de Chatre, immatriculé auprès de l'Insee sous le numéro 399.020.155.00046, a vendu à la société « AUXERRE SECOURS 89 », sus-désignée, représentée par Monsieur Mohamed ZITOUNI, son gérant, une autorisation de stationnement d'un taxi sur la Commune d'Auxerre numérotée 12, moyennant le prix de 40.000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 02 Juin 2020. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale à AUXERRE (89000) – 27 Rue des Prés Coulons.

AL892627776

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous-seing privé en date du 26/05/2020 à GRON et enregistré le 09/06/2020 à : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de D'AUXERRE 1 dossier 2020 00015003, référence 8904P01 2020 01002.

La Société EURL AU PAIN DORE, SARL au capital de 7.622,45 €, dont le siège est à 8, Avenue du 8 Mai 1945 - Centre Commercial Champs Plaisants - 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le n° 411.037.328, représentée par M. Laurent BOULMIER, Gérant,

A vendu à la société « SAS MIMI », SAS au capital de 500 €, dont le siège est à 10, Place de la République – 89100 SENS immatriculée au RCS de SENS, sous le n° 840 425 623, représentée par Monsieur Hamimi IMAKHLAF, Président,

Un fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE, FABRICATION ET VENTE DE CREMES GLACEES sis et exploité sous l'enseigne « AU PERE SENON » à 8 Avenue du 8 Mai 1945 - Centre Commercial Champs Plaisants - 89100 SENS, pour lequel le vendeur est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 411.037.328 et à l'I.N.S.E.E sous le numéro SIRET 411.037.328.00027 (Code APE : 1071C).

Moyennant le prix de 260.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 150.000 € et aux éléments corporels pour 110.000 €

L'entrée en jouissance intervient à compter du 01/06/2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications prescrites par la Loi, au siège du fonds vendu susmentionné pour la validité, et au siège social du séquestre, BUREAU JURIDIQUE DES ENTREPRISES, sis 35 Avenue MacMahon PARIS 75017, pour la correspondance, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

AL892627665

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIEMaître TAPIENotaire à Coulanges-la-Vineuse (Yonne)
1, place de l'Eglise

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LA-VINEUSE (Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 15 juin 2020, enregistré à AUXERRE 1er bureau, le 19 juin 2020, sous le numéro 2020 N 00575, a été cédé un fonds de commerce par :La Société dénommée HOTEL DU CYGNE, Société à responsabilité limitée au capital de 7500 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 14 rue du 24 août,identifiée au SIREN sous le numéro 489009647 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. A :La Société dénommée LE LYLOU, Société par actions simplifiée au capital de10000 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 14 rue du 24 Août, identifiée au SIREN sous le numéro 882574940 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.Désignation du fonds : fonds de commerce de HOTEL-BAR-RESTAURANT sis à AUXERRE (89000), 14 rue du 24 août, lui appartenant, connu sous le nom commercial HOTEL DU CYGNE - AUXERRE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro489009647.Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature le 15 juin 2020. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 EUR), s'appliquant :- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS (62.400,00 EUR),- au matériel pour QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (47.600,00EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL892627681

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DES JARDINS DU CLOS

Changement de dirigeant

Société civile immobilière au capital de 130 000 euros Siège social : 43 Rue du Clos - 89000 AUXERRE 402 691 844 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 3 JUIN 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Caroline DEVAUX, demeurant 17 Rue de Bourgogne – 89470 MONETEAU, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jacky DEVAUX, à compter du 3 JUIN 2020. Madame Sophie GUIDOU conserve son mandat de co-gérante. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892627773

GFA DE FONTAINE DE CHAULLE

SCI au capital de 152.624 € Siège social : PREHY 89800 SAINT-CYR-LES-COLONS RCS AUXERRE 350828547

Par décision des associés du 30/05/2020, il a été décidé de nommer M DORUT Philippe demeurant 14 rue des Fées 63100 CLERMONT-FERRAND en qualité deCo-Gérant en remplacement de M CONTI Michel , à compter du 30/05/2020 . Modification au RCS de AUXERRE.

AL892627784

MULTIDIS

Société civile de moyens
à capital variable
Siège social : 33 Rue de la Porte Percy
89300 JOIGNY
429 608 441 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Hervé DEROUBAIX de ses fonctions de co-gérant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Messieurs Frédéric ROMIEU et Stéphane DURDAN, demeurent seuls co-gérants.

Pour avis, la Gérance

AL892627799

S.C.I. LELU

Avis

Société civile immobilière au capital de 65 749,74 euros, Siège social : 46 bis avenue Yver - 89000 AUXERRE, 344 702 063 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 12 mai 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christian LELU de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Christophe LELU demeure seul gérant.

AL892627818

SCI DE LA NOUE

Avis

Société civile immobilière au capital de 205 806,17 euros, Siège social : 46 bis, avenue Yver - 89000 AUXERRE, 389 739 889 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 12 mai 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christian LELU de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Christophe LELU reste seul gérant.

AL892627819

NON DISSOLUTION

EURL MERLIN SERVICES

SARL au capital de 100 €
5 Bis Route de Faulin
89480 LUCY-SUR-YONNE
RCS AUXERRE 842 069 239

Décision du 29/05/2020: L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL892627788

SELARL BOCOUM HEPATO GASTRO-ENTEROLOGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite
5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
819 084 302 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 11 juin 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

AL892627803

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LESSOUILLES

SCI au capital de 400 €
Siège social 3 rue jacques ferrand
89800 Courgis
801395054 RCS Auxerre

Le 02/05/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 02/05/2020

Radiation au RCS d'auxerre.

AL892627606

DISSOLUTION ANTICIPEE

Société SCI SENS CORNET 2
Au capital de 1524,49 €
Siège 13 avenue Lucien Cornet
89100 Sens
RCS n°379 571 573 R.C.S. Sens

PV en date du 11 juin 2020 a décidé la dissolution anticipée et sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Mr Ledoyen Michel, demeurant 19 route de Meaux, 77700 Serris est nommé en qualité de liquidateur et fixe le siège de la liquidation en sa boîte postale, BP 34, Serris, 77706 Marne la Vallée Cedex 04.

AL892627752

CREATIQ FACTORY

SARL au capital de 40.000€ Siège social : Lieu-dit Bastière, 89220 CHAMPCEVRAIS 504 257 494 RCS d'AUXERRE Le 06/06/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. FABRICE DEMAREST, Lieu-dit Bastière, 89220 CHAMPCEVRAIS et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERR

AL892627783

BC IT

SASU au capital de 500 € Siège social : 17 RUE SANCEY ZI DES VAUGUILLETS III 89100 SENS 817 969 629 RCS de SENS L'AGE du 01/06/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS;.

AL892627786

UNIVERSAL CONSTRUCTION

SASU au capital de 500 €
Siège social :
19 Boulevard du Pont Neuf
ZI Les Sablons - 89100 SENS
837 915 586 R.C.S. Sens

Aux termes d'un Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 Juin 2020,

Il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 30 Juin 2020.

Monsieur Fabrice YALAP demeurant 27 avenue Anna de Noailles - 95200 SARCELLES a été désigné en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation - le siège de liquidation reste fixé au siège social.

Rcs Sens.. Pour Extrait.

Le Liquidateur.

AL892627791

OPTIMA-RICHARD-TUPHE

L'associé unique, la société OPTIMA, au capital de 2 622 351€, sis 216 chemin du charrel, BP 537, 13681 AUBAGNE, 504 656 810 RCS Marseille, a décidé, le 2/6/2020, la dissolution sans liquidation de la société OPTIMA-RICHARD-TUPHE, SAS au capital de 54 300€, Bâtiment 10 chemin de la Chapelle, Parc d'Activité, 89470 MONETEAU, 422 800 375 RCS Auxerre, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code Civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société OPTIMA-RICHARD-TUPHE à la société OPTIMA, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication. La société sera radiée du RCS de Auxerre

AL892627798

SCI DU MUSEE

SCI en liquidation
au capital de 54 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 428 648 018

Dissolution de société

Suivant l'AGE du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Daniel LANGLOIS, demeurant professionnellement à MAILLOT (89100) 21 rue de l'Europe et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur,

AL892627801

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE du 31/12/2019, de la société :

société SCI DU MUSEE -Société en liquidation au capital de 54 000 Euros, 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT – RCS SENS 428 648 018.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M.Daniel LANGLOIS demeurant professionnellement au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

Pour avis, le liquidateur.

AL892627802

CABINET L.P.F.

Société civile professionnelle
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Rue du Colin Gué
La Cave Genêt
89500 EGRISELLES LE BOCAGE
411 808 009 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 18/02/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe FLEURIS, demeurant 5 Rue du Colin Gué - La Cave Genêt - 89500 EGRISELLES LE BOCAGE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30/09/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur.

AL892627805

EARL LES BAZINS L.B.B.

EARL en liquidation au capital de 30 489,80 euros. Siège social : les Bazins – 89150 DOMATS. 380 441 865 RCS SENS. Liquidateurs : Mme Danièle BOULOT-TOLLE demeurant à DOMATS (89150), les Bazins, et Mme Marine BOULOT-TOLLE, demeurant à PARIS (7ème), 80 rue de Grenelle. Avis de clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL892627806

DOMAINE DE CHENEY

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 176 383,49 euros
Siège social : Domaine de Cheney
89700 CHENEY
Siège de liquidation :
29 Rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
21000 DIJON
417823804 RCS AUXERRE

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 19 JUIN 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry VANDENBROUCQUE, domicilié 29 Rue Louis de Broglie - Parc

Technologique de la Toison d'Or - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de

ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL892627810

MARTIAL CHAUFFAGE

Par décision extraordinaire de l'associé unique de la société MARTIAL CHAUFFAGE en date du 15 juin 2020, la société MARTIAL CHAUFFAGE, dont le siège social est situé à Les Poulets, 3 rue de la Rivière 89240 PARLY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés près le Tribunal de commerce d'Auxerre sous le numéro 802 858 621, a décidé de sa dissolution anticipée avec cessation d'activité. Monsieur DESIRE Martial né le 19 mars 1960 à Chartres, domicilié à Les Poulets, 3 rue de la Rivière 89240 PARLY, a été désigné liquidateur.

AL892627811

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : de la vieille poste.

Sigle : Sci.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 32532,62 euros.

Siège social : 25 rue auxerroise, 89800 Chablis.

352478200 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Michel Penin demeurant 14 rue d'irancy, 89290 Vincelottes et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Auxerre.

Le liquidateu

AL892627817

SD STOCK

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 823 837 323

Dissolution de société

Suivant délibération de l'AGE du 30/09/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane TAILLANDIER, demeurant VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 12 bis rue des vignes et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à MAILLOT(89100) 21 rue de l'Europe. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS

Pour avis, le liquidateur,

AL892627825

SD STOCK

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGE du 30/09/2019, de la société :

SD STOCK - Société en liquidation

SARL au capital de 1 000 Euros,

21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT

RCS SENS 823 837 323.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. TAILLANDIER Stéphane demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) 12 bis rue des vignes, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur.

AL892627826

AVIS DE CONSTITUTION

CUMA DU VAL RENARD

Suivant acte sous seing privé en date du 11 mars 2020, a été constituée la société Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole à capital variable dénommée «Cuma du Val Renard».

Son siège social est établi chez l'Earl les cinq épis, 2 rue du Four 89430 Rugny.

Elle sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Le président

AL892627467

Etude de Maître Brigitte GRANA, Notaire à JOIGNY (Yonne), 48, avenue Gambetta.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 10 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI YSS.

Le siège social est fixé à : LOOZE (89300), 5 rue des Pieds d'Argent.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT CINQUANTE EUROS (150,00 EUR),

divisé en 15 parts de 10 euros chacune. Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Mohamed BENTALHA, demeurant à LOOZE (89300) 5 rue des Pieds d'Argent.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis. Le notaire

AL892627778

E-PROGRAMM!

Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 19 Route des Châtelaines,
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 15 Juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : e-PROgramm!

Siège : 19 Route des Châtelaines, 89200 AVALLON

Durée : quatre-vingt-dix -neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Création, développement et mise en fonction de newsletter, de catalogues électroniques, de site internet, de brochures, cartes de visite,...et toutes autres prestations de marketing pour entreprise.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président :

M. JOLUN Grégory, demeurant 19 Route des Châtelaines, 89200 AVALLON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL892627779

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AVALLON du 15/04/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCI VIGAU.

- Forme : Société civile immobilière.

- Siège : Chez Ets G. SCHIEVER ET FILS – Zone Industrielle – rue de l'étang – 89 200 AVALLON.

- Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

- Capital : 10 000,00 euros.

- Objet : La Société a pour objet :

L'acquisition de tous terrains ou droits immobiliers comprenant le droit de construire, la construction sur ces terrains ou droits immobiliers, de tous immeubles de toutes destinations et usages, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, la conclusion de tous baux à construction, la location desdits immeubles, et d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières financières susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, à l'exclusion de toute opération susceptible de faire perdre à la société son caractère civil.

- Gérant : Monsieur Vincent PICQ demeurant 13 avenue du Général Leclerc à AVALLON 89200.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion

Le Gérant

AL892627787

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 16/06/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

LA COBESAN

Siège social : 14 Rue de la Couée 89140 SERGINES **Capital :** 1000 € **Objet social :** Acquisition, gestion, exploitation par bail ou autres des immeubles de la société **Gérance :** M BOURDON Benoît demeurant 14 Rue de la Couée 89140 SERGINES ; Mme BOURDON Sandrine demeurant 14 Rue de la Couée 89140 SERGINES **Cession de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL892627793

DOMAINE MARTIN FRÈRE & SOEUR

Par assp du 08/06/2020, avis de constitution d'une SAS dénommée:

Domaine Martin Frère & Soeur

Capital : 323 232 €.

Siège social : 5 rue Chantemerle, 89800 COURGIS.

Objet : L'acquisition, la gestion de tous droits sociaux et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.

Durée : 99 ans.

Président : MARTIN Claudia, 5 rue des Plantes 89520 Treigny

Directeur Général : MARTIN Frédéric, 2 rue du Four Banal 89800 Courgis.

Immatriculation au R.C.S. de AUXERRE.

AL892627809

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Tourisme rural

Post-confinement : un atout pour le tourisme rural ?

Secteur fortement touché par la crise sanitaire, le tourisme retrouve peu à peu de la vivacité. Mieux encore, tout laisse croire que la période de confinement a pu créer un intérêt certain pour passer des vacances au vert.

Et si le confinement n'était plus qu'un mauvais souvenir ? C'est ce que laisse penser que l'intérêt nouveau des Français pour les territoires reculés, moins peuplés, qu'offre le tourisme rural. *« Nous avons subi un arrêt complet et brutal durant deux mois, avec une double peine pour les départements situés en montagne dont la saison n'était pas encore terminée. Dès la fin du confinement, les demandes de réservation ont afflué pour l'Ascension et Pentecôte. Désormais, les réservations s'accélèrent pour l'été et la réouverture des sites touristiques (restaurants, musées, parcs, etc.) nous sauve. Malgré tout, nous devons encore faire face à des annulations pour ce mois de juin »*, explique Pascal Bos, président de l'association régionale Auvergne Rhône-Alpes des Gîtes de France. Certains départements, comme la Loire, auraient cependant été moins impactés par la crise, du fait d'un attrait touristique moins important.

« La saison risque d'être très hétérogène, en fonction des départements, des types d'accueil, etc. Nous remarquons un élan dans les réservations de gîtes, mais enregistrons toujours des annulations. L'agrotourisme redémarre timidement… », note Hervé Roux, représentant du réseau Bienvenue à la Ferme, et président de l'antenne drômoise. L'agriculteur est toutefois inquiet pour les fermes découvertes, fermes pédagogiques ou locations de salles, qui sont toujours à l'arrêt, de même que certaines piscines ou centres aquatiques : *« Si des maillons manquent à la chaîne du tourisme, cela risque de porter préjudice à l'ensemble de la filière »*.

Depuis la réouverture des hébergements, la mise en place d'un protocole sanitaire est obligatoire. *« Nous l'avons élaboré avec le conseil interministériel du tourisme. Il peut être évolutif en fonction de la propagation de la pandémie »*, poursuit-il. Des règles sanitaires réclament une certaine logistique. *« Certains agriculteurs n'ont pas encore remis leurs biens en location »*, rajoute Hervé Roux. *« Nous sommes tous un peu dans l'expectative quant à la saison estivale. Pour autant, on s'attend à un taux de remplissage assez intéressant. L'activité redémarre progressivement ». « Certains propriétaires proposent des randonnées avec des ânes, des accompagnements pour des balades à vélo… cela sera possible mais devra se faire dans le respect des gestes barrières »*, note Pascal Bos.

Vers une mise au vert ?

Pour beaucoup, le confinement a été vécu comme une période d'angoisse, avec le besoin de prendre un bon bol d'air frais. Le confinement sera-t-il donc une opportunité pour le retour des touristes en zones rurales ? *« On imagine que les gens préféreront partir au fin fond de la Drôme plutôt que de faire la queue devant le Musée d'Orsay (rires). Les gens ont besoin d'espace. Il y a donc une épingle à tirer du jeu, d'autant plus qu'on encourage tous les jours les Français à passer leurs vacances sur le territoire. On espère donc un retour aux fondamentaux. Chez Gîtes de France, nous avons d'ailleurs toujours prôné un tourisme bienveillant et de proximité »*, poursuit Pascal Bos. Du côté du réseau Bienvenue à la Ferme, les espérances sont semblables. *« Le monde agricole s'est doté d'une nouvelle reconnaissance durant la crise sanitaire. Mais l'agriculture ne concentre pas uniquement son activité sur des produits alimentaires. Elle est multifacette : c'est aussi des services, des accueils à la ferme, etc. J'espère donc que les Français vont privilégier l'agrotourisme pendant la saison estivale, même s'il est encore difficile de faire des prévisions »*, prévient Hervé Roux. Pour autant, la concurrence s'annonce rude cette saison. *« Le volume de communication va être augmenté pour redynamiser le réseau Bienvenue à la Ferme et encourager les touristes à venir dans nos territoires »*, indique Hervé Roux. L'an dernier, Gîtes de France avait lancé une campagne publicitaire nationale intitulée *« Partageons des moments uniques »*, mettant en scène des hébergements uniques, tenus par des propriétaires aux profils différents. *« Nous allons relancer cette campagne en souhaitant que les bonnes résolutions du "consommer local" et du "partir en vacances en France" perdurent »*, avoue Pascal Bos.

AMANDINE PRIOLET



Pascal Bos est président de l'association régionale des Gîtes de France et de l'antenne drômoise et vice-président à la Fédération nationale.



Après le confinement, les Français ont sans aucun doute besoin d'espace. Une situation qui devrait profiter au tourisme rural.

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande, Grandes cultures, Lait élevage, Porcs, Vigne, Volailles, Fruits & légumes, Pâtre, Chèvre



Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 110 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 50 €
pour 2 ans 100 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /
SIGNATURE

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1584
VENDREDI 26 JUIN 2020

Armand Benner, le fil conducteur

Le géobiologue vient au secours d'exploitations laitières avec une méthode peu courante : des baguettes de sourcier. Même les éleveurs aubois les plus cartésiens ont pu en constater les effets inédits.



Armand Benner sillonne les routes de France pour venir en aide aux éleveurs avec pour seuls instruments : ses baguettes et du fil de cuivre. Et un magnétisme inné qu'il a perfectionné pendant dix ans avant de se lancer.



Dire que le courant passe avec Armand Benner, n'a rien d'une métaphore. Électrotechnicien de son métier, à Chaumont, le Côte-d'Orien exerce aussi une seconde profession, moins courante pourrait-on dire : il est géobiologue-sourcier-magnétiseur. Capable de ressentir les flux qui circulent sous terre, telluriques, hydrauliques, magnétiques seulement grâce à deux instruments qui ne le quittent jamais : ses baguettes de sourcier. On est loin ici de l'image d'Épinal du bout de bois composé de deux branches : les baguettes d'Amand Benner sont faites d'un alliage en laiton et rallongées par un manche. Au-delà de la forme, c'est une autre caractéristique qui interpelle : elles s'articulent toutes seules, obéissant par on ne sait quel mécanisme à ce que demande leur propriétaire. Comme souvent dans ce genre de circonstances, il faut le voir pour le croire. La renommée du quinquagénaire qui cumule à son compteur pas moins de cinquante exploitations solutionnées… depuis le début de l'année apporte aussi son crédit.

Couture

Le problème est quasiment toujours le même : un éleveur appelle Armand Benner parce que ses vaches rechignent à aller en salle de traite, multiplient les mammites, produisent moins de lait. Pas de doute pour le professionnel : c'est une histoire de courants souterrains. À l'aide de ses baguettes, il quadrille l'exploitation, repère les failles telluriques ou magnétiques, et les répare. Ça a l'air simple mais sur le terrain c'est tout autre chose. *«Mon premier geste en arrivant est d'observer comment se comportent les animaux»*, décrit le géobiologue. Souvent, les vaches fuient les ossatures métalliques. Elles lapent le dessus de l'eau car elles perçoivent des cercles électriques à la surface qu'elles veulent enlever. *«Et comme elles prennent un coup de jus, elles n'y reviennent pas»*, déduit Armand Benner. *Elles n'osent plus ni boire ni entrer en salle de traite»*. Voilà pour l'analyse de la situation. Armand Benner sort alors de ses poches ses baguettes et avance d'un pas décidé dans la largeur du terrain, ses instruments tantôt positionnés au niveau des poumons, du ventre puis de la vessie pour partir à la recherche des *«nuisances»*. Il stoppe soudain sa cadence : les baguettes viennent étrangement de pivoter vers l'extérieur. *«Voilà la faille, c'est au niveau de mon estomac cela signifie que c'est de l'électricité ; il y a une coupure qui se prolonge jusque sous le bâtiment d'élevage»*, assure le professionnel.

Il marque un silence : une baguette se tourne à nouveau, cette fois à contresens. *«Elle m'indique la polarité, le sens du courant»*, sourit Armand Benner. Difficile à croire mais le géobiologue balaie l'irrationnel de la situation d'un *«mon corps fonctionne comme une antenne»*. Place maintenant à la réparation. À l'aide de fils de cuivre qu'il plante en terre en forme de *«U»*, le géobiologue *«raccommode»*, répare la faille. *«Ici»,* indique Armand Benner, *«on est tout proche d'une carrière, la terre vibre, le sol est instable, c'est normal que des failles se produisent»*. Le résultat est quasiment immédiat. *«Dès le lendemain»* s'étonne encore Antoine Schmith, directeur d'exploitation du lycée agricole La Barotte à Châtillon-sur-Seine, où Armand Benner est intervenu il y a peu : *«on a gagné un quart d'heure de traite et les vaches n'ont plus du tout boudé certains espaces du bâtiment»*.

Électrosensible

Même son de cloche dans l'Aube. *«Je viens d'une exploitation à Morvilliers, les vaches ne voulaient plus rentrer dans le robot, deux jours plus tard, je recevais un coup de fil de l'éleveur pour me dire qu'elles y allaient de nouveau et que la production avait recommencé à augmenter»*, rapporte le sourcier, qui compte le Gaec des Tourelles dans ses plus vieux clients. Bluffant.

Et si les plus réticents ne veulent pas entendre parler de la méthode, la réputation d'Armand Benner, présent lors de la dernière assemblée générale du Groupement de Défense Sanitaire de l'Aube en début d'année, le précède. Depuis dix ans, il sillonne les routes de sa région et de toute la France pour exercer un talent qui ne lui est pas venu tout seul. *«Un jour il y a vingt ans, j'essayais de dépanner un ami éleveur qui avait le même problème. En tant qu'électricien, j'ai refait toutes les mises à la terre. C'était mieux mais pas suffisant. Il a fait appel à un géobiologue de Bretagne, j'étais là ce jour-là. Il a tout de suite senti que je réagissais, j'avais les mains noircies. Il m'a offert mes premières baguettes»*.

Depuis, Armand Benner perfectionne son art. S'il se dit lui-même électro sensible, il a mis dix ans pour comprendre les phénomènes. Capable de détecter des sources, Armand Benner est désormais également plébiscité en amont des constructions. On le sollicite pour positionner les bâtiments d'élevages en fonction des courants et faire des préconisations électriques. Si l'expérience vous branche, contactez-le : soyez en sûr, il vous tiendra au courant.

ÉMELINE DURAND